

**MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES**  
**présenté pour l'obtention du DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRONOME**

Spécialisation : **Territoires Et Ressources : Politiques Publiques et Acteurs**

**Évaluation des facteurs limitant et favorisant des projets d'installation  
en circuits courts sur 2 Parcs naturels régionaux**

par  
**Caroline CARETTE**

Année de soutenance : **2009**

Organisme d'accueil : **Fédération des Parcs naturels régionaux de France**



**MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES**  
**présenté pour l'obtention du DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRONOME**

Spécialisation : **Territoires et Ressources : Politiques Publiques et Acteurs**

**Évaluation des facteurs limitant et favorisant des projets d'installation  
en circuits courts sur 2 Parcs naturels régionaux**

par

**Caroline CARETTE**

**Mémoire préparé sous la direction de :**

Yuna CHIFFOLEAU (INRA)

**Organisme d'accueil :**

Fédération des Parcs naturels régionaux de  
France

**Présenté le :** 07/10/09

**devant le Jury :**

- Françoise JARRIGE (INRA)
- Joseph LEBLANC (ADEAR Languedoc  
Roussillon)

**Maître de Stage :**

- Cédric CONTEAU (Fédération des PNR)
- Mylène MAUREL (PNR du Luberon)
- Maryline DIEUDONNÉ (PNR des Volcans  
d'Auvergne)



**Abstract :**

Installation with short marketing chains seems to be an interesting answer to new consumers expectations and to agricultural context, particularly in Parcs naturels régionaux (PNR) where agriculture is very important for economic development.

The present study analyses limiting and favouring factors installation with short marketing chains in two PNR (Luberon and Volcans d'Auvergne). 4 parameters act on feasibility and viability of these installations : accompanying, land access, financing access and integration in agricultural sectors. These needs and associated limites are more important for installation with short marketing chains than for « classic » installation. Viability of installation with short marketing chains depends also on personality of the candidates. 4 different types of candidates are identified.

In addition, this study starts to think about actions that Fédération des PNR could suggest to syndicats mixtes de PNR to encourage installation with short marketing chains.

**Keywords :**

Short marketing chains, Installation, Parcs naturels régionaux, Limiting factors, Favouring factors, Candidates, Strategy.

## Résumé :

[ L'installation en circuits courts (ICC) semble être une réponse intéressante aux nouvelles attentes des consommateurs (*produits locaux, pratiques respectueuses de l'environnement*) et au contexte agricole actuel (*diminution du nombre d'agriculteurs, fragilité économique et sociale...*), en particulier dans les Parcs naturels régionaux (PNR), où l'agriculture joue un rôle moteur pour le développement économique de ces territoires ruraux.

La présente étude s'attache à analyser les facteurs limitant et favorisant l'ICC au sein de 2 PNR (Luberon et Volcans d'Auvergne). Elle détaille 4 paramètres agissant sur la faisabilité et la viabilité des installations : accompagnement, accès au foncier, accès au financement et intégration dans des filières. Les besoins et les limites qui y sont associés semblent être plus importants dans le cadre d'installation en circuits courts que dans le cadre d'installation classique. La personnalité des candidats est également déterminante dans la réussite de ces projets d'ICC. 4 profils de porteurs de projet, mettant en œuvre diverses stratégies pour faire face aux difficultés rencontrées, ont été identifiés.

Cette étude initie par ailleurs la réflexion sur des aménagements de dispositifs existants et sur des pistes d'innovation que la Fédération des PNR pourrait proposer aux syndicats mixtes des Parcs pour favoriser l'ICC sur leur territoire.]

## Mots-clés :

Circuits courts de commercialisation, Installation agricole, Parcs naturels régionaux, Facteurs limitants, Facteurs favorisants, Porteurs de projet, Idéal type, Stratégie.



# Remerciements

Tout d'abord un grand merci à Cédric Conteau, Mylène Maurel et Maryline Dieudonné pour m'avoir permis de réaliser ce stage et pour m'avoir accompagnée tout au long de celui-ci (apport de connaissances, aide dans la rédaction du présent rapport, ...).

Merci également aux membres du comité de pilotage et aux divers intervenants conviés par la Fédération des PNR pour les renseignements fournis et les débats menés autour de nos résultats. Un remerciement en particulier à Catherine Darrot qui nous a accompagnés dans la mise en place et la réalisation de notre méthodologie.

Merci, par ailleurs, à Fabien Champion et Jean Baptiste Fumery, pour m'avoir fait partager vos résultats et pour votre participation à la rédaction de ce mémoire.

Je remercie également Yuna Chiffolleau pour ses conseils avisés et la précieuse aide quelle m'a apportée, en particulier pour la rédaction de mon mémoire.

Je tiens à remercier vivement les agriculteurs et l'ensemble des structures rencontrés qui m'ont tous agréablement reçue, malgré leur faible disponibilité et pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour cette étude.

Merci à l'équipe du PNR du Luberon, pour leurs moments de détente. Je n'oublie pas non plus les moments partagés avec les 6 autres stagiaires, sans qui le stage au PNR du Luberon n'aurait pas été aussi enrichissant, eux mêmes travaillant sur des thématiques différentes à la mienne et m'apprenant quotidiennement un peu plus sur leurs domaines.

Un grand merci à toute l'équipe de Murat : Eve, Ghislaine, Guy, Jérémie, Marie Hélène, et les Maryline(s), pour m'avoir si bien accueillie et pour avoir partagé avec moi votre travail au quotidien. Encore merci pour votre soutien lors de la rédaction de mon rapport et pour ces instants de franche « rigolade » toujours présents aux moments opportuns.

Un grand merci en particulier à « la gamine », pour sa bonne humeur et pour son grand soutien aussi bien professionnel qu'amical.

Enfin, un grand merci à mes parents et ma petite sœur pour m'avoir aidée, soutenue et surtout « supportée » durant toutes mes années d'études.



# Liste des sigles et abréviations

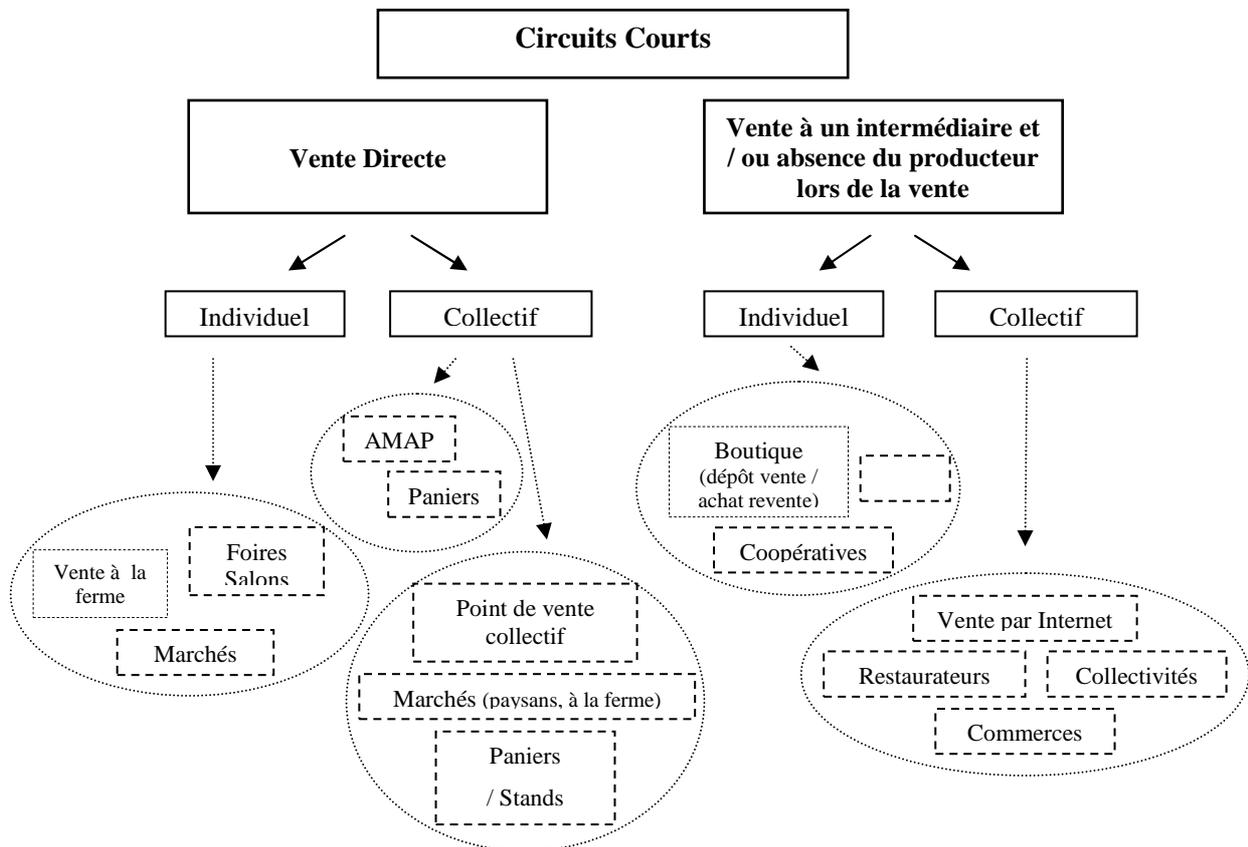
<b>AB</b>	(produit issu de l') Agriculture Biologique
<b>ADIE</b>	Association pour le Droit à Initiative Economique
<b>AMAP</b>	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
<b>AOC</b>	Appellation d'Origine Contrôlée
<b>BPREA</b>	Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole
<b>CA</b>	Chambre d'Agriculture
<b>CC</b>	Circuits Courts
<b>CDOA</b>	Commission Départementale d'Orientation Agricole
<b>CF</b>	Cadre familial
<b>DD</b>	Développement Durable
<b>DJA</b>	Dotation Jeune Agriculteur
<b>EA</b>	Exploitation agricole
<b>FN CUMA</b>	Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles
<b>FPNRF</b>	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
<b>GAEC</b>	Groupe Agricole d'Exploitation en Commun
<b>HCF</b>	Hors cadre familial
<b>ICC</b>	Installation en Circuits Courts
<b>MAAP</b>	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
<b>MO</b>	Main d'œuvre
<b>MTS JA</b>	Moyen Terme Spécial Jeunes Agriculteurs
<b>OPA</b>	Organisation Professionnelle Agricole
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>PDE</b>	Plan de Développement d'Exploitation
<b>PIDIL</b>	Programme pour l'Installation des jeunes en agriculture et de Développement des Initiatives Locales
<b>PNR</b>	Parc Naturel Régional
<b>PPP</b>	Plan de Professionnalisation Personnalisé
<b>RDI</b>	Répertoire Départ Installation
<b>SAFER</b>	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
<b>SAU</b>	Surface Agricole Utile
<b>TE</b>	Technico-économique
<b>VA</b>	Volcans d'Auvergne

# Glossaire

**Circuits courts** (CC) (sous-entendu ici : « de commercialisation »). Bien qu'il n'y ait toujours pas de définition officielle d'un CC de commercialisation en agriculture (Chiffolleau 2008), le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche précise dans son plan d'action pour le développement des circuits courts (2009) qu'un CC « est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un intermédiaire ».

La notion de distance entre le lieu de production et celui où se trouve le consommateur est plus ambiguë. Même si sur le plan réglementaire, le seuil de 80 km engendre des obligations différentes pour les produits frais (produits laitiers, produits carnés...), il ne nous a pas semblé pertinent de le retenir. Des circuits de commercialisation au-delà de ce seuil trouvent leur place dans un même esprit, en particulier sur des territoires singuliers que sont certains Parcs naturels régionaux (PNR) : des territoires ruraux, assez peu densément peuplés, hors des agglomérations.

Diversité des circuits courts :



**Développement Durable** : « Développement qui permet la satisfaction des besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs »<sup>1</sup>. Développement qui est durable économiquement (viabilité économique), socialement (cohésion et équité) et environnementalement (préservation).

<sup>1</sup> Rapport Bruntland, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, 1987

**Installation** (sous-entendu ici : « en tant qu'exploitant agricole »). Nous retiendrons l'ensemble des démarches personnelles, volontaires ou obligatoires, qu'un candidat à l'exercice de la profession d'agriculteur effectue pendant une durée aléatoire, et parfois difficilement perceptible, de manière à optimiser la concrétisation de son projet.

Nous entendons donc par le terme installation, les 1<sup>ères</sup> années de la création de l'activité agricole.

La date effective d'une installation sera considérée comme celle d'inscription du candidat au régime de la mutuelle agricole (MSA).

On entend par *installations aidées*, les installations d'agriculteurs ayant bénéficié de la dotation jeune agriculteur (DJA). Dans le cas contraire on parle d'*installations hors normes*.

On considère comme *installation progressive*, la création d'une activité agricole qui se réalise graduellement dans le temps. Elle se concrétise souvent par le passage à un statut de cotisant solidaire avant celui d'agriculteur.

Sont considérés comme installation **hors cadre familial (HCF)**, les cas suivant :

- *Les parents de l'agriculteur cessent leur activité d'exploitants agricoles* : Installation (en individuel ou en société) d'un agriculteur sur l'exploitation d'un tiers sans qu'il y ait transmission de moyens de productions de l'exploitation parentale vers l'exploitation du bénéficiaire, ni participation au capital social de l'exploitation du bénéficiaire de la part des parents.

- *Les parents exploitants en activité* : Installation d'un agriculteur sur l'exploitation d'un tiers sans qu'il y ait communauté de travail avec des membres de la famille jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré inclus.

- *Les parents non exploitants* :

➤ Installation en communauté juridique, l'agriculteur ne possède aucun lien de parenté (jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré) avec l'un des associés de la société en question et il ne remplace pas un membre de la famille (jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré de parenté).

➤ Installation en individuel d'un agriculteur non originaire du milieu agricole. L'agriculteur ne s'installe pas à la suite d'un membre familial jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré inclus et le propriétaire de l'exploitation n'est pas non plus un membre de la famille jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré.

**Agriculteur à titre principal<sup>1</sup>** : personne qui exploite plus de ½ SMI (surface minimum d'installation), qui consacre à son activité agricole au moins 50 % de son temps de travail et en retire au moins 50 % de son revenu professionnel.

**Agriculteur à titre secondaire** : personne qui exploite plus de ½ SMI, mais qui retire de son activité agricole moins de 50% de son revenu professionnel.

**Cotisant solidaire** : personne qui exploite entre 1/8 et ½ SMI.

---

<sup>1</sup> Article D347-2 du code rural

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Contexte</b>	11
<b>1.1</b>	<b><i>Un contexte favorable à l'installation agricole en circuits courts</i></b>	11
1.1.1	Une agriculture toujours en restructuration et qui peine à se renouveler	11
1.1.2	De nouvelles pistes de valorisation des produits portées par la demande	11
1.1.3	Les circuits courts, une réponse à la fragilité du monde agricole ...	12
1.1.4	... et aux nouvelles attentes des consommateurs	13
1.1.5	De nouveaux profils d'agriculteurs	13
1.1.6	Des politiques de développement différentes qui émergent	14
<b>1.2</b>	<b><i>Présentation de la mission</i></b>	15
1.2.1	Intérêts des Parcs naturels régionaux sur la question de l'installation en circuits courts	15
1.2.2	Une étude nationale	16
1.2.3	Hypothèse et problématiques de la mission	16
<b>1.3</b>	<b><i>Importance des circuits courts pour les deux Parcs naturels régionaux étudiés</i></b>	17
1.3.1	Le PNR du Luberon (annexe D)	17
1.3.2	Le PNR des Volcans d'Auvergne (annexe E)	18
1.3.3	Brève comparaison des deux Parcs naturels régionaux étudiés	18
<b>2</b>	<b>Méthodologie</b>	19
<b>2.1</b>	<b><i>Cadrage et déroulement de l'étude</i></b>	19
2.1.1	Cadrage de l'étude	19
2.1.2	Ressources sollicitées et objectifs annexes	19
2.1.3	Chronologie et étapes de l'étude	22
<b>2.2</b>	<b><i>Traitements des données</i></b>	24
2.2.1	Objectif 1 : Identification des facteurs limitant et favorisant des projets d'installation agricole en circuits courts dans les PNR	24
2.2.2	Objectif 2 : Etude de l'adaptation des dispositifs d'appui aux porteurs de projet à l'ICC	25
2.2.3	Objectif 3 : Etude des stratégies adoptées par les candidats à l'installation avec vente en circuits courts	25
<b>2.3</b>	<b><i>Propositions d'actions en réponse à chacun de ces facteurs</i></b>	25

<b>3</b>	<b>Résultats</b>	26
3.1	<b>Analyse des facteurs limitant l'installation agricole en circuits courts</b>	26
3.1.1	Accompagnement	28
3.1.2	Accès au foncier et au bâti	29
3.1.3	Accès aux financements	30
3.1.4	Intégration dans des filières	31
3.1.5	Contexte économique et humain	32
3.2	<b>Typologie des porteurs de projets</b>	33
3.2.1	Les alternatifs militants	34
3.2.2	Les entrepreneurs opportunistes	36
3.2.3	Les passionnés indépendants	37
3.2.4	Les Innovants Adaptables	39
3.3	<b>Les stratégies des différents types de porteurs de projet face aux difficultés rencontrées</b>	41
3.4	<b>Quels rôles pour un syndicat mixte de PNR ?</b>	46
3.4.1	Trois grands rôles	46
3.4.2	Proposition d'actions à mettre en œuvre dans le PNR du Luberon	49
3.4.3	Proposition d'actions à mettre en œuvre dans le PNR des Volcans d'Auvergne	50
<b>4</b>	<b>Discussion</b>	51
4.1	<b>Des types manquants ?</b>	51
4.2	<b>Fiabilité de nos résultats</b>	51
4.2.1	Données quantitatives	51
4.2.2	Résultats qualitatifs	51
4.3	<b>L'ICC au sein des PNR</b>	52
	<b>Bibliographie</b>	55
	<b>Tables des illustrations</b>	57
	<b>Tables des annexes</b>	58



Aujourd'hui, les circuits courts (CC) suscitent un nouvel engouement de la part des consommateurs. Dans plusieurs régions françaises, les acteurs travaillant sur les circuits courts constatent que l'offre actuelle ne satisfait pas la demande, qui ne cesse d'augmenter. Pour renforcer cette offre deux solutions sont envisageables : installer des agriculteurs directement en CC ou reconverter des agriculteurs déjà en place. Cependant, au vu des mesures existantes (aides), il y aurait plus de perspectives d'installation que de reconversion<sup>1</sup>.

Par ailleurs, on assiste, depuis quelques années déjà, à la chute importante du nombre d'agriculteurs. Cette chute est accentuée par le vieillissement de la population agricole. Or, l'agriculture, en plus de la production de biens alimentaires, assure diverses fonctions telles que l'aménagement de l'espace et l'entretien des paysages. L'agriculture avec commercialisation en circuits courts crée, de surcroît, de la valeur ajoutée qu'elle redistribue sur le territoire. Elle permet, ainsi de conserver le tissu économique et social des territoires ruraux. Les enjeux du développement de l'installation en circuits courts sont donc à la fois économiques, sociaux et environnementaux.

Ces enjeux sont d'autant plus importants que cette activité se réalise dans des territoires ruraux, aux patrimoines riches mais fragilisés par la désertification ou a contrario par l'urbanisation, tels que le sont les Parcs naturels régionaux (PNR).

Face à ce constat, la Fédération des Parcs naturels régionaux a lancé une étude qui vise à identifier de quelle manière les syndicats mixtes de PNR (gestionnaires de ces territoires) peuvent favoriser le développement des installations en circuits courts sur leurs territoires. Nous entendons ici par installation, les 1ères années de la création de l'activité agricole. Pour répondre à cet objectif, l'analyse des facteurs limitant et favorisant les installations en circuits courts est apparue indispensable.

Suite à une brève présentation du contexte au sein duquel émerge la problématique de l'installation en circuits courts, le présent rapport décrit la méthodologie suivie et présente les principaux résultats de ce travail.

---

<sup>1</sup> <http://www.civam-bretagne.org/>

# 1 Contexte

## 1.1 Un contexte favorable à l'installation agricole en circuits courts

### 1.1.1 Une agriculture toujours en restructuration et qui peine à se renouveler

L'agriculture française vit une phase de structuration, entamée depuis maintenant plusieurs décennies (loi d'orientation agricole de 1960), qui n'est pas sans impact sur le plan économique et social :

- Appauvrissement et mal être des ménages : 40% des exploitations dégagent un revenu inférieur au SMIC<sup>1</sup> en 2005, et le secteur agricole présente un taux de suicide élevé<sup>2</sup>.

- Des départs à la retraite imminents : 33 % des exploitants agricoles ont plus de 55 ans et devraient libérer plus de 900 millions d'hectares de surfaces agricoles utiles (SAU) dans les deux prochaines années (Cessot, 2006).

- Des installations (aidées) en forte diminution durant la dernière décennie : moins 40% de 1997 à 2000 (CNASEA, 2000).

- Une diminution importante du nombre d'agriculteurs : il passe de 2 millions en 1960 à 500 000 en 2007<sup>3</sup>. A ce rythme, Gagey et Ruas (1998) estiment qu'il devrait rester environ 300 000 exploitants en 2026.

- Paradoxalement des pressions foncières de plus en plus marquées : entre 1997 et 2007, le prix des terres et prés non bâtis a augmenté de 37 % (SAFER, 2008).

- L'ajustement des prix des matières premières agricoles aux cours agricoles mondiaux, très variables (en raison de la faible élasticité entre offre et demande), rend les revenus agricoles vulnérables et incertains : en 5 ans (de 2000 à 2005), le revenu des agriculteurs a diminué de 22%<sup>2</sup>.

- Des installations mobilisant des capitaux de plus en plus importants de la part des candidats. Alors que le montant des capitaux nécessaires à une installation à titre individuel était de l'ordre de 88 000 € en 2004, il s'élève à près de 122 000 € en 2008.

- Une dépendance forte aux aides européennes dans certaines productions (élevages, grandes cultures).

- Une politique européenne versatile et des perspectives européennes difficilement prévisibles à l'échéance 2013.

### 1.1.2 De nouvelles pistes de valorisation des produits portées par la demande...

D'après Allaire et Sylvander (1997), les réponses aux effets précédemment évoqués passent par « la différenciation de la demande et (par) les pressions croissantes pour l'adoption de modèles de production et de consommation respectueux de l'environnement ».

---

<sup>1</sup> Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

<sup>2</sup> [www.equal-croc.eu](http://www.equal-croc.eu)

<sup>3</sup> Données INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)

Par ailleurs, les consommateurs expriment depuis une quinzaine d'année un désir « de terroir », « de tradition », et de qualité nutritionnelle qui se traduit par une demande forte en produits locaux ancrés dans le rural (Chanderis, 2008). Chiffolleau (2008) parle d'un « contexte porteur pour le rapprochement producteurs/consommateurs », faisant référence d'une part aux peurs alimentaires générées par les crises sanitaires (ESB<sup>1</sup>, dioxine...), d'autre part à des citoyens motivés par de nouvelles valeurs (tradition, justice sociale, écologie, ...).

Enfin, la publication sur Internet (printemps 2009) des montants des subventions européennes alloués à certains agriculteurs a surpris de nombreux consommateurs, motivant certains d'entre eux à défendre une agriculture moins dépendante des aides de la politique agricole commune (PAC).

### 1.1.3 Les circuits courts, une réponse à la fragilité du monde agricole ...

Chiffolleau (2008) montre que les « organisations oligopolistiques<sup>2</sup> des filières et des marchés agro-alimentaires [sont] responsables en partie de la précarisation et du mal-être des populations agricoles [pauvreté, suicide] » et présente les CC comme une « façon de lutter contre cette fragilisation économique et sociale ». Selon elle, ils permettent « un commerce plus juste » (par opposition aux circuits longs qui manquent de transparence). Ceci est également reconnu par le Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) (2009): « dans son approche territoriale, les CC permettent : (1) de valoriser la production locale en améliorant la captation de valeur au bénéfice de la production. », (2) un « renforcement du lien producteur/consommateur », (3) « le maintien des exploitations, notamment grâce aux AMAP<sup>3</sup> », (4) « le renouvellement de la coopération entre producteurs » qui intègre les dimensions de solidarité que ces producteurs ne retrouvent plus dans les « anciennes » formes coopératives, et enfin (5) « la contribution au développement local », expression certes très généraliste mais qui rend compte de la pluralité des enjeux associés autour de l'installation d'actifs via les services qu'ils proposent (production, transformation, commerce, restauration...).

Dubuisson-Quellier et Le Velly (2008) soulèvent trois spécificités des dynamiques de développement des CC. Lesquelles peuvent expliquer les atouts qu'ils manifestent :

- Leur « [capacité d'adaptation] à des situations locales plutôt qu'à fonctionner sur la base de matrices transposables d'un lieu à un autre » ;
- « Le caractère fortement négociable des choix qui y sont faits permettant aux différents acteurs, s'ils le souhaitent, de discuter régulièrement de leurs formes d'implication, voire parfois de se sortir d'un système qui ne leur convient plus ». Ils font ici référence à une certaine liberté de la

---

<sup>1</sup> Encéphalopathie Spongiforme Bovine

<sup>2</sup> Qui a rapport à l'oligopole (situation d'un marché sur lequel la concurrence est faussée du côté de l'offre, du fait d'un très petit nombre de vendeurs par rapport à la multitude des acheteurs).

<sup>3</sup> Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

part du producteur dans le choix de ses débouchés par exemple ou de la part du consommateur dans le choix de « son » producteur (achat en AMAP) ;

- « Leur capacité à renégocier certains des traits traditionnels des modes de fonctionnement des filières agro-alimentaires : sur la fixation des prix, sur les relations avec les consommateurs, sur les formes de gouvernance ».

#### 1.1.4 ... et aux nouvelles attentes des consommateurs

Sur le plan écologique, l'intérêt des circuits courts de commercialisation vis-à-vis des autres circuits semble dépendre de nombreux paramètres : échelles et modes de transformation et de transports des produits, saisonnalité des produits... comme le montrent les travaux de Schlich et al. (2006). Concernant la production agricole, responsable de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du système alimentaire français (IFEN<sup>1</sup>, 2006), les effets des pratiques des agriculteurs en CC en comparaison de celles des agriculteurs en circuits longs ne sont pas précisés à l'heure actuelle. Néanmoins selon Redlingshöfer (2008) : « *On constate sur le terrain que les producteurs en circuits courts associent souvent des modes de production moins intensifs, à moindre utilisation d'intrants, et des modes respectueux de l'environnement allant jusqu'à l'agriculture biologique. Ils choisissent des pratiques intéressantes sur le plan de l'environnement* ».

Par ailleurs, les circuits courts permettent la réalisation d'économies sur certains segments de la chaîne de coûts (transports, transaction pour le commerce sur Internet) ».

En outre, ils ne justifient pas d'intervention publique compensatrice sur le prix d'achat au producteur (via les « droits à paiement unique »). Ils trouvent de cette manière leur légitimité au regard de la société.

#### 1.1.5 De nouveaux profils d'agriculteurs

Sur le plan structurel, les mutations qui s'opèrent dans la profession agricole révèlent des profils de candidats à l'installation différents de ceux observés jusqu'à présent (installation d'un fils à la suite de son père). Cessot (2006) note qu'entre 1993 et 2003, les installations hors cadre familial (HCF) sont passées de 15 % des installations globales à 31 %. Elle précise que « malgré certaines difficultés financières qui existent chez presque la moitié des HCF au cours des 5 premières années, 9 HCF sur 10 sont encore présents après 10 ans d'activité ». Par ailleurs, des projets différents de ceux observés jusque là apparaissent, cherchant davantage de valeur ajoutée (plus d'un quart des HCF font de la vente directe (Lefebvre, 2004)).

Aujourd'hui, plus de 50% des installations agricoles chez les moins de 40 ans, s'effectuent sans la sollicitation des aides nationales à l'installation (Cessot, 2006). Une étude de l'Agence de services et de paiement, réalisée en 2006, met en lumière que 60% des agriculteurs interrogés qui se

---

<sup>1</sup> Institut Français de l'ENvironnement

sont installés sans la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) auraient souhaité recevoir les aides de l'Etat proposées lors de l'installation. Parmi les raisons invoquées par ces jeunes installés figurent le refus de se conformer aux conditions d'octroi de ces aides (45%) et l'impossibilité de s'y conformer (5%).

Par ailleurs, cette étude montre la pertinence de s'interroger sur les conditions d'installation des porteurs de projet en circuits courts de commercialisation, puisqu'elle dénombre parmi ces « installés sans les aides » 30% d'agriculteurs pratiquant de la vente directe contre seulement 16,3% au niveau national<sup>1</sup>.

Associés à une demande croissante en produits locaux, (entre 500 et 700 AMAP ont été créées entre 2001 et 2007 (Aubree, 2008)), les CC, fortement développés dans les années 70 mais jusqu'à présents marginalisés, semblent ainsi ouvrir aux populations agricoles de nouvelles opportunités d'innovation, de créativité et donc d'épanouissement.

#### 1.1.6 Des politiques de développement différentes qui émergent

Le MAAP a engagé en 2007 la réforme du parcours à l'installation, constatant que de plus en plus de candidats s'installaient sans bénéficier de ce dispositif. Cette réforme traduit une certaine volonté d'adaptation à la pluralité croissante des porteurs de projet, par des parcours ciblés, comme en témoignent les objectifs affichés du plan de professionnalisation personnalisé (PPP): « compléter si besoin l'acquisition de connaissances et de compétences [...] adaptées aux particularités du projet d'installation, au profil et à l'expérience du candidat »<sup>2</sup>.

Plus récemment (printemps 2009), le MAAP a affirmé sa volonté de se pencher sur la question des CC de commercialisation, via un groupe de travail concerté réunissant de nombreux acteurs, issus d'horizons différents (syndicats d'exploitants, organismes de développement, organismes de recherche et d'enseignement, groupements et unions de consommateurs, fédération des PNR...). Ce travail a permis de recenser les principaux leviers à exploiter pour permettre le développement des circuits courts.

A l'instar de ces initiatives politiques à l'échelle nationale, de plus en plus de collectivités locales mobilisent leurs compétences pour un développement des circuits courts alimentaires sur leur territoire. Cette politique décentralisée en faveur des territoires ruraux est nettement impulsée par le dispositif européen FEADER<sup>3</sup> qui permet le financement d'actions bénéfiques au développement rural par l'Union européenne et ses Etats membres, mais qui requiert un cofinancement de la part des collectivités concernées.

---

<sup>1</sup> Enquête Structure 2005

<sup>2</sup> Circulaire DGER/SDPOFE/C2009-2002 DGPAAT/SDEA/C2009-3004, 23 janvier 2009

<sup>3</sup> Fond Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural

## 1.2 Présentation de la mission

### 1.2.1 Intérêts des Parcs naturels régionaux sur la question de l'installation en circuits courts

Les missions des syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux se situent à l'interface entre aménagement du territoire, développement économique et expérimentation<sup>1</sup> (annexe A). Intégrant fortement les enjeux du développement durable, les Parcs peuvent se placer comme des acteurs-clés dans le développement des activités créatrices d'une valeur ajoutée à la fois économique, sociale et environnementale sur les territoires.

Les 46 Parcs naturels régionaux, répartis sur plus de 13% du territoire national (annexe B), comptent 72 000 exploitations agricoles soit presque 20% des exploitations présentes sur le territoire français. Plus d'un tiers des entreprises des Parcs sont des exploitations agricoles (FPNRF, 2005). Aussi, l'activité agricole conditionne pour beaucoup la vie économique et sociale des territoires des Parcs. Elle agit également directement sur les caractéristiques de leurs paysages et influe fortement sur leur image auprès du grand public. Le maintien et le développement de l'agriculture sont par conséquent des enjeux importants pour les Parcs naturels régionaux, qui par définition sont « *des territoires à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel, riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine* »<sup>2</sup>. C'est pourquoi les syndicats mixtes des Parcs s'intéressent à la question de **l'installation agricole**.

Opérant pour un **développement durable** des territoires, les syndicats mixtes des PNR, ne souhaitent pas développer n'importe quel type d'agriculture sur leur territoire. Ils prônent « *une agriculture créatrice de richesses économiques et sociales et écologiquement pionnière* » (FPNRF, 2005). Les **circuits courts**, bien qu'ils ne soient pas à considérer comme exclusifs semblent être une solution intéressante à développer. Ils peuvent permettre d'atteindre un des objectifs récurrents des chartes des Parcs (projet de territoire), celui du maintien de l'activité agricole et répondent aux cinq missions attribuées aux syndicats mixtes de PNR (annexe C).

Enfin, la représentativité des collectivités au sein des syndicats mixtes, l'obligation de conformité des actions (pour les communautés de communes et communes) avec la charte, les financements dont ils peuvent disposer (projets Leader), ainsi que la force de communication qu'ils représentent et les compétences qu'ils ont développées (expertise dans les différentes disciplines que sont l'agriculture, l'énergie, le patrimoine naturel, l'éducation, l'aménagement...) confèrent aux PNR des **outils qui leur permettent de participer activement au développement de l'installation en circuits courts**.

---

<sup>1</sup> Article L331-1 du Code de l'environnement

<sup>2</sup> Décret n° 94-765 du 01/09/94

### 1.2.2 Une étude nationale

Dans ce contexte, le pôle Développement durable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) a lancé début 2009 une étude intitulée : *Les circuits courts dans les Parcs naturels régionaux : Une piste pour des installations durables ?* Cette étude se déroule au sein de 5 Parcs naturels régionaux, « hétérogènes » de par leurs caractéristiques topographiques, géographiques, historiques, culturelles ... (et donc agricoles), que sont les PNR des Ballons des Vosges, de la Haute Vallée de Chevreuse, du Luberon, du Perche et des Volcans d'Auvergne.

Bien que l'intitulé de cette étude puisse porter à confusion, il ne s'agit pas d'analyser la durabilité des installations en circuits courts (ICC).

L'objectif final de cette étude pour la Fédération des PNR est de proposer aux syndicats mixtes des Parcs des actions innovantes (existantes ou à inventer) favorisant le développement des installations en circuits courts sur leurs territoires.

Pour répondre à cet objectif, cette étude s'est réalisée en 3 étapes :

- la description des circuits courts et des tendances d'installation sur les 5 Parcs, réalisée en premier lieu par les personnes en charge de l'agriculture sur chacun des territoires.
- **l'analyse des facteurs limitant et favorisant ce type de projet.** Pour réaliser cette analyse, la FPNRF a fait appel à 3 étudiants ingénieurs agronomes en stage de fin d'étude. **C'est dans ce cadre que s'est effectuée ma mission.**
- le recensement d'outils innovants déjà expérimentés ou à inventer qui favoriseraient le développement de ces circuits, initié par les conclusions des stages et complété par la suite par les agents des Parcs.

Cette étude est coordonnée au niveau national par un comité de pilotage composé de représentants de l'Agence de Service et de Paiement (ASP), d'Agrocampus Ouest, du Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification agricole (CERD), de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF), de la Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FN CIVAM), de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, de France Initiative et des 5 Parcs naturels régionaux participants.

### 1.2.3 Hypothèse et problématiques de la mission

Partant de l'hypothèse selon laquelle les dispositifs existants d'accompagnement à l'installation en agriculture et les réglementations auxquelles sont soumis ces projets ne sont pas totalement adaptés aux structures qui veulent commercialiser leurs produits en circuits courts, la Fédération des Parcs souhaite proposer aux syndicats mixtes des PNR des démarches à mettre en œuvre, des innovations à expérimenter sur leurs territoires, pour favoriser ces installations en circuits courts.

Le présent travail avait pour objectifs d'une part de mieux cerner les facteurs favorisant et les freins à ces installations, d'autre part d'initier la réflexion sur des propositions d'aménagements de dispositifs existants et sur des pistes d'innovations pour l'installation en circuits courts.

Il nous amène les interrogations suivantes :

- 1. Quels sont les **facteurs limitant** et les **facteurs favorisant** les projets d'installation agricole en circuits courts dans les Parcs naturels régionaux ?
- 2. **Les dispositifs** existants d'appui à l'installation **sont-ils adaptés** aux porteurs de projet en circuits courts ?
- 3. Quelles **stratégies** les candidats à l'ICC adoptent-ils lors de leur installation?

### 1.3 Importance des circuits courts pour les deux Parcs naturels régionaux étudiés

#### 1.3.1 Le PNR du Luberon (annexe D)

Le Parc du Luberon, situé en région PACA<sup>1</sup>, à cheval entre le département du Vaucluse et celui des Alpes de Haute Provence, est un des PNR les plus peuplés (90 hab/km<sup>2</sup>). Il est proche des gros bassins de consommation relativement aisés d'Aix en Provence et Marseille. Par ailleurs, c'est un territoire très attractif (+ 40% de sa population depuis sa création). Un des principaux facteurs de développement économique de ce territoire est le tourisme. Aussi, le premier objectif des ICC est de répondre à la demande actuelle du consommateur (population locale et touristique) qui souhaite de plus en plus s'approvisionner en produits locaux.

L'agriculture présente sur le PNR du Luberon est une agriculture très diversifiée, reconnue pour sa qualité (9 AOC<sup>2</sup> et 3 IGP<sup>3</sup>). En raison des conditions naturelles du massif du Luberon (montagne sèche et sol peu fertile), l'activité agricole s'est principalement développée dans les vallées de la Durance et du Calavon. Cependant, sur ces zones, en raison de la forte concurrence qu'il y a sur les terrains agricoles entre l'agriculture, l'urbanisation (toujours croissante) et les activités de loisirs, le foncier est devenu une ressource rare et excessivement chère pour les agriculteurs, ce qui met en péril l'activité agricole. Les ICC, rentables sur de petites surfaces, permettent ainsi le maintien de l'agriculture, indispensable pour entretenir les paysages attractifs de ce territoire.

---

<sup>1</sup> Provence Alpes Côte d'Azur

<sup>2</sup> AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

<sup>3</sup> IGP : Indication Géographique Protégée

### 1.3.2 Le PNR des Volcans d’Auvergne (annexe E)

Le PNR des Volcans d’Auvergne (VA), situé sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, est le Parc le plus étendu de France (153 Communes, soit 395 000 ha). C’est un territoire rural, peu peuplé (28 hab./km<sup>2</sup>) et menacé par la désertification. Cette menace se vérifie en particulier dans la partie cantalienne (diminution de la densité de 18% en 25 ans), la partie puydômoise bénéficiant de la proximité de Clermont Ferrand et de son attrait touristique. L’agriculture est un important secteur d’activité dans ce territoire et, est menacée, comme dans le reste de la France, par la diminution et le vieillissement de la population agricole. Aussi, en plus de maintenir ouvert les paysages volcaniques exceptionnels, l’agriculture sur ce territoire est indispensable pour la vie économique de celui-ci (maintien des services, ...).

L’agriculture présente sur le Parc, hormis quelques productions de niche, est une agriculture très spécialisée en élevage bovin (lait et allaitant), avec commercialisation en circuits longs (lait en coopérative et broutards en Italie et Espagne). C’est une activité agricole très peu rémunérée, créant peu de valeur ajoutée, malgré la présence de 5 AOC fromagères (qui sont les AOC fromagères de montagne les moins valorisées). Par ailleurs, c’est une agriculture fortement dépendante des courts mondiaux, fragilisée actuellement par la crise laitière. Les circuits courts par la transformation et la vente locale permettent de créer et de maintenir la valeur ajoutée de ces productions de qualité sur le territoire, tout en renforçant l’autonomie des exploitations agricoles (EA) (moins tributaire du marché mondial et des aides publiques).

### 1.3.3 Brève comparaison des deux Parcs naturels régionaux étudiés

Le tableau ci-dessous permet de comparer rapidement les caractéristiques de ces deux territoires.

		<b>Luberon</b>	<b>Volcans d’Auvergne</b>
Territoire	Nombre de communes	77 (85 au sein du territoire)	153
	% zones agricoles	32%	58%
	Densité démographique	90 hab./km <sup>2</sup>	28 hab./km <sup>2</sup>
	Part du secteur primaire	8% des actifs	12% des actifs
Secteur agricole	SAU totale	60 000 ha	229 000 ha
	Nombre d’exploitations agricoles	1 690	2 290
	SAU/exploitation	20 ha	77 ha
	UTA <sup>1</sup> /exploitation	nc	1,7
Installations	Nombre d’installés par an avec DJA <sup>2</sup>	15	55
	% Hors Cadre Familial	57%	24%
Enjeux pour le territoire		- Réponse à la demande des consommateurs locaux - Maintien des surfaces à vocation agricole (maîtrise urbanisation) - Entretien des paysages	- Renouvellement des générations d’agriculteurs - Création et maintien de valeur ajoutée sur le territoire - Entretien des paysages

**Tableau 1 :** Tableau comparatif du PNR du Luberon et du PNR des Volcans d’Auvergne

<sup>1</sup> Unité de travail Annuel

<sup>2</sup> Sur la période 2004-2008, données ASP (2009)

## 2 Méthodologie

### 2.1 Cadrage et déroulement de l'étude

#### 2.1.1 Cadrage de l'étude

Cette mission étant réalisée par trois personnes sur des territoires différents, il s'est avéré indispensable de définir une méthodologie et un cadre d'analyse communs afin que nos résultats puissent être comparés et complémentaires.

Les grandes lignes de la méthodologie ont été discutées au sein d'un premier comité de pilotage en janvier 2009. Cette méthodologie a été finalisée par la suite lors d'une réunion regroupant les 3 stagiaires, Cédric Conteau, notre maître de stage au sein de la FPNRF et Catherine Darrot, agronome et sociologue à Agrocampus Ouest et chercheur associé au LADYSS<sup>1</sup> CNRS. Cette réunion nous a permis de fixer le cadre et le niveau d'analyse qu'il était envisageable et souhaitable d'atteindre.

Nous nous sommes intéressés uniquement à l'installation et, dans la mesure du possible, aux agriculteurs installés depuis moins de 5 ans. Par ailleurs, nous nous sommes concentrés sur le développement des circuits courts lors de l'installation et non dans le cadre d'une reconversion (diversification). Cependant, chacun d'entre nous s'est ensuite adapté au territoire dans lequel il était et aux opportunités qui s'offraient à lui, et a donc parfois dû contourner ces paramètres.

Afin d'enrichir nos réflexions et de comparer nos résultats, nous nous sommes régulièrement contactés. Par ailleurs, une réunion à mi parcours avec le comité de pilotage nous a permis d'ajuster certains points de la méthodologie et de l'analyse suite aux premiers résultats observés.

#### 2.1.2 Ressources sollicitées et objectifs annexes

Les ressources sollicitées (personnes-ressources et documents) et leur rôle par rapport aux objectifs finaux de l'étude sont détaillés dans le tableau ci après.

---

<sup>1</sup> Laboratoire DYnamiques Sociales et recomposition des espaces

Objectifs		Etapes « ressources »				Restitutions sur les Parcs
		Bibliographie	Enquêtes auprès des institutions	Enquêtes auprès des agriculteurs	Réunions du comité de pilotage	
principaux	<b>N°1 : Identification des facteurs limitant et des facteurs favorisant des projets d'ICC</b>	Première approche de ces facteurs limitant  Vérification et étude de certains de ces facteurs par des textes réglementaires	Repérage des facteurs limitant ou favorisant les ICC selon les institutions	Repérage des facteurs limitant ou desquels ont pu bénéficier les porteurs de projet	Participation à la synthèse des principaux freins répertoriés.	Discussions et retours sur les principaux résultats de l'étude
	<b>N°2 : Etude de l'adaptation des dispositifs d'appui aux porteurs de ces projets</b>	Etude des dispositifs et de leurs conditions d'accès au niveau réglementaire	Revue des différents dispositifs d'appui existants	Etude du recours des porteurs de projet à ces différents dispositifs d'appui, et des raisons de la sollicitation de ces outils ou non.	Précisions sur certains dispositifs et réglementations par des intervenants extérieurs (ADIE <sup>1</sup> , MAAP, FN CUMA <sup>2</sup> ).	
	<b>N°3 : Etude des stratégies adoptées par les candidats à l'ICC</b>			Identification des profils des porteurs de projet <i>outil</i> : Typologies  Identification des stratégies adoptées pour contourner des facteurs limitant ou saisir les opportunités offertes par les facteurs		

<sup>1</sup> Association pour le Droit à Initiative Economique

<sup>2</sup> Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation des Matériels Agricoles

Objectifs		Etapas « ressources »				
		Bibliographie	Enquêtes auprès des institutions	Enquêtes auprès des agriculteurs	Réunions du comité de pilotage	Restitutions sur les Parcs
annexes	<i>Formulation de propositions d'action au niveau national puis du syndicat mixte des PNR pour favoriser les ICC</i>	Premier recensement (qui ne se veut pas exhaustif) de démarches favorisant l'ICC.	Recueillir des éléments de proposition et des exemples d'initiatives innovantes.	Recueillir des éléments de proposition et des exemples d'initiatives innovantes.	Synthèse et débats autour de la pertinence des propositions d'actions	
	<i>Obtention de données sur les territoires</i>	Recueil de données sur l'agriculture du territoire en général, les outils de filière existants, les dynamiques d'installation au niveau qualitatif.	Recueil de données sur les types de production, les outils de filière existants. Obtention de statistiques sur l'installation.	Recueil de données sur les outils de filière existants.		
<b>méthodologiques</b>		Appréhension de la démarche de sociologie qualitative	Recueil de contacts potentiels d'agriculteurs <i>Outil</i> : critères à priori discriminants		Précisions sur les points à approfondir et les institutionnels à rencontrer	



Tableau 2 : Synthèse de la méthodologie employée

La nature et la hiérarchisation des facteurs influant sur l'ICC étant dépendantes du territoire, il convenait d'avoir une vision territoriale de la thématique des installations avec vente en circuits courts. Nous avons donc également exploité des données relatives aux dynamiques locales d'installation.

Enfin, bien que ce travail ne nous ait pas été explicitement demandé, il semblait intéressant, suite à l'analyse des facteurs limitant l'ICC, de proposer quelques pistes d'actions pour répondre aux manques et aux obstacles identifiés, inspirées en particulier des attentes des acteurs enquêtés. Nous nous sommes, par ailleurs, interrogés sur le rôle que pouvait avoir un syndicat mixte de Parc pour favoriser l'ICC.

### 2.1.3 Chronologie et étapes de l'étude

L'étude s'est réalisée en plusieurs phases. Chaque stagiaire travaillant successivement sur 2 Parcs, la même méthodologie a dû être appliquée sur tous les territoires d'étude, impliquant une nécessaire évaluation du travail réalisé sur les premiers PNR, et une phase d'analyse de l'ensemble des données permettant d'arriver aux conclusions présentées dans ce rapport. La chronologie de l'étude est illustrée dans le tableau 2 (p18). Les différentes étapes sont détaillées ci-dessous.

#### Etude bibliographique

La base de données bibliographiques a été réalisée en amont par les chargés de mission des PNR, et complétée grâce à l'apport des acteurs institutionnels rencontrés. Cette phase nous a permis d'acquérir :

- des connaissances en sociologie sur la méthode qualitative ;
- des données globales sur l'installation agricole et les circuits courts en France ;
- des données plus territorialisées sur le contexte agricole, l'installation et les circuits courts sur les Parcs étudiés, ainsi que sur leur projet de territoire en matière d'agriculture.

#### Enquêtes auprès des institutions

Suite à cette recherche bibliographique, la première phase de notre travail a été la rencontre des acteurs institutionnels. Nous avons pour cela élaboré une grille d'enquête, basée sur un mode d'entretien semi-directif (annexe F). Nous nous sommes attachés à rencontrer des structures diverses, intervenant à différentes étapes de l'installation. Une première liste des structures à rencontrer nous a été fournie par le comité de pilotage, cette liste a ensuite été complétée par chacun d'entre nous au fur à mesure de nos entretiens (annexe G).

Ces rencontres nous ont ainsi permis de recueillir leurs visions sur les facteurs limitant ou favorisant l'ICC, et de recenser les dispositifs d'accompagnement existants et leurs conditions d'accès.

Par ailleurs, ces enquêtes nous ont permis d'obtenir, en plus d'un panorama des dynamiques d'installation, le contact de certains agriculteurs récemment installés sur le territoire.

### Enquêtes auprès des agriculteurs

La méthode d'entretien que nous avons utilisée auprès des agriculteurs se rapproche du récit de vie. Ces entretiens ont été réalisés à l'aide d'une grille d'enquête élaborée en amont (annexe H).

Chaque entretien s'est déroulé de la manière suivante :

- une description rapide de leur système d'exploitation (données techniques)
- le récit de leur trajectoire. Pour cela, l'enquêteur et l'agriculteur ont dessiné ensemble une frise chronologique de cette trajectoire afin d'identifier les étapes clefs de celle-ci et de cerner, pour chacune de ces étapes, les difficultés qu'ils ont rencontrées, les dispositifs d'appui sollicités et les stratégies employées (annexe I).

Le principe d'une démarche qualitative implique la construction de la représentativité de l'échantillon en terme de choix des profils enquêtés et non en terme de nombre d'entretiens (qui alimenterait une étude plus statistique) (annexe J).

L'échantillon (annexe K) est composé, dans chacun des deux Parcs étudiés, de 12 agriculteurs installés dans les 5 dernières années et commercialisant tout ou partie de leur production en circuits courts. Pour créer notre échantillon, nous avons utilisé la bibliographie et les enquêtes auprès des institutions au cours desquelles il a été possible de repérer des critères qui, selon les personnes rencontrées, conditionnent les ICC. Par exemple, le critère du suivi du parcours à l'installation et l'obtention des aides nationales est apparu comme discriminant dans cette première phase. L'idée était donc d'englober dans l'échantillon des personnes ayant suivi ce parcours et ayant reçu les DJA et des personnes ne les ayant pas reçu. Le même travail a été fait avec chacun des critères cités dans le tableau de l'annexe K.

Le repérage des agriculteurs a été fait lors des discussions avec les institutions, mais a également fait intervenir le bouche à oreille, via les agriculteurs enquêtés. L'objectif était ainsi de rencontrer des agriculteurs faisant appel à des réseaux ou organisations professionnelles différents.

### Intervention du comité de pilotage et restitutions sur les territoires

Plusieurs restitutions orales ont eu lieu.

- Le comité de pilotage à mi-parcours a permis de préciser certains dispositifs et certaines règlementations par des intervenants extérieurs (MAAP, FN CUMA) et de discuter des principaux freins évoqués jusque là.

- Un second comité de pilotage, début septembre, nous a permis de débattre autour des quelques propositions d'actions que nous évoquions.

- Une présentation des principaux résultats obtenus dans chacun des 2 PNR sera réalisée afin de faire un retour aux personnes enquêtées et de répondre aux attentes plus spécifiques de chacun des Parcs. Ces présentations permettront par ailleurs de compléter les résultats grâce aux nouveaux échanges qu'elles susciteront.

## 2.2 Traitements des données

Une grande partie du travail d'analyse s'est faite de manière commune. Le stage, dont fait l'objet cette mission, donne lieu à un rapport individuel, à destination des Parcs concernés et de la Fédération des PNR. Une partie de ces trois rapports reste cependant commune (contexte, méthodologie, typologie des agriculteurs). Leur conception et leur rédaction ont été partagées, (grâce à de nombreux échanges entre les stagiaires), dans un souci d'exhaustivité. La particularité de chacun de ces rapports réside dans leur approche territoriale, qui correspond aux Parcs enquêtés.

### 2.2.1 Objectif 1 : Identification des facteurs limitant et favorisant des projets d'installation agricole en circuits courts dans les PNR

Le croisement des facteurs limitant ou favorisant les installations avec vente en circuits courts cités lors des deux types d'enquête doit rendre compte de la superposition des réalités vécues et légitimées par les différents acteurs institutionnels et porteurs de projet. Le travail est ainsi double : d'une part, la vérification et la précision de ces facteurs par des données bibliographiques d'ordre réglementaire, et d'autre part, la synthèse de ces facteurs.

#### Synthèse des facteurs limitant et favorisant les installations en circuits courts

A l'issue de la première mission dans les PNR du Luberon et du Perche, il est apparu pertinent de répartir les principaux « paramètres » concourant aux ICC entre les stagiaires en quatre grands thèmes<sup>1</sup>, étant donné la densité et la diversité des facteurs évoqués par l'ensemble des personnes enquêtées.

Ces quatre domaines d'approfondissement ont fait l'objet de discussions régulières avec Cédric Conteau et Catherine Darrot. Cela nous a permis d'étudier davantage les problèmes soulevés, et de proposer des pistes de réflexions plus approfondies sur les actions et les outils à déployer pour y faire face. Chaque thème a fait l'objet d'une grille de lecture commune (annexe K).

Cette méthode présente néanmoins la difficulté pour chacun d'appréhender la globalité du thème (ses enjeux, son ampleur, les dispositifs qui sont déployés, leurs effets...) qu'il approfondit sur des territoires qu'il n'a pas « occupés ». Cela peut être une limite à l'exhaustivité de l'analyse qui en est faite.

#### Prise en compte des spécificités territoriales

Une telle réorganisation thématique des données a permis de cerner des facteurs d'ordre national et des facteurs d'ordre plus local. La distinction entre ces deux types de facteurs s'est faite lors des entretiens, mais également grâce aux données liées aux spécificités territoriales (recueillies lors des phases de bibliographie et d'enquêtes auprès des institutions).

---

<sup>1</sup> Répartition des thèmes d'approfondissement :

- Carette Caroline : Paramètres relatifs à l'accompagnement et à l'intégration dans des filières
- Champion Fabien : Paramètres relatifs aux questions financières
- Fumery Jean Baptiste : Paramètres relatifs à l'accès au foncier

### 2.2.2 Objectif 2 : Etude de l'adaptation des dispositifs d'appui aux porteurs de projet à l'ICC

Une recherche de données réglementaires a été conduite afin de préciser la nature des aides évoquées lors des entretiens, leur ampleur, et leurs conditions d'éligibilité.

L'étude de ces aides avait pour but de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure ces dispositifs d'appui permettent-ils de contourner les facteurs limitants ou de saisir les opportunités créées par les facteurs favorisants cités ? Il s'agit de se pencher sur l'adéquation entre le type de dispositifs offerts, leur mode d'application et les besoins évoqués par les porteurs de projet.

- Quelles sont les limites de ces dispositifs ? La réponse à cette question passe entre autres par l'étude des conditions d'accès à ces aides.

### 2.2.3 Objectif 3 : Etude des stratégies adoptées par les candidats à l'installation avec vente en circuits courts

#### Prise en compte de la diversité des porteurs de projets

De nombreux auteurs, telle Carbona (2007), relatent la diversité des porteurs de projet en circuits courts de commercialisation. Dubuisson-Quellier et Le Velly (2008) insistent d'ailleurs sur ce que cela implique : « On assiste [...] à des formes d'articulation [de commercialisation] très variées et spécifiques en fonction des différents parcours des acteurs ». C'est pourquoi il est apparu essentiel de rendre compte de cette diversité sur les territoires mêmes des Parcs.

C'est par le biais de typologies établies à partir de leurs principales motivations que ces candidats sont décrits et que leurs situations sont analysées. Afin que celles-ci expriment la trajectoire de l'ICC de la manière la plus explicite possible, elles prennent la forme d'une fiche « résumée » incluant : leur discours type, leurs principales motivations, leur expérience, les moyens mobilisés et les principales difficultés rencontrées lors de la création de leur activité.

#### Analyse des stratégies des porteurs de projet

Le croisement des types de porteurs de projet d'une part et des facteurs limitant et favorisant l'ICC d'autre part nous a permis de rendre compte :

- s'il y a lieu, de la spécificité de certains facteurs à tel type de candidat ;
- des stratégies adoptées par chaque type de porteurs de projet en réponse à ces facteurs.

## **2.3 Propositions d'actions en réponse à chacun de ces facteurs**

Les propositions faites par les différentes personnes interviewées ont été listées et synthétisées. Par ailleurs, un premier recensement (qui ne se veut pas exhaustif) de démarches favorisant l'ICC a été réalisé. Pour chacune de ces démarches, nous avons tenté d'analyser dans quelle mesure elle pouvait être reproduite sur chacun des Parcs. Enfin, nous avons proposé un certain nombre d'actions qui sembleraient intéressantes à mettre en place pour encourager l'ICC.

Chacun des stagiaires a étudié plus précisément les démarches existantes sur ses territoires et celles répondant aux facteurs qu'il avait approfondi précédemment.

## 3 Résultats

### 3.1 Analyse des facteurs limitant l'installation agricole en circuits courts

Les porteurs de projet enquêtés, nous ont fait part des difficultés qu'ils ont rencontrées pour mettre en place leur activité et des aides (technique, économique, ...) dont ils ont bénéficié. Parallèlement, les entretiens auprès des diverses structures d'accompagnement (47 pour ma part), nous ont permis de connaître leurs visions quant aux facteurs limitant les ICC et de recenser les mesures existantes qui les favorisent.

Les facteurs limitant l'ICC, ainsi identifiés, sont de deux natures différentes : **les limites dites « structurelles » et les limites engendrées par les mesures d'accompagnement en place.** Le schéma suivant (fig.1) synthétise les divers facteurs limitant et favorisant l'installation agricole en circuits courts tout au long du parcours.

Facteurs limitants	Etapas	Facteurs favorisants
Manque de lisibilité de l'ensemble des structures et aides existantes	Idée du projet → Prise de connaissance des formalités et aides existantes	Point info installation
Manque de références technico-économiques	Formalisation du projet	Diverses structures qui proposent un accompagnement
	Identification des compétences nécessaires à la réalisation du projet	<i>Difficultés d'intégration des HCF</i>
Manque de certaines formations		Dispositif PPP (conseiller compétences)
Difficulté d'accès à certaines formations		<i>Non proposé aux plus de 40ans</i>
Difficultés de trouver des agriculteurs intéressés par le tutorat	Acquisition de compétences	Formations sur sujets et sous formes différentes
		Dispositifs financés de stages et parrainages
		Aides financières pour l'acquisition de compétence
		<i>Certaines aides non accessibles aux plus de 40 ans et aux cotisants solidaires</i>
Manque de références technico-économiques	Vérification et Justification de la viabilité du projet : élaboration d'un projet clair, structuré et chiffré	Diverses structures de conseils (techniques, gestions, ...)
Manque de conseillers spécialisés en CC		Dispositif PPP (élaboration du PDE)
		<i>Non prise en compte des aspects : ancrage territorial et temps de travail</i>
Accès difficile au marché locatif		SAFER : gestion et portée à connaissance du foncier libérée
Cherté du foncier et du bâti		<i>Fonctionnement parfois ambigu</i> <i>Difficultés d'intégration des HCF</i>
Méconnaissance du foncier libéré		Divers outils d'urbanisme permettant de protéger les terres agricoles
Concurrence entre installation et agrandissement d'EA existantes	Acquisition de foncier	PIDIL : Aides financières pour faciliter la location à des jeunes installés
Concurrence entre agricultures et autres activités		RDI, ... : Sensibilisation et mises en relation des cédants et des candidats à l'installation
Inadéquation en offre de foncier et la demande		Aides financières (DJA, ...)
		<i>Inaccessible aux plus de 40ans</i>
	Recherche de financements	Prêts bonifiés
Difficulté d'accéder aux prêts		<i>Inaccessible aux non bénéficiaires de la DJA</i>
		PIDIL : Aide en garantie
		<i>Non mobilisée</i>
Manque de conseils sur législation	S'installer → Mise en place de l'atelier de production, de transformation et de commercialisation	Structure de conseils en matière législative
Manque d'organisations collectives présentes sur le territoire		Divers outils collectifs possibles

Figure 1: Les facteurs limitant et favorisant l'installation agricole en circuits courts

L'analyse de ces limites et mesures d'accompagnement nous a permis de distinguer **quatre types de facteurs** agissant directement sur la mise en place de l'activité agricole:

- les facteurs liés à l'**accompagnement**,
- les facteurs liés à l'acquisition des ressources :
  - **accès au foncier et au bâti**,
  - **accès aux financements**,
- les facteurs liés à l'**intégration dans des filières**.

Ces quatre types de facteurs sont détaillés en annexe L.

### 3.1.1 Accompagnement

L'accompagnement répond à trois grands besoins engendrés par une installation.

Le premier est celui *d'acquérir des compétences*. Cette nécessité est d'autant plus importante dans le cadre de projets en CC car ils requièrent au minimum 3 types de savoir-faire : la production, la transformation et la commercialisation. Ce besoin est accentué pour les porteurs de projets HCF. Or un manque dans la disponibilité et l'accessibilité aux formations et aux autres formes d'apprentissage a été noté par la plupart des porteurs de projet dans les 2 territoires. Ces manques sont recensés dans trois domaines : les pratiques alternatives telles que la traction animale, les productions atypiques (ex : bière), et les méthodes de commercialisation (marketing, ...). **Aussi ils touchent en premier lieu les porteurs de projets à l'ICC, qui ont des attentes importantes dans ces trois domaines.**

Le second besoin est celui du *conseil en matière de réglementation sanitaire*. Un manque a été constaté. D'après les acteurs rencontrés, ce manque est dû d'une part à la « déresponsabilisation » de l'Etat et d'autre part aux changements engendrés par le passage récent d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. **Or, la connaissance de cette réglementation est primordiale pour les porteurs de projet à l'ICC qui transforment et commercialisent des produits alimentaires frais, pour lesquels le cadre réglementaire est extrêmement contraignant.**

Le dernier besoin auquel répond l'accompagnement est celui *d'élaborer un projet clair et structuré*. Ceci est indispensable pour toute installation et garantit la viabilité du projet. **Ce besoin est accentué dans le PNR du Luberon pour les porteurs de projet ICC**, en particulier pour les HCF extérieur au territoire, qui n'ont pas suivi de formation agricole dans le cadre de leur cursus scolaire. En effet, dans ce territoire très attractif, un surplus de garanties est demandé aux candidats à l'ICC, qui s'installent sur des surfaces relativement restreintes pour vérifier le bien fondé du projet et, de cette manière, repérer les personnes qui n'ont dans l'optique que l'acquisition d'une habitation en zone agricole. **Dans le PNR des Volcans d'Auvergne, ce surplus de garanties est demandé à l'ensemble des porteurs de projet ICC.** La forte tradition de circuits longs dans ce territoire génère la peur de l'ICC en particulier par les financeurs. Ce phénomène est accentué dans le cas de productions atypiques (or élevage bovins et ovins) et pour des candidats extérieurs au

territoire dont les membres de la CDOA<sup>1</sup> et du Comité Technique de la SAFER<sup>2</sup> ont tendance à se méfier (concurrence). **Or d'après les divers porteurs de projets rencontrés, il semblerait que ce soit justement ces candidats qui soient les moins bien accompagnés.** Ce manque est principalement dû à l'inadaptation des outils existants et au manque de compétences en matière d'ICC de certains conseillers des structures agricoles, habitués à une clientèle plus traditionnelle de CF en circuits longs. Cette tendance tend cependant à diminuer. En effet, à travers les services diversification des chambres d'agriculture et la mise en place du plan de professionnalisation personnalisé, ces structures cherchent à s'adapter à la diversité des porteurs de projet et de leurs attentes.

### 3.1.2 Accès au foncier et au bâti

La terre est une question centrale qui régit les conditions dans lesquelles les candidats à l'installation vont pouvoir développer leur projet. **D'après certaines organisations professionnelles agricoles (OPA), cette problématique est à relativiser pour les ICC.** Selon elles, la taille réduite des structures en CC rend la difficulté d'accès à la terre de moindre ampleur. On constate d'ailleurs dans le PNR VA que la difficulté d'accéder au foncier (prix, disponibilité) est souvent une raison énoncée par les porteurs de projet pour commercialiser en CC, en particulier au sein de GAEC<sup>3</sup> familiaux relativement rentables.

Un certain nombre de problèmes soulevés par d'autres et par des agriculteurs récemment installés rend cependant compte de la complexité de l'accès à la terre pour ces structures en CC également. Ces problèmes sont engendrés par trois phénomènes :

- Une culture très développée de la propriété privée qui engendre d'importants rapports de force pour l'acquisition de foncier.
- La forte concurrence sur le foncier agricole responsable de sa faible disponibilité et de sa cherté.

Sur le PNR du Luberon, territoire très attractif, la spéculation est importante. La pression foncière engendre la disparition de terres à vocation agricole au profit de l'urbanisation, et d'activités de loisirs (telles que la chasse).

Dans le PNR des Volcans d'Auvergne, territoire à dominance herbagère, l'extensification des productions animales de la PAC (baisse du chargement bovin par hectare), la PHAE<sup>4</sup>, et la révision du cahier des charges de l'AOC Saint Nectaire (production du foin sur la zone AOC) incitent les exploitants agricoles à rechercher des surfaces. Cette concurrence, est accrue dans le Cézallier par la présence d'éleveurs aveyronnais relativement aisés qui recherchent des estives.

---

<sup>1</sup> Commission Départementale d'Orientation Agricole

<sup>2</sup> Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

<sup>3</sup> Groupe Agricole d'Exploitation en Commun

<sup>4</sup> Prime Herbagère Agro-environnementale

Cette concurrence est également occasionnée dans ces deux PNR par la volonté des agriculteurs en place de conforter leurs exploitations. Ces deux problèmes touchent l'ensemble des porteurs de projet à l'installation agricole, quelque soit le type de commercialisation.

- Des outils de gestion du foncier peu utilisés et/ou inadaptés

Divers outils législatifs existent pour protéger le foncier agricole. Leurs mobilisations dans les documents d'urbanisme, dépendent de la volonté politique. Ils sont rarement utilisés en raison d'un manque de connaissance de ces outils par les élus et de la crainte de ces derniers de créer des oppositions chez les propriétaires.

Lors de nos entretiens, de nombreuses critiques (en particulier au sein du PNR du Luberon) ont été émises au sujet de l'utilisation par les SAFER de leur pouvoir d'acquisition/rétrocession des terres. La nécessité de rentabilité de ces structures et surtout l'opacité du fonctionnement des comités techniques (composés principalement des représentants syndicaux majoritaires, eux-mêmes pourvoyeurs de foncier) orientent les rétrocessions en faveur de l'agrandissement plutôt que de l'installation. **Cette préférence pour l'agrandissement est accrue face à des projets en ICC dont les porteurs sont HCF et non issus de la région.** Ce phénomène est accentué dans les régions attractives, dans lesquelles les a priori d'être face à des « pourvoyeurs de maisons à la campagne » sont dans l'esprit de tous, malgré les garanties apportées par ces candidats et dans des régions ayant une forte tradition de circuits longs et n'étant pas accoutumées à la venue de personnes extérieures telles que le PNR VA. Aussi nous pouvons nous interroger sur l'adaptation de ces structures à répondre à l'une des missions qui leur est attribuée « Maintenir et développer une agriculture dynamique et diversifiée ».

### 3.1.3 Accès aux financements

Toute installation en agriculture nécessite :

- un *fond de roulement*, pour assurer les dépenses annuelles de fonctionnement.

**La vente en circuits courts par rapport à la vente en circuits longs génère généralement des dépenses supplémentaires pour le conditionnement, la transformation, le marketing et le transport.**

- une *capacité d'investissement* suffisante.

**Les ICC peuvent occasionner une mobilisation plus importante de capital.** La mise en place de l'activité nécessite couramment la construction d'un atelier de transformation et/ou de conditionnement et l'achat d'un véhicule et de matériel pour la vente sur les marchés (véhicule réfrigéré, étal...), ... Par ailleurs, dans le cadre de vente sur l'exploitation, l'investissement dans le bâti est souvent important. En effet, les agriculteurs réalisant de la vente à la ferme, en plus de construire et d'aménager un « magasin », sont généralement en recherche de bâtis anciens, qu'ils restaurent et valorisent au maximum, pour l'image qu'ils confèrent auprès des consommateurs.

Aussi, l'accès à des financements régit, comme le foncier, les conditions de l'installation. Deux raisons limitent les porteurs de projet à accéder à des financements.

La première est le manque de garanties quant à la pérennité des projets. Ce manque heurte la CDOA pour l'acquisition de la dotation aux jeunes agriculteurs et les banques pour l'obtention de prêts. En outre, dans un contexte de crise économique, les banques sont de plus en plus frileuses à la réalisation de prêts. **Ce manque de garanties, est, d'après les structures rencontrées, accru dans le cadre d'ICC en raison du peu de références technico-économiques liées à ce type de projet.** Les candidats principalement touchés par ce problème sont les HCF, en réorientation professionnelle.

La seconde raison est la non éligibilité aux aides existantes. Pour pouvoir avoir accès aux aides (nationales et locales) les candidats doivent répondre à plusieurs critères (annexe M). Malgré leurs limites et les contraintes qu'elles peuvent engendrer, il est possible de remplir la plupart des conditions d'éligibilité (réaliser un PDE<sup>1</sup>, avoir la capacité professionnelle requise, ...). Cependant, l'une d'entre elle reste discriminante car elle ne peut être acquise par simple choix du porteur de projet : les aides ne sont accessibles qu'aux candidats ayant moins de 40 ans<sup>2</sup>. **D'après une étude réalisée par Cessot (2006), la moitié des installations non aidées est liée à l'âge, soit environ 4 000 installations par an. 44 % de ces EA s'installent sur la base d'un projet agricole « fort » souvent orienté vers les CC.** Leurs projets, souvent innovants, sont longuement mûris et répondent parfaitement à la demande des consommateurs locaux et aux problématiques du territoire. Aussi, cette limite fortement discriminante est discutable.

### 3.1.4 Intégration dans des filières

Les productions présentes et la structuration des filières déjà en place organisent un territoire autour d'outils de filière (abattoir, ...) et d'organisations socioprofessionnelles (CUMA, service de remplacement). Le développement des installations sur un territoire dépend pour beaucoup de la nature de l'activité agricole et de son organisation, en particulier le développement des installations avec commercialisation en circuits courts.

Certaines ICC développent des systèmes d'exploitation très diversifiés, ce qui nécessite *l'utilisation de divers matériels agricoles* et éventuellement *l'emploi de main d'œuvre salariée*. Une étude réalisée par Lefebvre (2004) montre que les agriculteurs en CC, HCF, non issus de la région où ils se sont installés font trois fois plus appel à de la main d'œuvre (MO) salariée que les locaux.

Par ailleurs, la *réglementation très contraignante* en matière de sécurité des denrées alimentaires engendre des investissements et une prise de risque non négligeable lors de la création d'un atelier de transformation individuel. Aussi, **la présence de certains outils** tels que les CUMA, les services de remplacement ou les ateliers de transformation en commun **conditionne fortement l'installation en CC sur un territoire**. Le besoin d'organisations collectives est accentué lorsque les exploitations agricoles sont éloignées des bassins de consommation (transport, démarchage, ...).

---

<sup>1</sup> Plan de Développement d'Exploitation

<sup>2</sup> Cette discrimination s'est accrue récemment au titre de « l'euro-compatibilité ». Les critères d'éligibilité aux aides cofinancées par l'Europe doivent être compatibles avec ceux du Droit communautaire. La limite d'âge de 40ans, est donc désormais incontournable pour toutes les mesures relatives à l'installation agricole.

Peu d'organisations collectives pour la production et la transformation sont recensées sur le PNR du Luberon. Par ailleurs, il n'y a quasiment pas d'outils de filière communs sur le territoire. L'abattoir de plus proche se situe à Digne, à 150 km d'Apt. On note tout de même la présence de quelques groupes de développement agricole, d'interprofession et de syndicats de filières (AOC Banon, ...) plutôt actifs. En matière de commercialisation et de valorisation des produits, en revanche, des initiatives collectives intéressantes se développent: plateforme de distribution de produits issus de l'agriculture biologique (AB), point de vente collectif, marché de producteurs, ...

A proximité du PNR des Volcans Auvergne, à l'inverse, divers outils collectifs existent pour faciliter la production (groupement d'employeurs départemental) et la transformation de bovins (présence de l'ENILV<sup>1</sup>, divers abattoirs et ateliers de transformation). En revanche, en matière de commercialisation en CC rien n'a encore été mis en place, à l'exception de la filière AB. Celle-ci, pour répondre à la demande des collectivités pour l'approvisionnement des cantines scolaires, a créé une plateforme de distribution (SCIC<sup>2</sup> Auvergne Bio Distribution).

Cette différence s'explique pour diverses raisons. Le PNR Luberon est accoutumé à la commercialisation en CC. De nombreux producteurs la pratiquent (annexe N). Cependant, les porteurs de projet en ICC ont souvent une vision un peu « individualiste » de leur projet et envisagent peu le collectif, pouvant impliquer des concurrents potentiels (exception faite pour les « alternatifs militants »). Une de leur motivation est de ne devoir « rendre de compte » à personne. Le développement des formes collectives en commercialisation résulte souvent d'une demande forte de la population et donc de retombées économiques immédiates pour les producteurs.

Le PNR des Volcans d'Auvergne à l'inverse a une forte tradition de circuits longs. La demande locale (résidents permanents et restaurateurs) reste relativement faible. De plus, la plupart des agriculteurs de ce territoire sont dans un modèle très traditionnel et ont une faible culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Les EA qui commercialisent en CC sont, pour la plupart, en AOC fromagère, situées en zones touristiques (Sancy, ...) et privilégient la vente directe à la ferme.

### 3.1.5 Contexte économique et humain

#### **Les projets d'ICC sont de réels projets de vie qui incluent l'entourage des candidats.**

Par conséquent, le contexte économique et humain dans lequel les porteurs de projet s'implantent influe sur la viabilité de l'activité. Aussi, la réussite d'un projet va dépendre de :

- Ce qu'offre le territoire en termes de *services* pour le candidat et sa famille (école, médecin, culture, commerces, emploi pour le ou la conjoint(e)...)

- Ce qu'offre le territoire et ses acteurs en terme d'*ouverture d'esprit* et d'*accueil* en particulier vis-à-vis de population non originaire du territoire, de la démarche de CC, mais aussi pour beaucoup vis-à-vis de l'agriculture biologique, de productions atypiques et de reconversions professionnelles...

---

<sup>1</sup> Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande

<sup>2</sup> Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Les territoires étudiés offrent des contextes très différents. Le PNR du Luberon est un territoire relativement riche, dans lequel l'activité économique et les services sont fortement présents. Par ailleurs, plus de la moitié des habitants de ce territoire n'est pas originaire de la région PACA et tous sont habitués à la démarche des circuits courts.

En revanche, le PNR des Volcans d'Auvergne est un territoire plutôt enclavé, relativement pauvre. Certaines zones sont menacées de désertification, ce qui entraîne la fermeture des écoles et des services. De plus, les locaux ne sont pas toujours enclins à l'arrivée des personnes venant de l'extérieur, en particulier les agriculteurs (présents dans la majorité des familles) de peur de la concurrence.

**Ainsi quatre types de facteurs agissent directement sur la mise en place et la viabilité de l'activité agricole en CC : les facteurs liés à l'accompagnement, à l'accès au foncier, à l'accès au financement et à l'intégration dans des filières.**

**L'accompagnement est encore plus indispensable lors d'une ICC que lors d'une installation classique, car elle nécessite : l'acquisition de 3 types de savoir-faire, des conseils spécifiques en matière de sécurité alimentaire, l'élaboration d'un projet et d'un prévisionnel avec un surplus de justification. Or il semblerait que ce soit les porteurs de projet à l'ICC qui soient les moins bien accompagnés (peu de formation répondant à leurs attentes, manque de conseils dans certains domaines, ...)**

**La taille réduite des structures en CC rend la difficulté d'accès à la terre de moindre ampleur. Cependant, le fonctionnement de certaines structures qui gèrent l'attribution du foncier semble parfois aller à l'encontre de l'ICC.**

**Les CC engendrent des frais supplémentaires de fonctionnement (marketing, transport) et d'investissement (atelier de transformation, bâti ancien, rénovation, ...). Cependant, les financeurs (CDOA, Banque, ...) demandent souvent un surplus de garanties pour ce type de projet.**

**Enfin l'intégration dans des filières facilite fortement l'ICC, très demandeuse en main d'œuvre et en investissement. Cependant, la faible présence d'outils de filière et le caractère assez individuel des projets d'ICC ne favorisent pas cette intégration.**

### **3.2 Typologie des porteurs de projets**

Le travail d'enquête sur les 5 PNR nous a révélé que la réussite (ou l'échec) d'une installation était par ailleurs fortement dépendante de la personnalité du porteur de projet, de son vécu et de son environnement économique et social.

Nous avons identifiés **4 types de porteurs de projet**. La typologie qui suit présente des modèles abstraits, des caricatures, appelés idéaux-type. Bien qu'il soit possible d'identifier les porteurs de projet à un idéal-type, ils se situent, généralement, à l'interface entre 2 voire 3 types.

### 3.2.1 Les alternatifs militants

#### Leur discours

Ces agriculteurs tiennent un discours assez critique vis-à-vis de la politique agricole majoritaire, surtout lorsqu'ils ont eu un parcours chaotique (préemption des terres, accords des banques difficiles à obtenir...) dans un environnement peu disposé à recevoir des projets d'ICC (absence de culture des CC, OPA peu habituées à l'accompagnement des ICC...). Ils s'opposent fermement à la logique des institutions, dont le discours concernant l'installation peut être contraire aux décisions prises, dans l'octroi des terres par exemple.

Ils sont avant tout « citoyens » et cherchent par le biais de leur profession à œuvrer pour un monde socialement plus juste et écologiquement plus sain. Ils se disent « *paysans* » et non agriculteurs.

Ils subissent plutôt les démarches de l'installation aidée car ils ne voient pas l'intérêt de « *rentrer dans les cases, d'autant plus que [leur] projet ne rentre pas dans les cases* » et estiment qu'il « *faut savoir se contenter de ce qu'on a, et arrêter de quémander tout le temps* » (VA9)<sup>1</sup>

#### Leur expérience

Les HCF (cas des 4 enquêtés) ont, pour la plupart, travaillé dans d'autres exploitations au titre de salarié, mais aussi dans des secteurs tout à fait différents (*bâtiment, commerce*). Certains ont une première expérience d'installation sur un autre site. Cela semble les renforcer dans leur détermination à construire un projet alternatif viable, qu'ils souhaitent essayer.

Les installés CF<sup>2</sup> poursuivent, sur le même modèle, l'activité de leurs parents qui ont eux-mêmes créé leur exploitation dans l'esprit du début des années 70 : le retour au métier de paysan avec des valeurs éthiques fortes et affichées, à contre-courant de la société.

#### Leurs motivations

Ces agriculteurs se sont engagés dans leur métier par **militantisme**. Ils concrétisent via leur ICC un projet de vie dans lequel ils cherchent un sens. Ils considèrent et expriment les enjeux environnementaux et sociaux bien au-delà de l'économie que peut générer la création de leur activité : modes de production respectueux de leur environnement (*traction animale*), commercialisation à proximité, financements solidaires, qualité de vie, bien être des animaux (*traite à la main*)...

La priorité accordée par les institutions aux critères économiques ne leur convient pas : « *On peut estimer bien vivre même en deçà du revenu à cinq ans*<sup>3</sup> » (VA9). Ainsi ils se situent dans un tout autre paradigme que celui jusqu'ici promu par l'économie de marché. Ils sont en quête avant tout de sens. Deléage (2004) qualifie de « **nostalgique** utopique » le projet des agriculteurs du Réseau d'agriculture durable. La description qu'elle fait de ce projet se retrouve également chez ces « **alternatifs militants** » : « Le terme nostalgique renvoie ici à une protestation, une révolte contre la civilisation moderne, la civilisation industrielle, la civilisation capitaliste, le monde de la

---

<sup>1</sup> VA 9 fait référence au tableau de l'annexe K (échantillon d'agriculteur)

<sup>2</sup> Rencontré par les autres stagiaires

<sup>3</sup> Référence au revenu minimum à cinq ans auquel est conditionné l'octroi des aides DJA

marchandise et de l'argent, contre le désenchantement du monde, la disparition de toute dimension communautaire de la vie humaine, c'est-à-dire à la recherche d'une vie vécue pour ses propres valeurs. Cette nostalgie n'est pas régressive mais utopique en ce sens qu'elle opère un détour par le passé vers l'avenir, vers l'utopie».

### **Leurs moyens**

Ils n'hésitent pas à recourir délibérément à la préemption des terres, même si cela nécessite l'emploi de « *la manière forte* », (« *On a investi les locaux de la SAFER, pour montrer que nous n'étions pas contents* » (L7)), levant ainsi les barrières financières « érigées » par le marché du foncier, notamment dans des secteurs sous forte pression immobilière tel le Luberon.

Même s'ils s'opposent aux modes de production intensifs couramment pratiqués autour d'eux, la plupart entretiennent de bonnes relations avec leurs voisins agriculteurs (entraide, prêt de matériel...). Aussi ils regrettent le trop peu de soutien politique de la part des collectivités locales.

Ils croient en la qualité de leurs systèmes de production, mais s'engagent parfois dans la transparence via les labels de qualité (AB en général).

S'agissant de créations d'activités le plus souvent, ils ont recours aux aides DJA, et parfois aux prêts MTS JA<sup>1</sup>. Ils saisissent cette possibilité pour démarrer leur activité dans de bonnes conditions de travail (« *Au début, on ne voulait pas faire appel à la DJA, mais ça fait tout de même une avance de trésorerie non négligeable* » (VA9)), sans pour cela adhérer complètement au système (« *On n'a pas demandé les prêts bonifiés, car c'est aberrant, ils ne sont délivrés que pour l'achat de matériel neuf* » (VA9)).

Ils mobilisent beaucoup les nouveaux circuits de commercialisation que sont les AMAP, dans lesquels ils trouvent à la fois les garanties financières dont ils ont besoin et la démarche solidaire et militante qu'ils partagent avec ces « consommateurs ».

Le **collectif** occupe une place importante dans leur manière de concevoir et d'exercer leur métier, et même au-delà : « *On se connaît tous, on se fait des bouffes ensemble* » (L8). Ils mobilisent leurs réseaux de connaissances, bien souvent informels, créés par le partage d'aspiration commune, dans lesquels ils trouvent les soutiens techniques, moraux, et/ou de main d'œuvre dont ils ont besoins. Ils s'investissent fortement dans les associations de développement agricole. Ils essaient de rester « **autonomes collectivement** ».

### **Les principales difficultés rencontrées**

Le manque de références technico-économiques en pratique alternative et le manque, souvent volontaire de la part du porteur de projet, de soutien des structures d'accompagnements conventionnelles, telles que la chambre d'agriculture, heurtent les financeurs et la SAFER pour l'octroi de prêts et de foncier.

---

<sup>1</sup> Prêts MTS JA : Prêt Moyen Terme Spécial Jeune Agriculteur

### 3.2.2 Les entrepreneurs opportunistes

#### Leur discours

Ils ne stigmatisent pas les systèmes de production conventionnels et sont assez consensuels sur la nécessité d'une agriculture multiple (circuits longs - CC, conventionnels et AB...) : « *Tout le monde ne peut pas produire de la même manière et encore moins vendre aux mêmes personnes* » (L1).

Ils parlent de leur activité de commerçant au même titre que celle de producteur car la maîtrise, à la fois de la production et de la commercialisation, représente une assurance pour leur revenu. A cet effet, ils veillent particulièrement à la qualité de leurs relations avec leur voisinage et leur clientèle : « *je dois me souvenir de ce que mes clients ont l'habitude d'acheter car les habitués me disent souvent, « comme d'hab. », dans ce cas là, je n'ai pas intérêt à me tromper.* » (L14).

Ce sont ceux qui font le plus allusion à une **concurrence** potentielle et **analysent fortement leur situation sur le marché** : « *Nous sommes bien situés, il y a peu de concurrence sur ce produit dans le coin* » (L13).

L'existence des circuits longs sur leur exploitation est fréquente (en particulier chez les CF). Elle rend leur installation plus aisée. Lorsqu'ils sont dans ce cas là, outre la lourdeur des démarches administratives, ils n'évoquent pas de difficultés particulières à l'installation.

#### Leur expérience

Leur installation résulte très souvent d'une **opportunité** (héritage, ...) qu'ils ont su saisir. Ils ont souvent un bon niveau de formation (pas toujours dans le domaine agricole) qu'ils mettent au service de la qualité des produits et surtout des systèmes de commercialisation de leur exploitation.

6 agriculteurs répondant à cet idéal type ont été rencontrés. 4 d'entre eux se sont installés dans le cadre familial.

#### Leurs motivations

Ils travaillent dans une **logique marchande**. Ils cherchent tout d'abord à **maîtriser les prix** de vente de leurs produits. C'est généralement pour cette raison qu'ils se sont orientés vers les CC. Ils souhaitent par ailleurs **valoriser** au maximum leur production (« *contrairement aux circuits longs, ça (les CC) paye vraiment mieux* » (VA5)). Certains optent pour une logique de niche marchande, parfois tournée vers des « produits de luxe ».

#### Leurs moyens

Ils font appel aux aides DJA et aux prêts MTS JA car ils répondent généralement aux critères d'accès (en particulier les CF).

Ils mobilisent tous les créneaux de commercialisation disponibles assez classiques (marchés, vente à la ferme, vente à un intermédiaire) et ne négligent pas l'opportunité de la clientèle touristique. En circuits longs, ils s'engagent le plus souvent dans des productions fortement valorisées (*raisin de table AB, asperges...*).

Ils n'estiment pas toujours nécessaire de se démarquer via les signes officiels de qualité même si techniquement ils s'en rapprochent. Cependant, s'ils doivent encore conquérir des consommateurs exigeants (demandeurs de produits AB) sur un marché plus concurrentiel (*maraîchage dans le Luberon*), ils feront la démarche pour apporter une **plus-value** à leur produit ou conquérir de nouveaux débouchés.

Ils bénéficient souvent d'une structure **familiale** existante, sur le plan matériel, financier et parfois humain (main d'œuvre), qui leur permet de travailler dès le départ dans de bonnes conditions.

### **Les principales difficultés rencontrées**

Leur principale difficulté est l'accès au foncier, cher et peu disponible.

### 3.2.3 **Les passionnés indépendants**

#### **Leur discours**

Ces agriculteurs font peu allusion aux enjeux relatifs à leur installation en CC. C'est plus la satisfaction personnelle dans l'exercice de leur métier (c'est pourquoi le qualificatif de « passionné » a été choisi) que sa finalité qui les persuade de construire et de sans cesse améliorer leur projet.

Ils sont avant tout **producteurs ou artisans** car leur discours s'articule autour de leur produit (fromage le plus souvent) et de leur activité de « production », et de « transformation » quand elle a lieu. Ils y consacrent beaucoup de temps relativement à la vente, car c'est là qu'ils s'épanouissent avant tout. Parfois ils regrettent que la vente leur prenne encore trop de temps (« *Je souhaiterais faire plus de dépôt vente, ça prend moins de temps* » (VA12)).

Ils vivent plutôt bien leur phase d'installation en prenant parfois de la distance vis-à-vis des institutions auxquelles ils ont affaire (« *les conseils que nous a donné [la structure X] étaient irréalisables* » (VA1)).

#### **Leur expérience**

Les HCF (2 parmi les 6 rencontrés répondant à cet idéal-type) peuvent avoir une expérience professionnelle précieuse précédant leur activité agricole actuelle (« *Je travaillais dans la restauration, ça m'a pas mal aidée* » (VA12)). Celle-ci, qu'elle ait eu lieu dans le domaine agricole ou non, leur a souvent permis de découvrir une passion pour le produit qu'ils travaillent désormais, et /ou d'acquérir des savoir-faire techniques.

Dans le cas des CF, cette passion s'est généralement développée au sein de l'exploitation des parents voire d'un voisin.

#### **Leurs motivations**

Ils attachent une importance cruciale à la qualité de leur produit. Ils le veulent par ailleurs « unique ». Cela se manifeste plus ou moins explicitement selon la typicité qu'il peut contenir (très

explicite pour un producteur de fromage, moins pour un maraîcher). Ils mobilisent cette force pour préserver leur **autonomie** vis-à-vis de leurs confrères qui structurent davantage ensemble les opportunités de leurs débouchés.

### **Leurs moyens**

Ils n'hésitent pas à refuser les aides DJA s'ils les considèrent trop contraignantes : délai d'obtention des fonds, Capacité Professionnelle Agricole (CPA)... (« *Je me suis installé sans DJA car je n'avais qu'un BEPA<sup>1</sup>, il fallait que je fasse une formation en alternance en même temps que l'installation, ce n'était pas possible*» (VA 5)). Ils ne mobilisent les aides locales que si elles deviennent indispensables, étant peu enclins à engager des procédures administratives qui leur paraissent lourdes.

Ils privilégient l'auto-construction (« *Nous avons construit le plus possible par nous même* » (VA2)) et réalisent généralement des investissements dans le foncier à minima au début de leur activité. Toutefois, ils n'hésitent pas à se moderniser (matériels, bâtiments, ...) si cela leur permet d'améliorer leur(s) produit(s) et / ou leurs conditions de travail.

Ils conduisent leur exploitation de façon **autonome**, que ce soit dans la prise de décision ou dans le travail effectif. Ils sont, le plus souvent, installés en tant qu'exploitant individuel, éventuellement avec un conjoint collaborateur.

Ils saisissent les opportunités d'installation en fonction du foncier libéré, informations qu'ils n'hésitent pas à aller chercher chez leurs voisins agriculteurs ou autres réseaux (« *C'est le patron chez qui j'étais salarié qui m'a dit que cette exploitation se libérait* » (L5)).

En terme de commercialisation, ils privilégient le bouche à oreille, qu'ils estiment efficace du fait de la renommée de leur produit. Certains vendent leurs produits à la ferme de par la **simplicité** de mise en œuvre. D'autres privilégient les systèmes de dépôts vente et la restauration car ils nécessitent moins de temps (et moins de relationnel).

Ils sollicitent peu les OPA (hormis pour des questions très techniques), souvent par choix : pour garder leur indépendance. Quand ils le font ils s'assurent que leurs démarches ne portent pas atteintes à la liberté d'exercice de leur métier (« *En CC on est plus libre : c'est ça que j'apprécie*» (L3)).

### **Les principales difficultés rencontrées**

Hormis la difficulté d'accéder au foncier, c'est principalement le fort besoin en financement qui pose problème. En effet, l'investissement souhaité dans leur atelier de production et de transformation n'est souvent pas négligeable. Par ailleurs, ils manquent de temps, de technique et parfois de goût pour la commercialisation, ce qui peut poser quelques soucis de trésorerie.

---

<sup>1</sup> Brevet d'Aptitude Professionnelle Agricole

### 3.2.4 Les Innovants Adaptables

#### Leur discours

Ces agriculteurs ont pour la plupart rencontré de nombreuses difficultés lors de leur installation. Ils en parlent facilement dans l'espoir que celles-ci soient levées pour les futurs porteurs de projet.

Ils insistent fortement sur leur **qualité de vie**, très appréciée, en comparaison de celle qu'ils avaient lors de leurs expériences professionnelles précédentes, et ce malgré la charge de travail sur l'exploitation. Ils sont également très sensibles à la qualité de leurs produits et à l'image qu'ils renvoient auprès de leur clientèle.

Ils expriment clairement un projet d'installation mûri, où chaque compétence requise par le métier (produire, transformer, vendre) a été pensée (« *On a mûri notre projet pendant au moins deux ans, avant de nous lancer* » (L2)).

Ils considèrent leur installation comme la réalisation d'un « **projet de vie** ». L'usage de cette terminologie s'explique très probablement par :

- La vision entière qu'ils ont de leur métier, qui ne les réduit donc pas à des producteurs : ils parlent spontanément d'avoir à « maîtriser trois métiers ».
- La conscience qu'ils ont d'être différents de la plupart des autres agriculteurs, notamment par la singularité des produits qu'ils élaborent.

#### Leur expérience

Leur niveau d'étude est relativement élevé mais n'est généralement pas en lien avec l'agriculture. Ils ont, pour la plupart, eu une expérience professionnelle autre, précédant leur activité agricole actuelle (C'est le cas des 8 enquêtés). Cette expérience leur a permis d'acquérir des compétences dont ils se servent quotidiennement (*marketing pour la vente, chimie pour la transformation des fromages, ...*) et qui les différencient des agriculteurs ayant suivi un cursus agricole « classique ».

Leur expérience en matière agricole s'est finalement faite au sein de leur propre exploitation et par des formations continues pour adulte. Certains ont cependant suivi une formation type BPREA<sup>1</sup> et ont réalisé un stage en exploitation pour pouvoir prétendre à la DJA. D'autres auraient souhaité suivre une formation mais pour des raisons de disponibilité (travail, famille), ils n'ont pu trouver le temps.

#### Leurs motivations

Ils souhaitent, avant tout, améliorer leur qualité de vie, tout en valorisant au mieux leurs produits afin de percevoir un minimum de revenu. Ils sont très attachés à l'activité de **commercialisation** qui leur permet de communiquer sur leur métier et d'avoir des retours sur leurs produits (valorisation personnelle) (« *c'est toujours agréable, lorsqu'un client vient te voir et te dit que tes fromages sont trop bons* » (VA11)). Ils essaient donc au mieux de satisfaire et de fidéliser

---

<sup>1</sup> Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole

leur clientèle : gamme diversifiée, cadre d'accueil agréable, ... (« *J'essaie de proposer un nouveau produit tous les deux ans, ça plait aux clients* » (L2))

### **Leurs moyens**

Lorsqu'ils le peuvent, ils font appel aux aides. Cependant, de par leurs parcours quelque peu atypiques ils ont rarement droit à la DJA (pas la capacité professionnelle requise, âgés de plus de 40 ans).

Ces projets sont la plupart du temps largement financés, soit via des capitaux accumulés pendant une première « phase » de leur vie professionnelle, soit via un travail salarié en parallèle.

Ils font également appel aux structures d'accompagnement existantes lorsqu'ils en ont besoin, souhaitant aussi, par cette démarche, entrer en contact avec le monde agricole et partager leurs préoccupations. Ils n'hésitent pas à s'engager pour créer des dynamiques de groupe autour de ces attentes communes (*marché paysans, collectif des agriculteurs du Parc du Luberon...*).

Ils se heurtent parfois à des préjugés, notamment dans des régions très attractives telles que le Luberon (« *Ils pensaient que nous voulions juste un permis de construire* » (L2)) et lorsque leur projet est novateur. Ils peuvent parfois être déçus du monde agricole, et du monde rural en général (voisins, propriétaires...): « *Le début a été très difficile, tout le monde nous faisait bien comprendre que nous n'avions rien à faire ici* » (L9). Ils paraissent néanmoins bien conscients que les particularités de leur exploitation (vente en CC, productions atypiques, pluriactivité, installation HCF) nécessitent des efforts de communication de leur part pour prouver leur professionnalisme.

Enfin, leur atout majeur, en plus de la qualité, est l'**innovation** (« *On essaie de diversifier notre gamme au maximum, en modifiant les formes de fromages par exemple, on a pleins d'idées* » (L2)) et l'**originalité** de leurs produits (« *je souhaite utiliser des variétés anciennes* » (VA3)). Ils s'installent dans des niches dans lesquelles la demande est importante (Volailles AB) ou proposent une gamme diversifiée et originale pour des productions plus courantes (Chèvres dans le Luberon).

### **Les principales difficultés rencontrées**

En raison de « l'originalité » de leur production, ils rencontrent quelques difficultés à obtenir des références technico-économiques (TE), ce qui heurtent les financeurs et la SAFER pour l'octroi de prêts et de foncier. Par ailleurs, l'absence, souvent, de la capacité professionnelle agricole requise pour l'obtention de la DJA les empêche d'y avoir droit. Ceux ayant souhaité l'acquérir explique l'inadéquation entre les formations proposées (date, lieu, forme, ...) et leur disponibilité. Enfin, c'est principalement l'intégration de ces porteurs de projet par la population locale (agriculteurs et voisinage) qui pose le plus de problème. Les locaux ne voient pas toujours avec plaisir leur installation sur leur commune. L'agriculteur, qui avaient prévu le démantèlement à son profit de la ferme voisine, ou le voisin qui, jusqu'à présent, était seul sur son territoire, prennent le nouvel arrivant pour un gêneur.

Aussi, quatre types de porteurs de projet ont été identifiés.

- **L'alternatif militant**, qui recherche du *sens* par l'exercice de son métier d'agriculteur. Il exprime des enjeux environnementaux et sociaux au-delà des enjeux économiques. Il s'est souvent engagé par *militantisme* et accorde une grande place au *collectif*.

- **L'entrepreneur opportuniste** qui recherche d'avantage une *rentabilité économique*. Il a une *logique marchande* et considère la commercialisation en CC principalement comme une opportunité à saisir. Il est bien souvent issu du milieu agricole.

- **Le passionné indépendant** qui, par son métier, assouvit sa *passion* : la réalisation de son *produit*. Il exerce son activité de la manière la plus *autonome* possible.

- **L'innovant adaptable** qui exerce ce métier, en premier lieu, pour la *qualité de vie*. Il accorde une grande importance à la *commercialisation* qui lui permet de *s'épanouir* (contact, valorisation de leur activité, ...). Il est généralement non issu du milieu agricole et a déjà eu une expérience professionnelle autre.

### 3.3 Les stratégies des différents types de porteurs de projet face aux difficultés rencontrées

Le tableau suivant permet de rendre compte des différentes stratégies mises en œuvre par ces porteurs de projet enquêtés face aux besoins identifiés. Ces stratégies correspondent aux moyens déployés par ces agriculteurs.

	Besoins identifiés	<i>Les alternatifs militants</i>	<i>Les entrepreneurs opportunistes</i>	<i>Les passionnés indépendants</i>	<i>Les innovants adaptables</i>
Accompagnement	Acquérir des compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Stages/emplois sur d'autres EA en CC</li> <li>. Formations BPREA</li> <li>. Echange régulier avec réseaux formels (GAB<sup>1</sup>,...) ou non</li> </ul>	<p><u>HCF</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. BPREA / formations continues spécifiques</li> </ul> <p><u>CF</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Productions traditionnelles souvent issues d'un savoir-faire local</li> </ul>	<p>Productions souvent traditionnelles issues d'un savoir-faire local :</p> <p>→ Compétences acquises lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>HCF</u> : stages, salariats, BPREA</li> <li>- <u>CF</u> : stages, EA familiale, BPREA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Formations continues spécifiques</li> <li>. Compétences et connaissances acquises lors d'expériences professionnelles autres</li> </ul>
	Appliquer la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Sollicitent la DDSV<sup>2</sup> pour des questions spécifiques</li> <li>. Pratiques alternatives peu réglementées</li> </ul>	<p><u>HCF</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sollicitent la DDSV</li> <li>. Produits peut concernés par la réglementation</li> </ul> <p><u>CF</u> :</p> <p><b>Besoins non évoqués</b> : (ateliers déjà en règle à l'installation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Sollicitent les DDSV et chambres d'agricultures</li> <li>. Utilisation des guides de bonnes pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Sollicitent la DDSV et Chambres d'agriculture (CA)</li> <li>. Sollicitent les connaissances des proches (réseau d'anciens collègues)</li> </ul>
	Elaborer un projet clair et structuré	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Installation progressive</li> <li>. Références TE obtenues auprès de divers services (GAB, interprofession, ...)</li> <li>. Politique de gestion rigoureuse mais ne correspondant pas exactement au PDE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <u>HCF</u> : Références TE obtenues auprès des services diversification des CA</li> <li>. <u>CF</u> : Références TE de l'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Références TE existantes (productions traditionnelles)</li> <li>. Recours aux centres de gestion/comptabilité (car peu d'intérêt pour ce domaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Installations progressives</li> <li>. Références TE obtenues auprès de divers organismes, agriculteurs (visites de ferme), Internet, ...</li> <li>. Politique de gestion rigoureuse</li> </ul>
	BILAN	<b>Stratégies d'évitement des structures « conventionnelles »</b>	<b>Stratégie de continuité d'un savoir-faire (CF) ou de mise en place d'une production peu contraignante (HCF)</b>	<b>Stratégie d'autonomie, limitée cependant par le désintérêt pour la gestion</b>	<b>Stratégies fiables de mobilisation de compétences propres (professions précédentes) et de recherches actives d'informations</b>

<sup>1</sup> Groupement des Agriculteurs Biologiques

<sup>2</sup> Direction Départementale des Services Vétérinaires

	Besoins identifiés	<i>Les alternatifs militants</i>	<i>Les entrepreneurs opportunistes</i>	<i>Les passionnés indépendants</i>	<i>Les innovants adaptables</i>
<b>Foncier / Bâti</b>	Faire face à un foncier cher	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Petites structures foncières</li> <li>. Terrains de moindre qualité (parcours arborés, friches)</li> <li>. Sollicitation des communes (location terrains communaux)</li> </ul>	<u>CF (qui s'associe)</u> . Développement CC <u>HCF et CF (reprise)</u> → <b>Besoin non évoqué</b> (Car existence de la structure)	<u>HCF :</u> . Petites structures foncières (le strict minimum)  <u>CF :</u> . Pas d'agrandissement	. Très petites structures foncières . Création GAEC avec agriculteur déjà en place
	Faire face à un bâti cher	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Sollicitation des CL</li> <li>. Auto construction (entraide ami avec chantier collectif)</li> <li>. Petite structure, parfois vétuste</li> </ul>	. <b>Besoin non évoqué</b> (car existence de la structure)	. Investissement important dans atelier de production et /ou transformation . Habitation : <b>Besoin non évoqué</b>	. Achat avec un capital accumulé (revente logement précédent) . Auto construction
	Connaître le foncier disponible	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Forte sollicitation des SAFER (mobilisation)</li> <li>. Bouche à oreille</li> </ul>	<u>CF (qui s'associe)</u> . Connaissance et relations avec des voisins cédants <u>HCF et CF (reprise)</u> → <b>Besoin non évoqué</b> (car pas de recherche nécessaire)	. Prospection auprès des exploitants voisins / bouche à oreille	. Foncier entourant la maison d'habitation (agences immobilières)
	BILAN	<b>Stratégie basée sur l'entraide (réseau d'amis) avec mobilisation des leviers existants (parfois forcée)</b>	<b>Stratégie de maintien de la structure existante</b>	<b>Stratégie de progressivité et accès facilité par des bonnes relations (réseau d'agriculteurs)</b>	<b>Stratégie sur la durée (fonctionne globalement bien car le projet peut être reporté : <i>la reconversion est un choix</i>)</b>
	<hr/>				
<b>Financier</b>	Disposer d'un fond de roulement suffisant	<ul style="list-style-type: none"> <li>. AMAP</li> <li>. Demande de la DJA</li> <li>. Soutien des proches : <i>prêts relais</i></li> </ul>	. Demande de la DJA <u>CF</u> . Soutien des parents : <i>prêts relais</i> <u>HCF :</u> . Trésorerie autofinancée	. Demande de la DJA . Etalement de la production (vente tout au long de l'année) . Divers circuits de commercialisation	. Demande de la DJA (si pas trop contraignant) . Politique commerciale forte → Vente toute l'année / Gamme diversifiée et innovante / Divers circuits de commercialisation
	Financer les investissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Prêts MTS JA</li> <li>. Prêts auprès de proche ou prêts bancaires (garantis par des proches)</li> </ul>	. Prêts MTS JA . Prêts bancaires (garantis par la structure existante). <u>HCF :</u> Autofinancement	. Prêts MT JA . Subventions cofinancées (achat d'équipement/ rénovation bâtiment, ... )	. Autofinancement . Prêts bancaires (uniquement si garantis importante, souvent plusieurs refus) . Prêts coopératifs
	BILAN	<b>Stratégie aléatoire pour l'octroi de prêts bancaires dépendant fortement du soutien des proches</b>	<b>Stratégie de mobilisation des dispositifs JA + autofinancement si capacité</b>	<b>Stratégie de mobilisation des dispositifs et d'autonomie financière (limite le risque)</b>	<b>Stratégie conditionnée aux ressources préexistantes et à la politique commerciale</b>

Intégration dans des filières		Besoins identifiés	Les alternatifs militants	Les entrepreneurs opportunistes	Les passionnés indépendants	Les innovants adaptables
		Production	Moyens matériels	. Peu de matériel nécessaire (traite à la main, ...) . Matériel d'occasion . Prêts de matériel entre pairs	<u>CF</u> : . Matériel existant sur l'EA (pas besoins) . Insertion ou création CUMA	. Autonomie maximale ➔ Outil de production performant, adapté au besoin
	Main d'œuvre	. Exploitants associés (GAEC) ➔ remplacement . Chantiers collectifs (réseau informel)	. Main d'œuvre familiale	. Forte implication de l'EA . Eventuelle MO familiale en période de pointe	. Forte implication de l'exploitant . Forte implication du conjoint (projet de couple) ou de l'associé (GAEC entre tiers)	
Transformation	Moyens matériels	. Lait : atelier avec dispense d'agrément communautaire (CE) . Viande : recours à prestation de service	. Ateliers agréments ou non aux normes CE	<u>Lait</u> : Atelier individuel agréé aux normes CE <u>Viande</u> : Recours à atelier commun (découpe faites par l'exploitant si possible sinon prestation de service)	. Privilégient les ateliers aux normes CE, mais dépend fortement de leur capacité d'investissement	
	Main d'œuvre	. Répartition des tâches (si associés) . Prestation de service	. Répartition des tâches (si associés) . <u>HCF</u> : Produits nécessitant peu de transformation (poule pondeuse, maraîchage)	. Gestion autonome et personnelle des procédés (intérêt pour la qualité et l'authenticité du produit)	. Forte implication de l'exploitant (ou du conjoint) . Embauche de salariés et /ou de stagiaires	
Commercialisation	Moyens matériels	. Vente aux AMAP/ à la ferme ➔ local de distribution succinct	. Vente directe (VD) à la ferme / marché / AMAP ➔ Point de vente aménagé, véhicule, ... nécessaire	. Moyens limités : petit point de vente aménagé à la ferme, véhicule de tournées éventuellement, dépôts vente	. Politique de prospection importante + maintien de la clientèle ➔ Tous types de CC ( <i>vente directe, AMAP, restaurateurs...</i> ) . Moyens de communications et matériels nombreux	
	Main d'œuvre	. Vente aux AMAP ➔ très faible temps requis	. Effectué à temps plein par un des associés ou MO familiale	. MO familiale ou associés avec répartition tâches	. Forte implication de l'exploitant ou du conjoint	
BILAN		<b>Stratégies collectives, fortement liées à l'entraide</b>	<b>Stratégie de mise en valeur de la complémentarité des personnes au sein d'un couple / GAEC avec généralement absence ou délégation par l'EA de l'atelier de transformation</b>	<b>Stratégie d'autonomie très centrée sur la production et la transformation avec délégation de l'atelier de commercialisation</b>	<b>Stratégie très centrée sur la commercialisation, gourmande en astreinte, avec répartition des tâches au sein du couple ou des associés</b>	

Tableau 3 : Stratégies employées par les divers porteurs de projet pour répondre aux besoins identifiés

Les stratégies déployées par les « **alternatifs militants** » pour l'acquisition de foncier et de financement dépendent beaucoup du soutien de leur entourage et des rares opportunités qui s'offrent à eux (préemption, ...), ce qui les rend parfois fragiles. Sur le plan de l'accompagnement, alors qu'ils doivent mobiliser les moyens les plus difficiles (conformité aux réglementations sanitaires, acquisition de références technico-économiques...), ils évitent (généralement par choix) les OPA qui disposent des plus gros moyens. En revanche, en termes de conduite d'exploitation les stratégies qu'ils déploient paraissent parfaitement adaptées à leur système (structuration du secteur agricole): réseaux d'échange de matériel très souples et peu coûteux, associations type GAEC qui permettent de mobiliser une main d'œuvre suffisante, vente aux AMAP optimisant les coûts et le temps de travail.

Les « **entrepreneurs opportunistes** » disposent de la plupart des clés de la réussite de leur ICC.

Pour beaucoup d'entre eux, la commercialisation en circuits courts fait partie intégrante de leur stratégie. C'est une réponse à leur difficulté d'accéder au foncier.

La stratégie employée par les « **passionnés indépendants** » est motivée par l'objectif d'autonomie du système agricole, en particulier des appareils de production et de transformation. Ils parviennent globalement à contourner un grand nombre des obstacles à l'ICC identifiés. Leurs compétences indéniables en production rassurent les acteurs de l'installation (CDOA). Les bonnes relations qu'ils entretiennent avec leur entourage leur permettent d'accéder relativement facilement au foncier. Leurs plus grosses carences apparaissent en termes de compétences à la gestion, pour laquelle ils dépendent entièrement des OPA, et à la commercialisation, par manque de goût et de moyens (matériels et humains) mobilisables à la prospection.

Les « **innovants adaptables** » se heurtent à un manque de moyens, très liés aux dispositifs d'aide (DJA, prêts MTS JA) non adaptés. Leurs stratégies de financements sont fragiles (sauf pour les plus jeunes, qui bénéficient de la DJA) et dépendent beaucoup des moyens qu'ils consacrent pour booster leurs ventes dès le départ. De plus leur commercialisation requiert une main d'œuvre importante. Cependant la grande maturation de leur projet, l'originalité de leurs produits et leur forte capacité d'adaptation fait généralement que cette stratégie fonctionne.

**Aussi, ces divers porteurs projets adoptent des stratégies différentes pour répondre aux difficultés qu'ils rencontrent.**

**La stratégie des *alternatifs militants* est basée sur la recherche d'une autonomie acquise collectivement.**

**Les *entrepreneurs opportunistes*, eux, adoptent une stratégie basée sur une logique de marché.**

**Les *passionnés indépendants* ont une stratégie d'autonomie.**

**Enfin, les *innovants adaptables* basent leur stratégie principalement sur l'activité de commercialisation.**

Cette typologie est utile aux accompagnateurs des candidats à l'ICC qui doivent adapter leurs discours et les outils d'accompagnement qu'ils proposent aux différents types de porteurs de projet.

Chaque porteur de projet à l'ICC, quelque soit ses motivations et sa trajectoire concoure au développement des territoires :

- les militants créent les projets collectifs ;
- les entrepreneurs gèrent la filière et la crédibilise ;
- les passionnés peaufinent la technique ;
- les innovants expérimentent de nouveaux marchés.

Tous permettent le renouvellement des populations agricoles et le développement des circuits courts, qui sont des enjeux forts dans les PNR. L'installation agricole en circuits courts est souhaitée dans les Parcs, mais il convient de s'interroger sur les rôles que les syndicats mixtes de PNR peuvent jouer.

### 3.4 Quels rôles pour un syndicat mixte de PNR ?

#### 3.4.1 Trois grands rôles

##### a. Un rôle d'informateur

Des actions, pour pallier aux difficultés à l'ICC évoquées, ont été proposées. Pour chacune d'entre elle, un certain nombre d'outils, permettant de les réaliser, a pu être recensé. Ce recensement (annexe O) ne se veut point exhaustif.

Les syndicats mixtes de PNR n'ont pas pour vocation d'intervenir dans la politique agricole. En revanche, **leurs liens avec l'ensemble** des acteurs d'un territoire, peuvent leur permettre d'agir en faveur de l'ICC.

Les syndicats mixtes pourraient **informer et sensibiliser** les élus et les porteurs de projets aux divers outils (conventionnels aux plus novateurs) qui s'offrent à eux, pour pallier aux difficultés rencontrées par les candidats.

Par exemple, la relation privilégiée des syndicats mixtes de PNR avec les communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU<sup>1</sup>, chartes paysagères, ...) est un atout pour sensibiliser les élus à l'utilisation des divers zonages permettant de renforcer la protection des espaces agricoles (ZAP<sup>2</sup>) et de les mettre en valeur (PAEN<sup>3</sup>).

---

<sup>1</sup> Plan local d'urbanisme

<sup>2</sup> Zone Agricole Protégée

<sup>3</sup> Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Par ailleurs, certains acteurs locaux ont mis en place des outils complémentaires voire alternatifs aux mesures d'accompagnement existantes en faveur de l'ICC, souvent peu connus des élus et des porteurs de projet aux mêmes. **Le rôle des syndicats mixtes serait, par conséquent, de communiquer sur ces démarches.**

En matière de **foncier**, par exemple, l'association *Terre de liens* (annexe P) cherche à « privilégier la propriété privée collective solidaire à la propriété privée individuelle ». Bien que cet outil soulève certaines interrogations, il acte en faveur de l'installation de porteurs de projets en agriculture « durable » en évitant l'endettement lié à l'acquisition du foncier. La démarche Terre de Liens possède un caractère quelque peu militant (acquisition de fonds), aussi elle semble plus adaptée aux porteurs de projet répondant aux critères « d'alternatif militant ». Cependant, tout porteur de projet rencontrant des difficultés pour accéder à la terre peut mobiliser cet outil.

Un autre outil, en matière d'**accès au financement** cette fois, peut être cité. *L'ADIE*, par le biais de microcrédit finance et accompagne des porteurs de projet n'ayant pas accès au crédit bancaire classique (annexe Q). Ce type d'outil est intéressant car il permet de palier à des problèmes de trésorerie ponctuels, qui peuvent être courants chez certains producteurs en ICC. C'est souvent le cas, pour les « passionnés indépendants » et pour les producteurs pour lesquels la période de vente (période estivale généralement) diffère de la période de sortie d'argent (frais vétérinaires, achats d'aliments, ...).

*Le + Parc* : Sans entrer en concurrence avec les Points Info Installation et les organismes d'accueil présents sur le territoire, les syndicats mixtes de PNR peuvent jouer un rôle dans l'accueil des porteurs de projet en les sensibilisant à l'approche de développement durable (DD). Pour les porteurs de projet déjà sensibilisés à de telles démarches, les syndicats mixtes peuvent les accompagner en les orientant vers les bons interlocuteurs. En effet, l'équipe pluridisciplinaire d'un syndicat mixte, fait qu'il possède un important réseau d'adresses de personnes actant pour le DD et ce dans divers domaines (construction, énergie, agriculture, transport, ...). Aussi, les syndicats mixtes devraient réfléchir à la manière de valoriser et de compléter ce réseau d'adresses afin de formaliser ce rôle « d'accueil » qu'ils jouent déjà souvent de manière inconsciente (élaboration d'une fiche, d'une page sur leur site Internet, ...).

## **b. Un rôle d'expérimentateur**

**La mission d'expérimentation** attribuée aux syndicats mixtes de PNR, pourrait par ailleurs, justifier **l'adhésion, la saisie de certains outils**. Leurs actions en tant que **médiateur et coordinateur** des divers acteurs du territoire permettraient de les mettre en œuvre.

En termes d'**accompagnement**, les *couveuses d'exploitation agricole* (annexe R) par exemple permettent à des agriculteurs HCF en CC de s'installer progressivement et de tester

leurs projets en leur mettant à disposition du foncier, des moyens de production et un accompagnement (technique, financier et administratif). Un tel outil ne peut se mettre en place que via l'existence d'un réel partenariat entre les collectivités, les conseillers techniques, les agriculteurs et éventuellement des consommateurs. Les syndicats mixtes de Parcs pourraient alors coordonner l'ensemble.

Cet outil serait particulièrement utile pour les porteurs de projets répondant aux caractéristiques des « innovants adaptables », souvent HCF et en reconversion professionnelle.

Le PNR du Luberon semble particulièrement pertinent pour développer une telle démarche. En effet, un partenariat entre les divers organismes intervenants dans l'installation a déjà été créé lors de la mise en œuvre du Plan d'Action Caprin<sup>1</sup> (annexe S), celui-ci pourrait être réitéré. Par ailleurs la dynamique de CC déjà bien engagée et la forte demande en produits locaux du territoire sont favorables à la mise en place d'un tel dispositif.

En ce qui concerne l'**intégration dans des filières**, la *FN CUMA* a développé des ateliers de transformation modulaires standardisés et adaptables à diverses productions (annexe T). L'atelier peut se développer par l'assemblage de différents modules. A partir d'un module base « découpe de viande », un module « salaisons » peut facilement être ajouté et ainsi de suite. D'après la *FN CUMA*, ces ateliers modulaires permettraient de réduire l'investissement au minimum de 20% comparé à une construction traditionnelle neuve.

Jusqu'à présent ces modules sont en cours d'expérimentation. Les PNR semblent être des territoires pertinents pour les tester. Cet outil pourrait être particulièrement intéressant dans le PNR des Volcans d'Auvergne, au sein duquel très peu de valeur ajoutée est jusqu'à présent créée (en particulier en bovins allaitants).

### **c. Un rôle d'accompagnateur financier**

Les syndicats mixtes des PNR sont des animateurs privilégiés des Groupes d'actions locaux (GAL), par ce biais, ils sont responsables de la gestion des fonds Leader. La sélection des opérations qu'ils (les GAL) souhaitent mettre en œuvre, pouvant ainsi bénéficier d'une dotation financière, peut intégrer des actions en faveurs de l'ICC.

**Les syndicats mixtes de PNR de par leurs liens privilégiés avec les divers acteurs du territoire peuvent sensibiliser ces derniers aux divers outils existants. Par ailleurs, leurs missions d'expérimentation et de coordination pourraient permettre de tester certains de ces outils en créant des partenariats sur le territoire. Enfin, gestionnaire des fonds Leader, ils peuvent accompagner financièrement des démarches œuvrant en faveur de l'ICC.**

---

<sup>1</sup> Démarche expérimentale réalisée entre 2004 et 2006 dans le but de développer et d'installer en filières AOC Banon.

Ils peuvent ainsi agir à diverses étapes de la création de l'activité. Les actions envisageables (liste non exhaustive) sont décrites en annexe U.

Chacune de ces actions doit répondre à la demande des territoires (dépendante de l'accompagnement déjà en place et de la culture envers les CC), et les outils s'adapter au contexte. Aussi, au vu des situations dans les deux PNR étudiés, nous pouvons nous demander quelles actions devraient être mises en œuvre prioritairement dans ces territoires.

### 3.4.2 Proposition d'actions à mettre en œuvre dans le PNR du Luberon

La demande en CC dans le PNR du Luberon est très importante de par son attractivité. De nombreuses actions sont déjà engagées (en vente directe principalement) pour satisfaire cette demande. Aussi le rôle du syndicat mixte est principalement de **continuer à accompagner l'ensemble de ces initiatives**.

Cette forte demande entraîne cependant des dérives. Dans les marchés « forains », nombreux en Provence, beaucoup de revendeurs vendent des fruits et légumes « de Provence » qui viennent d'Espagne, à des prix exorbitants qu'ils justifient par « la vente directe ». En plus d'entrer directement en concurrence avec les produits locaux de qualité, les prix qu'ils pratiquent ne sont pas accessibles à l'ensemble des résidents de ce territoire (dont les niveaux de vie sont fortement contrastés). Des actions en faveur d'une **meilleure lisibilité des producteurs locaux** seraient à engager. Ces actions pourraient être :

→ Le développement des marchés de producteurs (« marchés paysans » initiés par le PNR) ;

→ La réalisation d'un dépliant recensant l'ensemble des producteurs locaux qui commercialisent en CC (avec des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement), avec néanmoins la difficulté de mise à jour régulière que ce type de projet nécessite ;

→ La sensibilisation des agriculteurs à l'importance d'adhérer à un réseau justifiant qu'ils sont bien agriculteurs (Bienvenue à la Ferme, Collectif du PNR du Luberon, ...) ;

→ Le développement de la Marque Parc.

Par ailleurs, la plus grosse difficulté rencontrée par les porteurs de projet au sein du PNR du Luberon semble être **l'accès au foncier et au bâti**. Pour remédier à ce problème deux actions semblent indispensables :

- la **sensibilisation des élus** aux outils de gestion du foncier et à l'importance de leur mobilisation dans les documents d'urbanisme.

- la **sensibilisation des cédants** à la transmission et au maintien des structures agricoles actuelles (partenariat à envisager avec la SAFER et l'ADASEA<sup>1</sup>).

---

<sup>1</sup> Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

### 3.4.3 Proposition d'actions à mettre en œuvre dans le PNR des Volcans d'Auvergne

Le PNR des Volcans d'Auvergne est un territoire rural, plutôt enclavé, situé relativement loin des bassins de consommation, en particulier pour la partie cantalienne du territoire. Hormis quelques exceptions (zone touristique avec AOC), la commercialisation se fait principalement par circuits longs, *engendrant de faibles retombées économiques sur le territoire*. Un moyen de développer les CC pourrait être le **conditionnement des subventions et des labels** destinés aux commerces et restaurateurs du territoire à l'approvisionnement en produits locaux.

Le syndicat mixte pourrait « durcir » ce principe d'approvisionnement pour les établissements « relais du Parc »<sup>1</sup>. L'achat de produits alimentaires locaux pourrait également être un critère déterminant pour engager les prestataires touristiques dans une démarche de progrès (dans le cadre du Volet 2 de la Charte de Tourisme Durable adoptée par le syndicat mixte du PNR en 2009, annexe V). Ce type d'action pose cependant la question du contrôle.

Par ailleurs, ce conditionnement nécessite d'améliorer la **lisibilité et l'accessibilité à l'offre alimentaire du territoire**. Diverses actions peuvent être mises en œuvre pour répondre à ce besoin, telles que, par exemple, la mise en place d'une organisation commune type « plateforme » facilitant la distribution de ces produits.

L'augmentation de la demande en CC nécessitera de nouvelles installations sur le territoire. Pour faciliter ces installations, la présence du « Réseau Transmission Foncier » du Pays des Combrailles est un atout pour le PNR VA (annexe W). Le syndicat mixte devrait engager une réflexion sur un éventuel partenariat pour étendre la veille foncière et l'animation que réalise ce réseau à l'ensemble du territoire. Une coordination à plus grande échelle avec le PNR du Livradois Forez (qui a également mis en place un réseau de veille foncière) et la SAFER serait à envisager.

Pour chacun des deux PNR, un groupe de travail, qui rassemblerait l'ensemble des acteurs intervenant dans l'installation et les collectivités pour réfléchir à la manière dont faciliter les installations en CC sur le territoire pourrait être coordonné par le syndicat mixte.

**Ainsi les priorités dans le PNR du Luberon semblent être l'amélioration de la différenciation entre les producteurs locaux et les « aigrefins » et l'amélioration de l'accès au foncier. Dans le PNR des Volcans d'Auvergne, les priorités semblent être la sensibilisation des acteurs locaux à l'ICC et de la population à la consommation locale, et l'amélioration de la structuration de l'offre.**

---

<sup>1</sup> Restaurants qui bénéficient de la Marque Parc « Accueil »

## 4 Discussion

### 4.1 Des types manquants ?

Une des limites de l'étude est le faible nombre d'agriculteurs rencontrés. En effet, 12 agriculteurs seulement ont été interrogés dans chacun des deux Parcs. Par ailleurs, il a été difficile d'atteindre les agriculteurs qui ne font partis d'aucun réseau. Bien que nous ayons essayé de palier à cette difficulté en interrogeant les agriculteurs eux mêmes sur des contacts éventuels, la plupart des contacts d'agriculteurs nous ont été communiqués par les OPA ou autres structures accompagnant les porteurs de projet. Enfin, en raison des disponibilités de chacun et de l'intérêt que portaient les interlocuteurs à notre étude, il y a un certain décalage entre les personnes que nous aurions souhaité rencontrer et celles que nous avons effectivement vues. Par conséquent, certains types ou stratégies ont peut-être été manqués. Entre autres, un type, absent dans notre typologie, semble ressortir dans diverses études réalisées sur les porteurs de projet. Il concerne les personnes pour lesquelles le retour à la terre est un « moyen de s'en sortir », « *Personnes fragilisées par une instabilité sociale et professionnelle, souvent en recherche de repères identitaires et affectifs, mais pas forcément avec envie/capacité de 'créer'* » (Terre Vivante 34, 2006).

### 4.2 Fiabilité de nos résultats

#### 4.2.1 Données quantitatives

Les données quantitatives concernant l'installation sur les PNR sont incomplètes. Ce manque s'explique par les difficultés rencontrées pour accéder à ces chiffres. Tout d'abord, les données que nous souhaitions obtenir ne sont pas toutes référencées par la même structure. Certaines données telles que le type de commercialisation ou encore le nombre de hors normes ne sont pas référencées ou confidentielles. Enfin, les statistiques réalisées (et /ou auxquelles nous pouvons avoir accès) se font au minimum à l'échelle cantonale ce qui pose problème dans le cas des PNR, territoires dont les limites sont communales.

#### 4.2.2 Résultats qualitatifs

Notre faible expérience en conduite et analyse d'entretien compréhensif, associé au faible nombre d'agriculteurs rencontrés pourrait limiter la viabilité des résultats qualitatifs que nous avons obtenus. Cependant, hormis quelques points liés au territoire, les mêmes résultats (typologie et stratégies) ont été identifiés par les trois étudiants (de formations différentes) ce qui valide notre étude. En effet, il est démontré qu'en analyse qualitative, la validité de l'étude est meilleure si les mêmes données sont analysées par plusieurs « chercheurs » (Alami et al., 2009).

Une prise de recul par rapport aux discours des représentants des diverses structures rencontrés paraît néanmoins nécessaire. En effet, en exprimant leurs opinions sur les facteurs limitant et favorisant les ICC, ils légitiment leurs actions ainsi que l'existence de leur structure. Ceci est particulièrement vrai pour l'ensemble des organismes qui accompagne les porteurs de projets (Chambre d'agriculture, CIVAM, ADEAR<sup>1</sup>, ...) au vu de la concurrence qu'ils se font et des difficultés financières qu'ils rencontrent. Une meilleure coordination de l'ensemble de ces acteurs, avec peut être une répartition des rôles mieux définie, améliorerait sans doute la lisibilité de ces structures et l'accompagnement des porteurs de projet à l'ICC.

Bien qu'un certain recul doit être pris face aux divers discours, les différents résultats ainsi obtenus sont fiables et nous ont permis d'initier la réflexion sur les propositions d'actions. Cette mission, nous a permis d'amorcer la réalisation d'un catalogue d'outils qu'il est désormais nécessaire de compléter et surtout d'animer (médiatisation, sensibilisation, ...) afin que les conclusions de ce rapport soient utiles au développement des installations en circuits courts sur les territoires de Parcs.

### **4.3 L'ICC au sein des PNR**

Les syndicats mixtes de PNR souhaitent développer l'installation en circuits courts sur leur territoire. Aussi, l'étude de la dynamique de l'ICC dans les PNR jusqu'à présent semble pertinente. Bien qu'aucune recherche spécifique sur cette thématique n'ait été réalisée, les chiffres de l'ICC actuels et certains aspects de contexte évoqués lors des entretiens nous donnent un bref aperçu de cette dynamique sur les deux PNR d'étude.

Il est bon de rappeler que les circuits courts ne sont pas un modèle nouveau, en ce sens que la vente directe sur l'exploitation était même autrefois le principal mode de commercialisation. Cependant, la croissance de la production agricole durant les trente glorieuses (productivisme, spécialisation des EA) a abouti à la structuration de l'agriculture uniquement autour de la fonction de production. L'étude de la dynamique de l'ICC dans ce paragraphe débute à partir de cette « révolution agricole ». L'ICC correspondant alors au retour aux activités de transformation et de commercialisation directe (Mondy, 2007).

Une première vague d'installation en circuits courts s'est effectuée dans les années 70, suite à la remise en cause de ce modèle de développement. Les personnes s'installant alors en circuits courts se rapprochent du profil 'alternatifs militants' (formes d'organisations du travail, enjeux environnementaux, ...). Marginalisées, elles s'installent souvent dans des lieux retranchés mais à proximité de bassins de consommation. D'après les acteurs rencontrés, le massif du Luberon (en particulier dans les Alpes de Haute Provence) semble avoir été un

---

<sup>1</sup> Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

endroit privilégié pour ce type d'installation. Cela, en revanche, ne semble pas être le cas pour le PNR des Volcans d'Auvergne.

Aujourd'hui, bien que l'ensemble des idéaux types soit présent sur les deux territoires, certains semblent prédominer. Les innovants adaptables montrent une préférence pour le PNR du Luberon, en raison de la forte demande en produits locaux et du cadre vie que ce territoire leur offre. Dans le PNR des Volcans d'Auvergne, ce sont les porteurs de projet répondant à l'idéal-type « entrepreneur opportuniste » qui prédominent, motivés par la plus value qu'apportent les AOC sur les produits.

La comparaison des chiffres de l'ICC dans le PNR du Luberon par rapport aux données départementales (59% des projets d'installations font mention d'une part importante de CC dans leur système de commercialisation)<sup>1</sup> ne montre pas de préférence pour le territoire du Parc. Dans le PNR des Volcans d'Auvergne, aucune donnée chiffrée n'a été obtenue, cependant d'après la MSA<sup>2</sup>, l'ADASEA et la DDEA<sup>3</sup> 63, le nombre d'installation avec CC dans le PNR VA paraît plus important que dans le reste du département du Puy-de-Dôme. Ils expliquent cela principalement par la présence de la zone AOC Saint-nectaire.

L'interrogation des porteurs de projet à l'ICC sur leurs motivations dans le choix du lieu d'installation révèle l'absence de lien direct avec les territoires de Parcs. Cependant les raisons qu'ils évoquent : cadre de vie, proximité de bassins de consommation dans le PNR du Luberon et beauté de la région, attachement aux racines, présence des zones AOC dans le PNR des Volcans d'Auvergne, sont certaines des raisons qui ont motivé la création de ces Parcs, « *territoires à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel, riche et menacé* ».

---

<sup>1</sup> Données obtenues auprès des ADASEA 84 et 04, concernant les installations de 2004 à 2008

<sup>2</sup> Mutualité Sociale Agricole

<sup>3</sup> Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

Quatre types de besoins pour la mise en place d'une activité agricole ont été identifiés (accompagnement, accès au foncier, accès au financement et intégration dans des filières). Ces besoins sont d'autant plus importants dans le cadre d'une installation en circuits courts (compétences requises plus nombreuses, investissements plus lourds,...). La satisfaction de ces besoins est dépendante du contexte territorial dans lequel les porteurs de projet souhaitent s'installer et semble plus difficile à atteindre dans le cadre d'une installation en CC que dans le cadre d'une installation classique (projets ne correspondant pas toujours à l'image que les structures conventionnelles se font de l'installation agricole, ...). Cependant, le contexte actuel : une demande de plus en plus importante en produits locaux et de qualité, émergence de nouvelles politiques en matière de développement agricole (plan Barnier, PPP, ...) semble évoluer en faveur de ce type d'installation.

La personnalité des candidats est également déterminante dans la mise en place et la réussite des projets. Suite à divers entretiens, 4 profils de candidats, motivés par des aspirations différentes (militantisme, opportunisme, autonomie, qualité de vie) ont pu être identifiés. Ces candidats doivent faire face à diverses difficultés, d'ampleur plus ou moins importante selon le profil auquel ils appartiennent. Pour y faire face, ces porteurs de projet mettent en place diverses stratégies fortement dépendantes de leurs aspirations, de leurs moyens et du territoire dans lequel ils s'installent. Les trajectoires de ces porteurs de projet, plus ou moins parsemés d'obstacles, influent fortement sur la viabilité de leur activité.

Au constat de ces difficultés, des acteurs locaux mettent en place des actions alternatives ou complémentaires des mesures existantes, en faveur de l'installation de ces porteurs de projet.

Les syndicats mixtes de PNR, acteurs du développement rural peuvent apporter un soutien aux porteurs de projet à différentes étapes de leurs installations (en sensibilisant les acteurs locaux, expérimentant des outils innovants et accompagnant financièrement des actions actant en faveur de l'ICC). Ce soutien dépend de l'accompagnement déjà en place sur le territoire et de la culture présente face aux circuits courts. Dans le PNR du Luberon, territoire très attractif, habitué au CC, le rôle est plutôt de coordonner les actions en faveur de l'ICC et d'améliorer la lisibilité de l'offre sur le territoire et l'accès au foncier. Dans le PNR des Volcans d'Auvergne, territoire rural, peu peuplé, ayant une culture forte en circuit long, le syndicat mixte doit en premier lieu sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à l'ICC et à la consommation locale.

Les partenariats ainsi formés pour répondre à ces objectifs, pourraient dans un second temps permettre d'élargir la réflexion sur la manière d'accompagner les filières en circuits longs ; filières, fortement présentes sur ces deux PNR (viticulture et arboriculture dans le PNR Luberon et bovins laits et viande dans le PNR VA) et premières responsables de la richesse de leur patrimoine (Paysage, biodiversité ...), qui subissent actuellement une crise économique et sociale sans précédent.

# Bibliographie

## Publications

Alami S., and Al., (2009), **Les méthodes Qualitatives**, *Que sais-je ?*, n°2591, 126p.

Allaire G., Sylvander B., (1997), **Qualité spécifique et innovation territoriale**, *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, n°44, p29-59.

Carbona A., (2007), **La diffusion des circuits courts alimentaires : expression d'un changement dans le secteur agricole ?**, 87 p.

Cessot I., (2006), **L'installation agricole réalisée avant 40 ans, sans DJA, ni prêts bonifiés**, Mémoire de fin d'étude d'ingénieur agronome (CNASEA), TERPPA, Montpellier SupAgro, p147.

Chandesris M., (2008), **Quel accompagnement des filières courtes par les parcs naturels régionaux, analyse des actions et perspectives de développement**, Rapport de stage (FPNRF), AgroCampus Rennes, 61p.

Chiffolleau Y., Grave E., (2007), **Circuits courts et nouvelles solidarités en agriculture : une analyse par les réseaux sociaux**, *Les Cahiers de l'Observatoire CROC*, n°8.

CNASEA, (2000), **L'installation en agriculture, Analyse et perspective**, 25p.

Deléage E., (2004), **Paysans, de la parcelle à la planète**, Socio-anthropologie du réseau d'agriculture durable, 245p.

FPNRF, (2005), **L'agriculture durable au cœur des Parcs naturels régionaux**, 11p.

Gagey D. et Ruas J-F., (1998), **Démographie agricole et politiques publiques**, Séminaire SAFER du 03 juillet 1998.

IFEN, (2006), **Les ménages acteurs des émissions de GES**, *Le 4 pages*, n°115, novembre - décembre 2006.

Lefebvre F., Quelen M., (2004), **Le devenir des agriculteurs installés hors du cadre familial, Le renouvellement des générations agricoles assuré par des citoyens ?**, 13p.

MAAP, (2009), **Rapport du groupe de travail « Circuits courts de commercialisation »**, 21p.

MAAP, (2009), **Renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs**, Plan d'action pour développer les circuits courts, 4p.

Marechal G. and al, (2008), **Les circuits courts alimentaires, Bien manger dans les territoires**, 213 pp

SAFER, (2008), **Espace Rural, Analyse des marchés**, 122 p.

Schlich E. et al, (2006), **La consommation d'énergie finale de différents produits alimentaires : un essai de comparaison**, *Le courrier de l'environnement*, n°53

## **Communications**

Terre Vivante 34, (2006), **Typologie du public et adaptation de l'accompagnement**, Présentation Power Point, Rencontres « s'installer en agriculture, créer son activité en milieu rural », Clermont l'Hérault, 2006.

FPNRF, (2007), **Le développement des circuits courts, une plus value pour les producteurs et les territoires**, Actes de la rencontre des 29 et 30 novembre 2007, Saint Lyphard, PNR de Brière, 36p.

Guilloux JM., Mondy B., (2007), **Grandeurs et Limites des circuits courts**, Grain de Sel, Retranscription Intégrale du plateau J'Go du 4 juin 2007, pp4-7.

## **Sites Internet**

Agreste, *consulté en juillet 2009*

**RGA 2000**

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Fédération des parcs naturels régionaux, *consulté en avril 2009*

**Approfondir**

[www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

Institut national de la statistique et de l'économie, *consulté en juillet 2009*

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

LEADER +, *consulté en septembre 2009*

**Le programme**

<http://www.una-leader.org/>

Projet Croc, *consulté en mars 2009*

<http://www.equal-croc.eu/spip.php>

# Table des illustrations

## Tableaux

<i>Tableau 1</i> : Tableau comparatif du PNR du Luberon et du PNR des Volcans d’Auvergne....	18
<i>Tableau 2</i> : Synthèse de la méthodologie employée .....	21
<i>Tableau 3</i> : Stratégies employées par les divers porteurs de projet pour répondre aux besoins identifiés .....	44

## Figure

<i>Figure 1</i> : Les facteurs limitant et favorisant l’installation agricole en circuits courts.....	27
---	----

## Table des Annexes

<b>Annexe A</b> : Les Parcs naturels régionaux ( <i>présentation, fonctionnement</i> ).....	59
<b>Annexe B</b> : Les 46 Parcs naturels régionaux de France .....	61
<b>Annexe C</b> : Réponses des circuits courts aux 5 missions des PNR.....	62
<b>Annexe D</b> : Présentation du Parc naturel régional du Luberon .....	64
<b>Annexe E</b> : Présentation du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne.....	73
<b>Annexe F</b> : Grille d’entretien institution.....	80
<b>Annexe G</b> : Liste des structures rencontrées .....	83
<b>Annexe H</b> : Grille d’entretien agriculteurs .....	86
<b>Annexe I</b> : Exemple de trajectoire .....	91
<b>Annexe J</b> : Brève justification de l’utilisation de la méthode qualitative.....	92
<b>Annexe K</b> : Description de l’échantillon des agriculteurs rencontrés .....	94
<b>Annexe L</b> : Descriptions des 4 types de facteurs identifiés agissant directement sur l’ICC ...	96
<b>Annexe M</b> : Dotation aux Jeunes Agriculteurs (Mesure 112 du PDRH) .....	140
<b>Annexe N</b> : La vente directe en France en 2000.....	142
<b>Annexe O</b> : Propositions d’actions .....	143
<b>Annexe P</b> : Brève présentation de l’association Terre de Liens .....	162
<b>Annexe Q</b> : Brève présentation des actions de l’ADIE .....	163
<b>Annexe R</b> : Exemple d’une couveuse d’exploitation agricole .....	164
<b>Annexe S</b> : Plaquettes de présentation du Plan d’Action Caprin.....	165
<b>Annexe T</b> : Présentation des ateliers de transformation modulaires.....	167
<b>Annexe U</b> : Propositions d’actions des syndicats mixtes de PNR à chacune des étapes de l’installation agricole en circuits courts .....	168
<b>Annexe V</b> : Brève présentation de la Charte européenne du tourisme durable et de son 2 <sup>ème</sup> volet.....	170
<b>Annexe W</b> : Note explicative du Réseau pour la transmission du foncier en Combrailles...	171
<b>Annexe X</b> : Brève présentation des Sessions d’accueil d’actifs .....	174

## Annexe A : Les Parcs naturels régionaux (présentation, fonctionnement)

Les Parcs naturels régionaux (PNR) ont été créés, en 1967, sur l'initiative de la DATAR<sup>1</sup>. Aujourd'hui, 46 PNR existent en France et recouvrent des territoires très hétérogènes.

D'après le décret n° 94-765 du 01/09/94, les Parcs naturels régionaux sont « *des territoires à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel, riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine* ».

5 grandes missions sont attribuées aux syndicats mixtes des PNR : (structures gestionnaires) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel
- l'aménagement du territoire
- le développement économique et social
- l'accueil, l'éducation et l'information du public
- l'expérimentation et la recherche

Pour répondre à ses missions, le syndicat mixte d'un PNR élabore un projet de territoire : la charte. La charte fixe, pour des échéances de 12 ans, un certain nombre de grandes orientations (objectifs à atteindre), de priorités stratégiques et de mesures opérationnelles en fonction des enjeux de chaque territoire. Ces enjeux résultent d'un diagnostic de territoire réalisé au préalable de l'élaboration de la charte.

Le classement d'un PNR est du ressort de l'Etat (décret du 1<sup>er</sup> Ministre), mais la conception de sa charte est placée sous responsabilité régionale.

Cette charte doit être approuvée par les collectivités territoriales concernées par son périmètre (communes, regroupements de communes, départements et régions). Se forme alors le syndicat mixte du PNR, établissement public au regard de la loi L5721-1 du code général des collectivités territoriales, où sont représentées les collectivités ayant approuvé la charte. Le statut du syndicat mixte « ouvert élargi » peut être choisi, auquel siègent également les représentants socioprofessionnels du territoire du PNR.

Le syndicat mixte est alors chargé de la mise en œuvre de la charte par la maîtrise d'ouvrage de certaines actions, et par sa capacité d'animation, d'ingénierie et de coordination auprès : des collectivités, de leur groupement et d'autres partenaires du territoire.

Par ailleurs, les collectivités ayant signé la charte s'engagent à appliquer ses orientations et ses mesures dans l'exercice de leurs compétences, sur le périmètre défini.

---

<sup>1</sup> Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, (aujourd'hui remplacée par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT))

Pour atteindre les objectifs de la charte, les PNR disposent :

- d'organes permettant une concertation avec ses partenaires locaux : commissions thématiques consultatives et conseil scientifique ;
- d'un comité syndical, constitué de représentants des collectivités locales et territoriales, chargé de mettre au point et réaliser les programmes ;
- d'une équipe technique, mettant en œuvre les choix opérés par le comité syndical ;
- de deux budgets séparés, dont l'articulation permet le financement d'actions précises :
  - o Un budget de fonctionnement, alimenté par les participations statutaires des membres de son organisme de gestion et complété par une contribution du Ministère en charge de l'Environnement. Il provient en moyenne à 40% des Régions, à 30% des autres collectivités concernées par son périmètre, et à 10% du MEEDDAT (CES, 2006).
  - o Un budget pour ses équipements et ses programmes, cofinancés selon des proportions variables par les collectivités territoriales et dans le cadre de divers programmes européens.

Les syndicats mixtes de PNR, s'ils le souhaitent, peuvent adhérer à la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF). La FPNRF est une association loi 1901 qui a pour rôle d'être le porte parole du réseau des PNR et la structure de concertation au niveau national, européen voire international. La Fédération des PNR permet également la mise en relation des syndicats mixtes des Parcs entre eux en favorisant leurs échanges d'expérience et en initiant des travaux de réflexion communs.

Bibliographie :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (*consulté en mars 2009*)

**Approfondir**

<http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/>



## **Annexe C : Réponses des circuits courts aux 5 missions des PNR**

### **La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel**

Si le seul fait de limiter les intermédiaires n'implique pas toujours des pratiques durables, on retrouve souvent dans ce type de commercialisation des agriculteurs 'paysans' voire pour certains militants, opposés à l'agriculture industrielle, dans des systèmes plus extensifs (Redlingshöfer, 2008).

Par ailleurs, certains circuits courts participent au maintien du patrimoine bâti. En effet, on observe que les agriculteurs réalisant de la vente à la ferme sont généralement en recherche de bâtis anciens, qu'ils restaurent et valorisent, pour l'image qu'ils confèrent auprès des consommateurs.

### **L'aménagement du territoire**

Des systèmes tels que les AMAP ont pour objectifs principaux le maintien des exploitations. Elles vont parfois jusqu'à faciliter l'installation d'un agriculteur. Or une politique de maintien et d'installation d'exploitations agricoles rentables agit sur le maintien des paysages (conservation des terres à vocation agricole), en faisant face à une pression foncière forte, et sur la lutte contre la déprise agricole (conservation des paysages ouverts).

### **Le développement économique et social**

Les circuits courts s'appuient sur les ressources locales qu'ils valorisent, permettant ainsi une meilleure maîtrise de la répartition de la valeur ajoutée sur le territoire. Par ailleurs, la réduction des intermédiaires permet de valoriser l'ancrage du produit dans son territoire. Ils participent ainsi à la territorialisation de l'économie (Chandesris, 2008).

Ils pérennisent voire créent des activités sur le territoire et par conséquent participent à la création d'emplois (agriculteurs, artisans, commerçants) et au maintien des services associés (services publics, commerces, hôtellerie - restauration...).

Les circuits courts valorisent l'image du territoire et par conséquent augmentent son attractivité, pour l'installation et/ou le tourisme.

Ils créent de nouveaux réseaux et de nouvelles associations par l'émergence de projets collectifs pouvant regrouper producteurs, consommateurs et agents de développement (Chiffolleau et Grave, 2008).

Enfin, ils développent des relations de confiance grâce aux échanges croissants entre les acteurs d'un même territoire (producteurs, consommateurs, citoyens...).

## **L'accueil, l'éducation et l'information du public**

Les agriculteurs qui commercialisent en circuits courts sont souvent engagés dans une démarche plus large de diversification (accueil à la ferme, visite de ferme, ferme pédagogique, ...). Ils participent ainsi à l'accueil et l'éducation du public.

## **L'expérimentation et la recherche**

Pour se démarquer, de nombreux agriculteurs, engagés dans les circuits courts, innovent ou expérimentent dans les choix des variétés, dans les pratiques culturales, dans la transformation et le conditionnement et dans les systèmes de ventes (Plateforme de distribution, ...).

### Bibliographie :

- Chandesris M., (2008), **Quel accompagnement des filières courtes par les parcs naturels régionaux, analyse des actions et perspectives de développement**, Rapport de stage (FPNRF), AgroCampus Rennes, 61pp
- Chiffolleau Y., Grave E., (2007), **Circuits courts et nouvelles solidarités en agriculture : une analyse par les réseaux sociaux**, *Les Cahiers de l'Observatoire CROC*, n°8
- Marechal G. and al, (2008), **Les circuits courts alimentaires, Bien manger dans les territoires**, 213 pp

## Annexe D : Présentation du Parc naturel régional du Luberon

### **Le territoire**

Dès les années 1960, en réponse au projet de création de Fos sur Mer, les élus locaux émettent le souhait de protéger le massif du Luberon. Le Parc du Luberon est alors créé en 1977. Il est issu de la volonté des communes de s'organiser pour « *faire face aux logiques industrielles et résidentielles plus fortes qu'elles et pour pouvoir accueillir les nouveaux résidents annoncés sans porter atteinte aux terroirs agricoles, aux espaces de pleine nature et à la qualité des paysages naturels et bâtis* »<sup>1</sup>. L'objectif était notamment de protéger ce territoire de la pression urbaine liée à la proximité de Fos sur mer. Cet objectif est toujours d'actualité avec le développement des agglomérations de Marseille et Aix en Provence, et plus récemment le projet ITER<sup>2</sup>.

En juin 2009, la nouvelle charte du PNR du Luberon est adoptée, et le territoire reclassé Parc naturel régional pour une durée de 12 ans (2009-2021). Le périmètre du Parc concerne 85 communes et le territoire du Parc compte désormais 77 communes. La présente étude porte sur le territoire ainsi défini dans la nouvelle charte (présenté en carte 1 de cette annexe).

Le Parc du Luberon est situé dans la région Provence Alpes Cote d'Azur (PACA) à 100 km à l'est d'Avignon. Il comprend 51 communes dans le département du Vaucluse (84) et 26 dans celui des Alpes de Haute Provence (04). Le Parc entoure le massif du Luberon. Il a pour limite Sud, Ouest et Est la Durance et pour limite Nord, le bassin versant nord du Calavon (cf. carte 2). Le territoire du Parc comprend à la fois une réserve naturelle de biosphère et une réserve naturelle géologique. Sa superficie est de 167 676 ha. Le territoire se partage presque à égalité entre forêt (36%), terres agricoles (32%) et surfaces naturelles peu exploitées (29%). Les surfaces artificialisées ne représentent que 3% de la superficie contre 5% dans la région<sup>3</sup>.

Le Parc du Luberon est un des plus peuplés. Il possède 185 145 habitants (INSEE, 2008). Sa densité démographique moyenne est de 90 hab/km<sup>2</sup>. Cependant, celle-ci varie fortement, s'élevant à plus de 300 hab/km<sup>2</sup> dans certaines zones. Le périmètre du Parc comprend 4 pôles urbains que sont Cavaillon, Pertuis, Apt et Manosque qui rassemblent près de 60% de la population du Parc, cette part s'élevant à 80% si l'on y rajoute leurs aires

---

<sup>1</sup> PNR Luberon, (2009), Charte, Avis final, « Objectif 2020 », 162pp

<sup>2</sup> International Thermonuclear Experimental Reactor, Projet de recherche international (réacteur à fusion), basé à Cadarache.

<sup>3</sup> PNR Luberon, (2007), Diagnostic territorial, « Objectif 2020 », 79pp

d'influences<sup>2</sup>. Depuis sa création, sa population a augmenté de plus de 40 % (2 fois plus que pour la population régionale). Ces nouveaux arrivants proviennent pour la plupart d'une autre région que PACA. Cette croissance démographique se fait principalement dans le croissant Sud, Sud-Est du Parc qui subit une forte pression foncière en raison du développement des métropoles d'Aix en Provence et Marseille. Cet étalement urbain se fait au détriment des zones agricoles (SAU en diminution et fort morcellement).

En 25 ans (de 1975 à 1990) l'emploi agricole a baissé de moitié et l'emploi tertiaire a presque doublé. Cette dynamique ne fait que de s'accroître. Ainsi, la répartition de l'emploi par secteur d'activité dans le PNR se caractérise par une forte prédominance du secteur tertiaire (73%) par rapport au secteur primaire (8%) et secondaire (19%) avec un développement économique fortement lié au tourisme<sup>1</sup>.

Ainsi, le territoire du Parc de Luberon se caractérise par la prédominance d'espaces naturels pour la plupart protégés. La pression foncière engendrée par le développement des agglomérations voisines se fait au détriment des surfaces agricoles qui ne cessent de diminuer. Ceci pose un certain nombre de difficultés pour les porteurs de projet agricole. Cependant, la présence de gros bassins de consommation à proximité et l'attrait touristique de ce territoire est un plus pour le développement des circuits courts de commercialisation.

### **L'activité agricole sur le territoire**

- *Topographie, hydrographie et qualité des sols, bases des potentialités agricoles<sup>1</sup>*

Le sol est principalement constitué de riches sédiments des aires secondaire et tertiaire. C'est un sol principalement calcaire qui, en zone de plaine, associé à la présence d'eau, offre des potentialités agronomiques intéressantes. L'alimentation en eau du territoire du Parc est fortement dépendante des apports de la Durance et du Verdon. Alimentés principalement par les pluies, ces cours d'eau fluctuent en fonction de l'importance des précipitations, avec un régime torrentiel typique des cours d'eau méditerranéens. L'ensemble de la vallée de la Durance et à moindre mesure le bassin versant du Calavon sont alimentés par un réseau d'irrigation gravitaire. En ce qui concerne les reliefs (massif du Luberon), leurs organisations se traduit par un découpage en bassins hydrographiques très courts et à forte pente, propices à l'érosion et aux crues torrentielles. De plus, le climat sec et la nature des sols ne favorisent pas la présence d'eau dans ces zones pentues. Les terrains sont souvent érodés, et difficilement irrigables.

Ainsi, le territoire du Parc du Luberon peut être divisé en deux entités :

- les vallées de la Durance et du Calavon avec des terres fertiles et irrigables,
- les montagnes sèches avec des terres souvent érodées et difficilement irrigables.

---

<sup>1</sup> PNR Luberon, (2007), Diagnostic territorial, « Objectif 2020 », 79pp

Les propriétés de ces sols sont responsables de la répartition des productions agricoles sur le territoire.

- *Une production agricole très diversifiée et de qualité (RGA 2000)*

Avec une SAU de près de 60 000 ha et 20 000 ha de surface pastorale, l'agriculture est la principale occupation du sol.

Le territoire du Parc compte des productions agricoles très diversifiées avec des productions céréalières présentes pratiquement sur l'ensemble du territoire.

Des vergers (de production importante) sont fréquents autour d'Apt et de Cavaillon. L'arboriculture représente quasiment 10% de la SAU avec la présence entre autre de la filière Bigarreau, actuellement en crise. On assiste dans ces mêmes régions et dans la vallée de la Durance au développement du maraîchage.

Le Luberon est également connu pour ses productions viticoles et oléicoles, particulièrement importantes autour de Pertuis. La viticulture, filière également en crise, est présente sur près de 20% de la SAU.

Les zones de montagnes sèches, sont, quant à elles, occupées par l'élevage ovin et caprin, ainsi que par la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM).

Avec 9 AOC et 3 IGP le territoire du Parc est reconnu pour ces productions de qualité. De plus, l'agriculture biologique, (dont le développement est fortement encouragé par la région) est très présente sur le Parc avec plus de 12% des EA engagées dans une démarche bio.

- *Les exploitations agricoles du territoire*

D'après le RGA 2000, le territoire du Parc (actuel) compte 2 952 EA dont 1 691 professionnelles<sup>1</sup>, soit une baisse de 26% par rapport à 1988.

La surface moyenne par exploitation est d'environ 20 ha. Cependant, les tailles varient fortement d'une exploitation à une autre.

La plupart des exploitants présents sur le territoire a un statut d'exploitant individuel.

Comme partout en France, l'âge moyen des agriculteurs est assez élevé. En 2000, 43% des chefs d'exploitation avaient plus de 55 ans.

---

<sup>1</sup> Est considérée comme EA professionnelle toute EA d'une taille économique supérieur ou égale à 12 équivalent hectare blé (soit 8 UDE) et occupant au moins l'équivalent d'un trois quart temps

## L'installation sur le Parc

- *Installation (en général) :*

D'après la MSA PACA<sup>1</sup> (données cantonales), environ 570 installations (tous statuts confondus : agriculteurs à titre principal (ATP), agriculteurs à titre secondaire (ATS), cotisants solidaires (CS)) se sont réalisées sur le territoire du parc entre 2004 et 2008.

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre Total Installation	109	133	124	95	111

Tableau 1 : Nombre d'installation, tous statuts confondus, sur le territoire du parc de 2004 à 2008

Dans les Alpes de Haute Provence, 80% de ces installations concernent des agriculteurs à titre principal et secondaire. Parmi elles, 70% sont des installations hors normes, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas bénéficié de la DJA. Cependant 50% des installations hors normes de ce département ont bénéficié de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs du Conseil Général 04.

Nous ne disposons pas d'informations précises pour le département du Vaucluse, mais il semblerait, d'après les structures d'accompagnement, que la part des cotisants solidaires soit plus importante.

- *L'installation aidée*

Nombre d'installations aidées<sup>2</sup> :

De 2004 à 2008, il y a eu 74 installations agricoles bénéficiant de la DJA au sein du PNR du Luberon.

Années	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'installations aidées	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

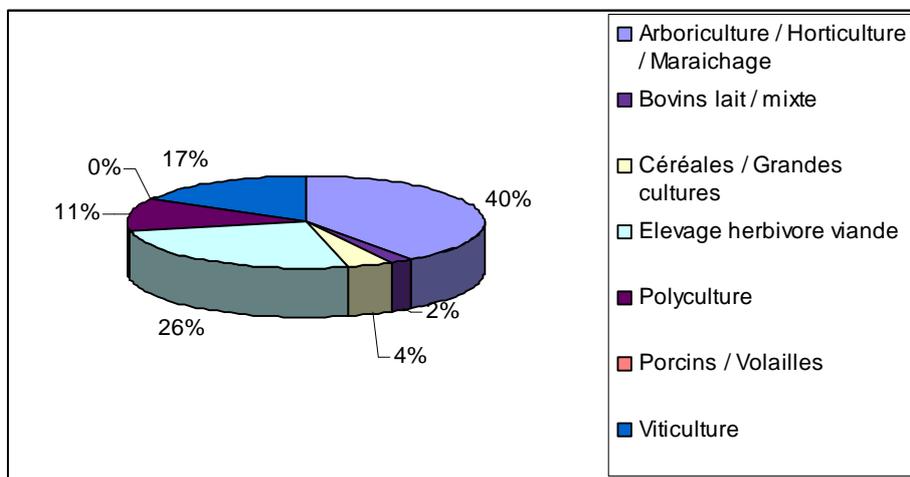
Tableau 2 : Nombre d'installations aidées sur le territoire du PNR du Luberon de 2004 à 2008

---

<sup>1</sup> Données MSA (ces données correspondent à la création de nouveaux statuts, aussi sont comptabilisés les changements de statuts et les changements de chefs d'exploitations, ces changements ne correspondent pas toujours à des installations)

<sup>2</sup> ASP et ADASEA 84 et 04

## Type de production



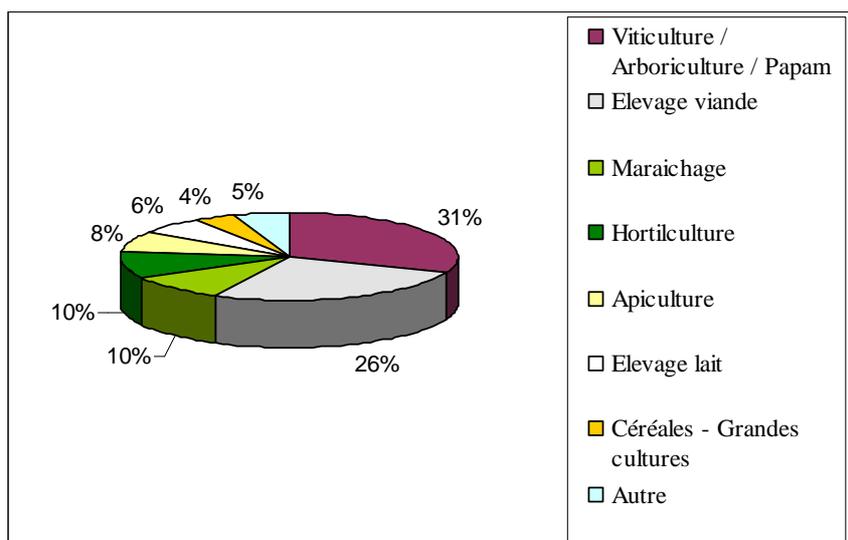
Graphique 1 : Productions des installations aidées dans le PNR du Luberon de 2004 à 2008

La majorité des installations agricoles se font sur des productions traditionnelles du territoire :

- viticulture, arboriculture et PAPAM pour les exploitations situées en plaine, en particulier dans la vallée de la Durance
- élevage viande (26% des installations), en particulier l'élevage ovin dans les zones plus montagneuses

Trois autres cultures se développent sur le territoire.

- De nombreuses installations de pépinières agricoles et horticoles se sont réalisées dans les années 2004 et 2005.
- Plus récemment, de nombreux porteurs de projet en maraîchage et en apiculture viennent s'installer sur le territoire.



Graphique 2 : Détails des productions des installations aidées sur le PNR du Luberon de 2004 à 2008

Beaucoup de porteurs de projet agricole sont intéressés pour pratiquer l'agriculture biologique sur leur exploitation, en particulier dans le maraîchage. Cela se développe également fortement en viticulture et en élevage.

#### Profil des candidats :

57 % des installations aidées se sont réalisées en hors cadre familial (HCF). La plupart de ces installations HCF sont des installations d'agriculteurs dont les parents n'étaient pas exploitants agricoles.

59 % des projets d'installations font mention d'une part importante de commercialisation en circuits courts ( $\geq 50$  % de leur chiffre d'affaire).

#### **Les circuits courts sur le Parc**

Le Parc du Luberon a récemment menée une étude sur l'offre en circuits courts sur son territoire. Celle-ci a révélé l'importance de ce système de commercialisation dans le Luberon.

Plus d'une cinquantaine de producteurs du PNR sont engagés dans un réseau d'agriculteurs de vente à la ferme tel que Bienvenue à la Ferme ou Pais Alpes. Par ailleurs, environ 150 producteurs participent aux marchés paysans du Luberon (initié par le syndicat mixte du PNR). Enfin, on dénombre 8 AMAP, 3 paniers Paysans, et un point de vente collectif (un autre est en cours de formalisation). Cette étude a permis de recenser les agriculteurs engagés dans des initiatives de CC collectives. A eux, s'ajoute l'ensemble des producteurs qui réalise de la vente en CC de manière individuelle via la vente sur les marchés, ainsi que la vente aux supérettes et aux restaurateurs.

Cependant, cette offre, bien que non négligeable ne semble pas satisfaire la demande actuelle pour ce type de commercialisation.

### **Le Parc dans le développement des installations en circuits courts**

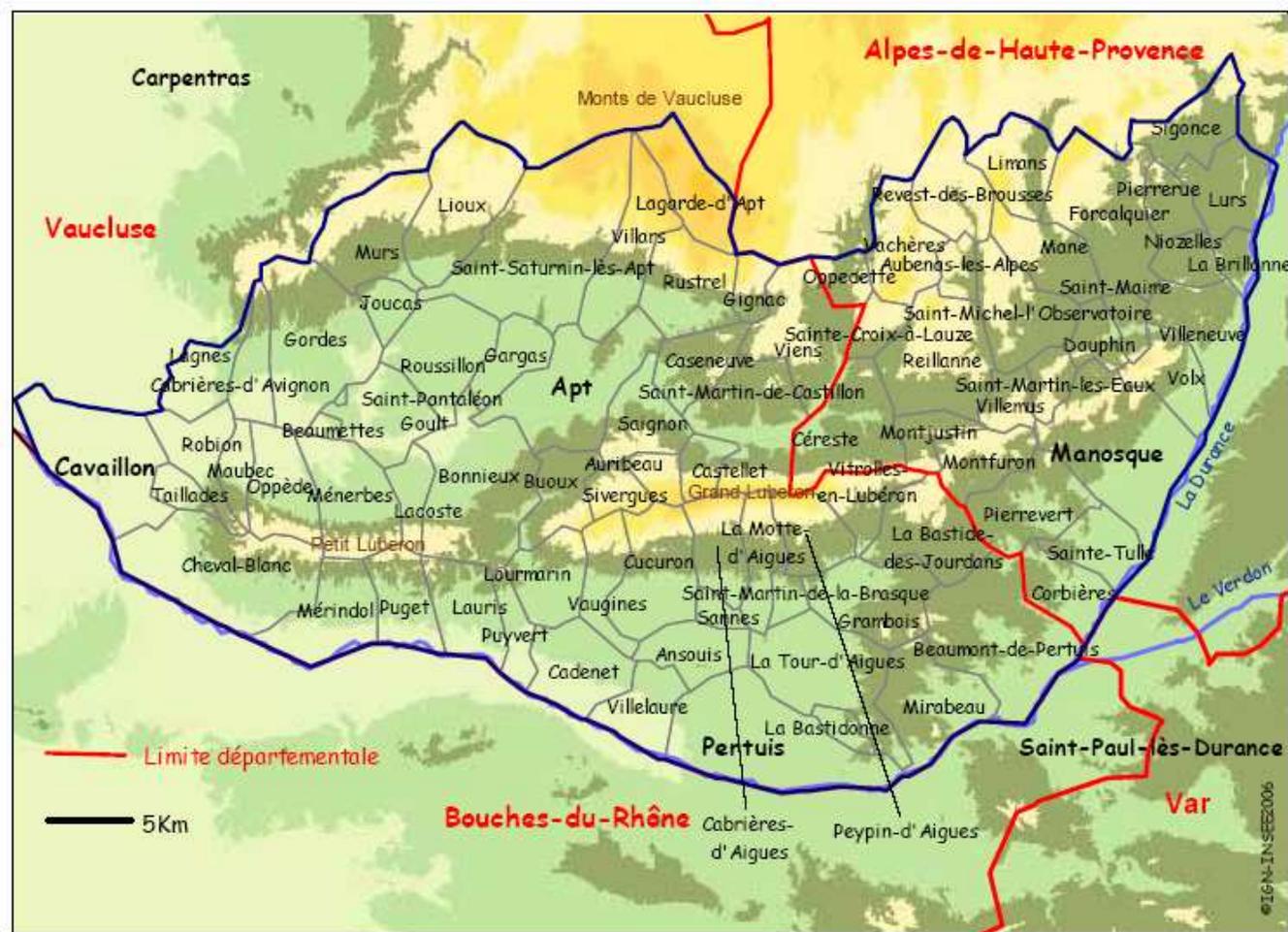
Le Parc s'est jusqu'à présent peu penché sur la thématique de l'installation. En revanche, la thématique des circuits courts est une thématique récurrente sur ce territoire fortement peuplé, proche de gros bassins de consommation et très attractif. Dès les années 1980, le Parc a développé les marchés de producteurs (« marché de paysans »). 9 marchés sont actuellement en plein essor. Par ailleurs, il valorise, par le biais de la Marque Parc, 3 productions typiques du Luberon : le vin, le raisin de table et le blé meunier d'Apt.

Plus récemment, un groupe d'agriculteurs s'est formé pour travailler avec le Parc sur les grandes orientations en matière agricole lors de la révision de Charte (adoptée en juin 2009). Ce groupe a finalement créé une association : « le collectif d'agriculteurs du Parc du Luberon » et travaille en étroite collaboration avec le syndicat mixte du Parc. Ce collectif développe entre autre « les buffets terroirs » (buffets à base de produits fabriqués sur les exploitations agricoles du Parc) et viennent d'ouvrir récemment un point de vente collectif dans le Sud Luberon. Enfin, le Parc participe à des projets partenariaux pour la valorisation des produits, comme actuellement sur l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux.

### **Les apports des installations en circuits courts (ICC) pour le Parc du Luberon**

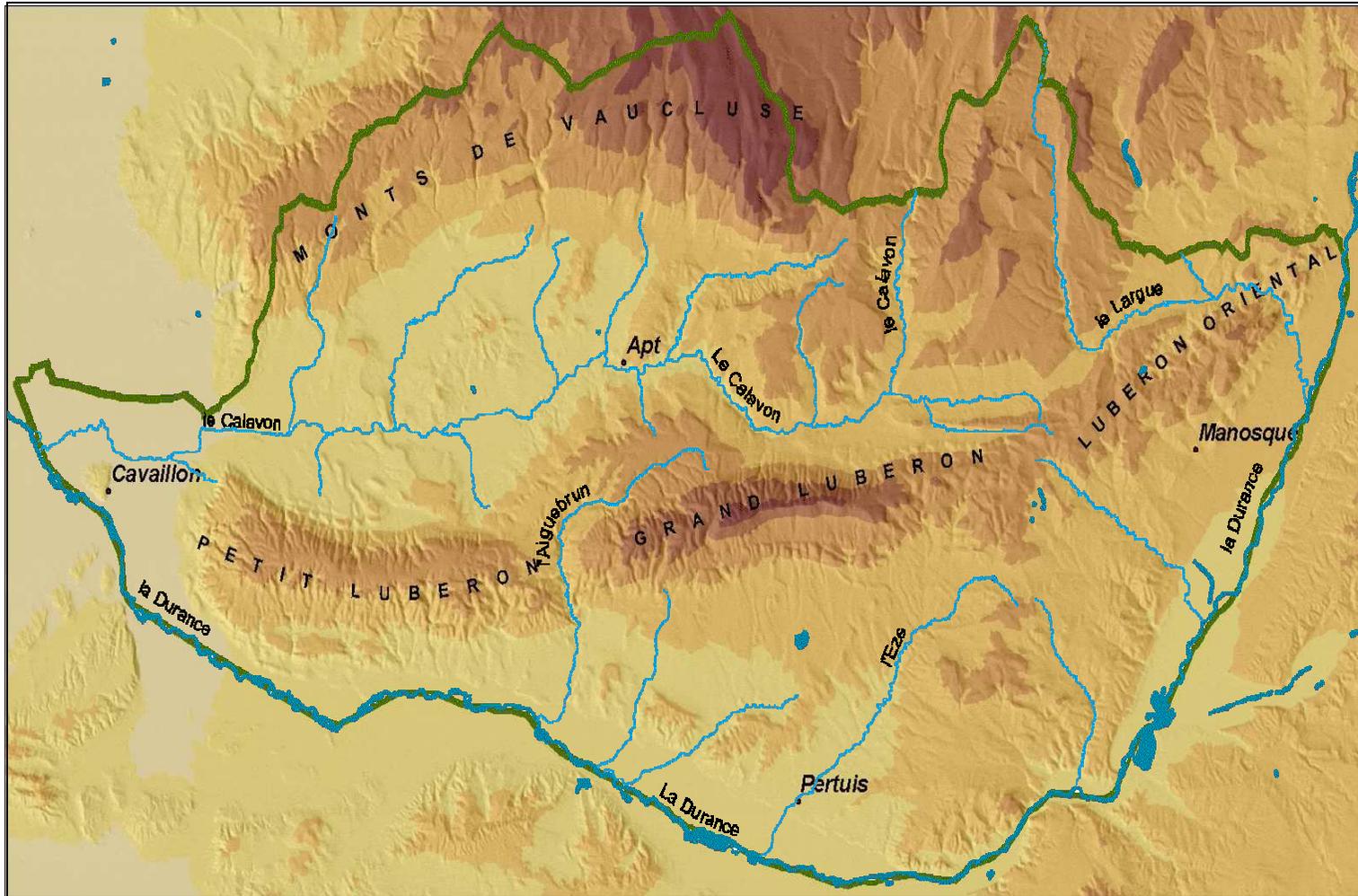
Le Parc du Luberon est très attractif, peuplé (un des parcs régionaux les plus peuplés de France) et proche des gros bassins de consommation relativement aisés d'Aix en Provence et Marseille. Aussi, le premier objectif des ICC est de répondre à la demande actuelle du consommateur qui souhaite de plus en plus s'approvisionner en produits locaux et de qualité.

Par ailleurs, le foncier étant une ressource rare et excessivement chère dans cette région, les ICC, rentables sur de petites surfaces, permettent le maintien de l'activité agricole, indispensable, entre autre, pour entretenir le paysage attractif de ce territoire.



Carte 1 : Le territoire du Parc tel qu'il est défini dans la nouvelle Charte (« objectif 2020 » : limites administratives)

Source : INSEE, (2007), Parc du Luberon : un territoire attractif à l'activité économique diversifiée, Etude INSEE, Sud INSEE l'essentiel, Février 2007, n°103.



Carte 2 : Le territoire du Parc tel qu'il est défini dans la nouvelle Charte « objectif 2020 » : limites naturelles

Source : PNR Luberon, (2007), Charte, Avis final, Objectif 2020, 162pp

## Annexe E : Présentation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

### **Le territoire**

Le PNR des Volcans d'Auvergne (PNR VA) a été créé en 1977 suite à une volonté des acteurs locaux (habitants, collectivités locales) de préserver le patrimoine volcanique et ses principaux massifs. En effet, l'exploitation de carrières de pouzzolane dans la chaîne des Puys et leurs incidences sur ce patrimoine naturel unique en Europe a été un déclencheur du souhait de protection et de mise en valeur de ces paysages.

Le syndicat mixte du Parc pilote actuellement avec ses partenaires la révision de la charte du territoire. Cette procédure doit aboutir à l'élaboration du nouveau projet de territoire pour les 12 prochaines années. Ce projet devrait être adopté courant 2010 pour être opérationnel dès 2011.

Le Parc des Volcans d'Auvergne est situé au cœur de l'Auvergne. Son territoire (400 000ha) est composé de 153 communes : 85 communes dans le département du Cantal (15) et 68 communes dans celui du Puy-de-Dôme (63)<sup>1</sup>. Le territoire comprend l'ensemble des formations (massifs et plateaux) issus des éruptions volcaniques. Il se compose de 5 régions naturelles : 4 grandes régions volcaniques (Les Monts Dômes, les Monts Dore, le Cézallier et le massif Cantalien) et une région granitique l'Artense, (présentées en carte 1 de cette annexe). 60% du territoire est distingué par des régimes inventaires et/ou des protections ce qui prouve de son excellente richesse biologique.

Ce PNR est le plus vaste de France (397 000 ha), il s'étend sur un axe Nord-Sud de 120 km. Le territoire du parc est constitué en majorité de terres agricoles (58%)<sup>1</sup>.

Le Parc des Volcans d'Auvergne possède 89 879 habitants<sup>2</sup>. Sa densité démographique moyenne est faible (28 hab./km<sup>2</sup>). Cependant, celle-ci varie fortement, allant de 8,6 hab./km<sup>2</sup> dans le Cézallier à 80,4 hab./km<sup>2</sup> dans la Chaîne des Puys<sup>1</sup>.

De manière générale, la population totale du territoire a diminué depuis sa création. Mais cette évolution est fortement contrastée. Le secteur des Monts Dore n'a subi qu'une faible érosion de sa population, le sud du territoire s'est progressivement vidé alors que le secteur de la Chaînes des Puys a presque doublé sa population (lié à l'agglomération Clermontoise).

Bien que le secteur tertiaire soit la première source d'emploi avec 72% des actifs, la part de l'agriculture reste importante (12%). Sur 78 communes la moitié ou plus des actifs (occupés) sont des exploitants agricoles. Le secteur secondaire est un secteur relativement peu présent sur le territoire (18%). La région de la chaîne des Puys compte à elle seule 35% des industries présentes sur le territoire, avec entre autre l'entreprise Volvic (800 salariés)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> PNR Volcans d'Auvergne, (2008), Diagnostic de territoire, 163pp

<sup>2</sup> Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2006 des 153 communes du PNRVA

Ainsi le territoire du PNR des Volcans d’Auvergne se caractérise par un développement à deux vitesses :

- une zone périurbaine, (la chaîne des Puys) dans laquelle l’attractivité et le dynamisme démographique (et économique), fortement lié à la proximité de l’agglomération de Clermont Ferrand (étalement urbain), se démarque des évolutions enregistrées dans le reste du Parc. La pression foncière ainsi engendrée se fait au détriment de surfaces agricoles. Ce qui pose un certain nombre de difficultés pour les porteurs de projets agricoles. Cependant, la présence de gros bassins de consommation à proximité est un atout pour le développement des circuits courts de commercialisation.

- une zone rurale, en cours de désertification, responsable entre autres de la disparition des services.

La très faible attractivité de ce territoire n’agit pas en faveur de l’installation agricole, en particulier celle avec commercialisation en circuits courts au vu du faible nombre de résidents.

### **L’activité agricole sur le territoire**

- *Topographie, hydrographie et qualité des sols, bases des potentialités agricoles*<sup>1</sup>

Le PNR des Volcans d’Auvergne se situe à une altitude moyenne relativement élevée, ce qui limite fortement la diversité des productions pouvant être réalisées. Par ailleurs, le sol, constitué d’un socle granitique recouvert d’une couche basaltique, offre des potentialités agronomiques relativement restreintes. En revanche, le périmètre du PNRVA comprend un réseau hydrographique (de tête de bassin versant) dense et de qualité ainsi que des masses d’eau souterraines abondantes ce qui favorise l’activité agricole.

- *Une production agricole très spécialisée et peu valorisée*<sup>1</sup>

Avec une SAU de près de 230 000 ha, l’agriculture est la principale occupation du sol. L’essentiel de ce territoire agricole est voué à l’herbe et à l’élevage. La production bovine (lait et viande) est prépondérante, elle couvre plus de 93% de la SAU.

La production bovin lait est transformée à 80% en fromage (majoritairement par l’industrie agroalimentaire). 5 AOC fromagères sont présentes sur le territoire (Saint-nectaire, Cantal, Salers, Fourme d’Ambert et Bleu d’Auvergne). Cependant la valorisation du lait à la sortie des exploitations reste mauvaise (très en deçà, par exemple du lait produit dans des conditions similaires en Franche Comté).

La production bovin viande est principalement constituée par des « animaux maigres » (90% des animaux vendus) qui quittent les exploitations agricoles pour être engraisée à l’étranger (Italie, Espagne).

Aussi, la forte culture des circuits longs en Auvergne est en partie responsable de la très faible valorisation des productions à la sortie des EA.

---

<sup>1</sup> PNR Volcans d’Auvergne, (2008), Diagnostic de territoire, 163pp

Au-delà des bovins, les autres productions sont de moindre importance. Il s'agit le plus souvent de la production ovine et porcine. Quelques productions de niches voient le jour (caprin, petits fruits, plantes aromatiques ...) mais restent encore fortement minoritaires sur le territoire.

La production biologique est peu répandue sur le territoire. 49 exploitations agricoles AB sont présentes sur le territoire du Parc<sup>1</sup>. Ces EA sont principalement en système bovins viande ou se ventilent autour de niche.

- *Les exploitations agricoles du territoire*

D'après le RGA 2000, le territoire du Parc compte 3867 EA (professionnelles ou non)<sup>2</sup>

On dénombre en 2007, 2990 EA professionnelles sur le territoire (DRAF, 2007)

Le classement OTEX ci dessous de ces exploitations rend bien compte de la spécialisation des productions sur le territoire.

<b>OTEX</b>	<b>% des EA présentes</b>
Bovins laits	38
Bovins viande	29
Bovins lait-viande	13
Ovins, caprins et autres herbivores	12
Granivore	1,3
Polyculture / Poly élevage	2,3
Autres	4,4

Tableau 1 : Pourcentage des exploitations agricoles présentes sur le PNR VA par OTEX (d'après données du RGA 2000)

La surface moyenne par exploitation est d'environ 77 ha (2007). Cette surface est plus importante dans la partie cantalienne (82 ha /EA) que dans la partie puydômoise (70 ha/EA). Cette différence s'explique par une orientation bovine plus allaitante dans le Cantal.

La plupart des exploitants présents sur le territoire a un statut d'exploitant individuel (82%). Cependant, l'association, principalement familiale reste courante (~ 10% des EA sont des GAEC familiaux)

Comme partout en France, l'âge moyen des agriculteurs est assez élevé. En 2007, il était de 45,3 (46,7 dans le Cantal et 43,5 dans le Puy-de-Dôme).

<sup>1</sup> Bio 15 et Bio 63, 2008

<sup>2</sup> Est considérée comme EA professionnelle toute EA d'une taille économique supérieur ou égale à 12 équivalent hectare blé (soit 8 UDE) et occupant au moins l'équivalent d'un trois quart temps

## L'installation sur le Parc

- *Installation (en général) :*

D'après la MSA Auvergne<sup>1</sup>, 813 installations (tous statuts confondus : agriculteurs à titre principal (ATP), agriculteurs à titre secondaire (ATS), cotisants solidaires (CS)) se sont réalisées sur le territoire du Parc entre 2004 et 2008.

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre Total Installation	191	197	195	177	65

Tableau 2 : Nombre d'installation, tous statuts confondus, sur le territoire du parc de 2004 à 2008

80% de ces installations concernent des agriculteurs à titre principal et secondaire.

- *L'installation aidée*

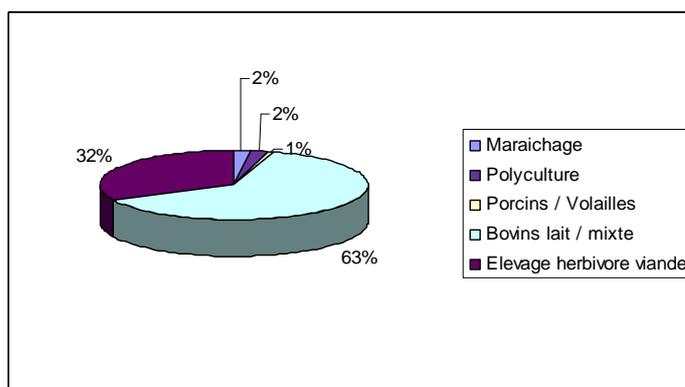
### Nombre d'installations aidées<sup>2</sup>

De 2004 à 2008, il y a eu 274 installations agricoles bénéficiant de la DJA au sein du PNR des Volcans d'Auvergne.

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'installations aidées	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>49</b>	<b>68</b>	<b>46</b>

Tableau 3 : Nombre d'installations aidées sur le territoire du PNR du Luberon de 2004 à 2008

### Type de production :



Graphique 1 : Productions des installations aidées dans le PNR VA de 2004 à 2008

<sup>1</sup> Données MSA (ces données correspondent à la création de nouveaux statuts, aussi sont comptabilisés les changements de statuts et les changements de chefs d'exploitations, ces changements ne correspondent pas toujours à des installations)

<sup>2</sup> ASP et ADASEA 84 et 04

La majorité des installations agricoles se fait sur des productions traditionnelles du territoire (bovins lait et bovins viande). La majorité des installations en bovins lait est réalisée dans la zone AOC Saint Nectaire, qui a connu ces dernières années un regain d'intérêt.

#### Profil des candidats :

24 % des installations aidées se sont réalisées hors cadre familial (HCF). La plupart de ces installations HCF sont des installations d'agriculteurs dont les parents n'étaient pas exploitants agricoles.

### **Les circuits courts sur le Parc**

Les exploitations agricoles du territoire du Parc sont fortement ancrées dans une dynamique de circuits longs. Par ailleurs, l'éloignement des bassins de consommation ne favorise pas le développement des filières courtes. Cependant, en raison de l'attrait touristique de certains secteurs, quelques agriculteurs (une centaine) sont déjà engagés dans une dynamique de valorisation en CC, via divers réseaux de valorisation existants sur le territoire (Bienvenue à la Ferme, FR CIVAM, la Jonquille, Bienvenue à la Ferme, la route des fromages d'Auvergne, ...).

En matière d'organisation collective, seul un magasin de producteurs est présent au sein du Parc (Chaîne des Puys). La SCIC Auvergne Bio Distribution (plateforme de distribution de produits issus de l'agriculture biologique à destination des cantines scolaires), basée à Clermont Ferrand, concerne cependant la plupart des producteurs bio du territoire du PNR. On dénombre une AMAP sur la commune d'Aydat (dans la Chaînes des Puys), un projet sur le massif cantalien (versant est) est en cours de réflexion.

Aussi de manière générale, l'offre en circuits courts sur le territoire est relativement restreinte et mériterait de se développer, face à une demande qui commence à augmenter.

### **Le Parc dans le développement des installations en circuits courts.**

En 2004, le syndicat mixte du Parc a organisé un concours à « l'installation en agriculture ». Ce concours récompensait les candidats à l'installation ayant une démarche de valorisation des produits ou de préservation de l'environnement. Les gagnants (au nombre de 5) recevaient une dotation variant de 1 000 à 5 000 €. Hormis cette action ponctuelle (non renouvelée par décision politique) le syndicat mixte du PNR n'a pas mené d'actions directement en faveur de l'installation.

En revanche, même si ces actions ne touchent qu'un nombre restreint d'agriculteurs, le syndicat mixte du Parc a œuvré pour le développement des circuits courts. Il valorise, par le biais de la Marque Parc, 8 productions identitaires du territoire : l'Aveze<sup>1</sup>, les racines de gentiane, la viande Salers, le miel, et 4 pâtisseries traditionnelles (brioche à la tome, croquant, carré et cornet de Murat). Par ailleurs, il a accompagné un groupe de producteurs dans la création et la valorisation

---

<sup>1</sup> Alcool à base de Gentiane

d'un fromage à base de lait de vaches Salers<sup>1</sup>. Dans le cadre du marquage sur la viande Salers, il travaille en partenariat avec une coopérative d'éleveurs qui valorisent leurs vaches et bœufs Salers : *la coopérative Acajou*.

Bien que jusqu'à présent les actions menées restent restreintes, le syndicat mixte du PNR, via la révision de Charte est en cours de réflexion sur la manière de développer ces ICC avec ses partenaires. Un des axes opérationnels de l'avant projet de Charte lui est d'ailleurs consacré.

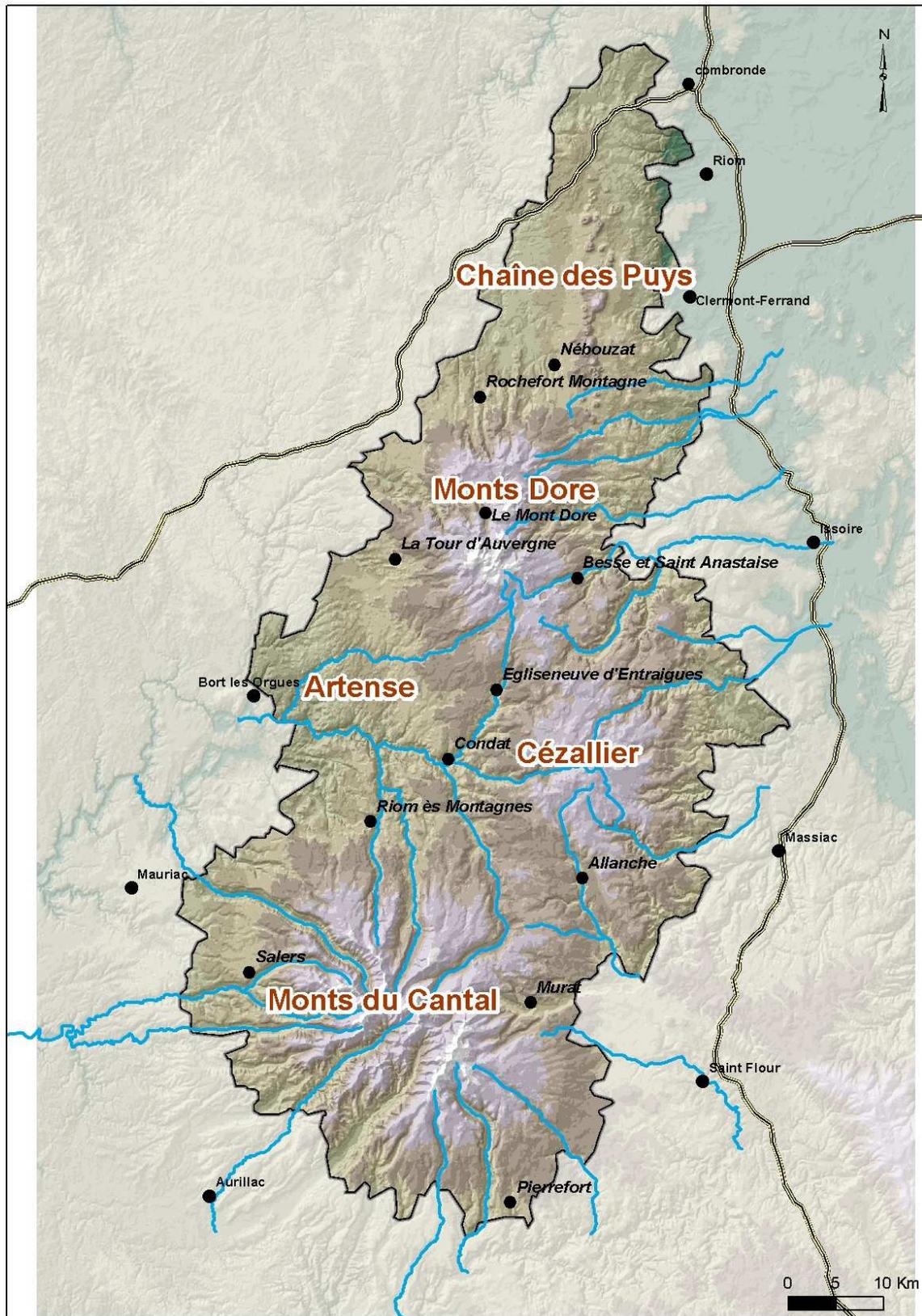
### **Les apports des installations en circuits courts pour le PNR des Volcans d'Auvergne.**

L'activité agricole, en plus de maintenir le paysage ouvert, est très importante pour la vie économique et sociale de ce territoire menacée de désertification. Aussi le renouvellement des populations agricoles est indispensable.

Par ailleurs, l'agriculture présente sur le territoire est une agriculture très peu rémunérée, et actuellement fragilisée par les diverses crises agricoles. Les circuits courts par la transformation et la vente locale permettent de créer et de maintenir la valeur ajoutée de ces productions de qualité sur le territoire, tout en renforçant l'autonomie des EA (moins tributaire du marché mondial et des aides publiques).

---

<sup>1</sup> Le Fromage de la Vache Rouge



Carte n°1 : Le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne

Source : Cartothèque PNR Volcans d'Auvergne, 2009

## **Annexe F : Grille d'entretien institution**

- *Présentation de l'étude*

Etudiant en stage de fin d'étude

Intitulé : « Les circuits courts dans les PNR : une piste pour des installations durables ? »

Objectifs :

- Connaître les enjeux des installations en circuits courts sur le PNR
- Identifier les facteurs favorisant/limitant les ICC sur le territoire
- Connaître les mesures d'accompagnement existantes
- Proposer des innovations pour un « territoire d'innovation environnementale », via des expériences réussies/suggérées par les acteurs dans ce domaine

- *Contrat moral et déontologie*

- Donner une approximation de la durée de l'entretien : ~ 1h30
- Respect de l'anonymat de la personne
- Utilisation des données par la FPNRF, le PNR, le CNASEA, tout autre OPA jugée apte à les recevoir par les commanditaires, mémoire de fin d'étude.

### **Présentation structure**

- Quel est le rôle de la structure ?
- Quelle est votre fonction ?

### **Les circuits courts**

- Qu'est-ce que vous évoquent les circuits courts ?
- Pouvez-vous définir ce que c'est ? (*Exemples*)

*Donner la définition des circuits courts choisie dans le cadre de l'étude*

- Est-ce qu'il y a des attentes particulières des candidats à l'installation en circuits courts ? *par rapport à leur lieu d'installation, au territoire où ils s'installent ?*
  - o Choix de vie
  - o Type de production
  - o Contexte local
  - o Présence du Parc (avec sa politique en faveur de la valorisation des ressources du territoire)

### **L'installation**

- Quels sont les facteurs qui favorisent ou limitent les installations :
  - o en CL ?
  - o en CC ?
  - o sur le territoire du Parc du Luberon/Volcans d'Auvergne?

- Niveau national, voire européen (règlementaire)
    - *Aspects financiers*
    - *Aspects fonciers*
    - *Aspects de la réglementation sanitaire*
    - *Aspects statutaires*
    - *Aspects fiscaux*
    - *Aspects main d'œuvre*
    - *Aspects liés aux dispositifs de soutien à l'agriculture (PAC, etc.)*
    - *Transmission*
    - *Formation*
  
  - Niveau local (contexte territorial)
    - *Accès aux circuits de vente, aux débouchés*
    - *Entraide/Synergie avec les autres producteurs (groupements, associations, entraide, parrainages, etc.)*
    - *Politiques et actions des collectivités locales*
    - *Rôle du Parc*
    - *Liens avec le tourisme*
    - *Transmission*
- Est-ce que certains de ces facteurs sont propres à l'installation en circuit court

### **Enjeux des circuits courts sur le territoire**

- Quels sont les enjeux de l'installation en circuits courts :
  - pour un territoire ?
  - pour le PNR du Luberon/Volcans D' Auvergne ?
    - *Créer de la valeur ajoutée sur le territoire*
    - *Rajeunir la population rurale*
    - *Conserver les actifs agricoles*
    - *Limiter l'agrandissement / la spécialisation*
    - *Favoriser la reprise de petites exploitations agricoles*
    - *Création d'emploi*
    - *Identité du territoire*

### **Propositions d'actions**

- Existe-t-il déjà des accompagnements pour l'installation en CC (au sein du territoire, au sein de la structure)
- Qu'est-ce qui pourrait faciliter l'installation en circuits courts :
- Existe-t-il des leviers d'action, des marges de manœuvre, des actions à mener, des innovations pour faciliter ces installations en CC?
  - Niveau national, voire européen (règlementaire)
    - *Aspects financiers*
    - *Aspects fonciers*
    - *Aspects de la réglementation sanitaire*

- *Aspects statutaires*
- *Aspects fiscaux*
- *Aspects main d'œuvre*
- *Aspects liés aux dispositifs de soutien à l'agriculture (PAC, etc.)*
- *Transmission*
- Niveau local (contexte territorial)
  - *Accès aux débouchés*
  - *Synergie avec les autres producteurs (groupements, associations, ...)*
  - *Politiques et actions des collectivités locales*
  - *Rôle du Parc*
  - *Liens avec le tourisme*
  - *Transmission*
- Existe-t-il ou connaissez-vous des expériences réussies (innovantes ou non) qui ont été menées dans ce domaine (*mises à disposition de foncier, de trésorerie, de débouchés « assurés », mises en relation des cédants/repreneurs par, entre autres, des « nouveaux » acteurs de l'agriculture : collectivités, associations hors OPA, etc.*)?
- Que faudrait-il faire pour les mettre en œuvre ?

*Demander des noms d'agriculteurs à rencontrer et des ressources bibliographiques disponibles (chiffres, ...)*

## **Annexe G : Liste des structures rencontrées**

*Liste des sigles et abréviations utilisés dans cette annexe :*

ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
ADEAR	Association pour le Développement Agricole et Rural
CA	Chambre d'Agriculture
CDJA	Comité Départemental des Jeunes Agriculteurs
CER	Centre
Cf. Paysanne	Confédération Paysanne
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle Agricole
CG	Conseil Général
ComC	Communauté de Communes
CR	Conseil Régional
DDEA	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles
FR CIVAM	Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural
GDA	Groupement de Valorisation Agricole
MSA	Mutualité Sociale Agricole
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

## Annexe G1 : Liste des structures rencontrées dans le PNR du Luberon

### • **Rencontre :**

DDEA 84	M. Ceccaldi	Unité installation
	M. DiBetta	Unité
	M. Riune	Unité installation et droits à produire
ADASEA 84	M. Invernion	Conseiller
ADASEA 63	M. Bougerol	Conseiller
CA 84	Mme Vidal	Responsable service agritourisme
	Mme Clopes	Responsable service
CA 04	M. Jouve	Chargé de mission diversification
SAFER PACA	M. Lefevre	Vice Directeur
CER 84	M. Duplan	Conseiller
MSA 84	Mme Sableyronne	Conseillère
CDJA 84	Mme. Gavini	Animatrice
CDJA 04	Mme Chevalier	Animatrice
Cf. Paysanne 84	M. Therond	Porte Parole
ADEAR 84	Mme	Animatrice
Cf. Paysanne 04	M. Meynet	Ancien Porte Parole
	Mme Vors	Animatrice
FR CIVAM	Mlle Maurel	Animatrice
AgriBio 04	M. Bidon	Animateur
CG 84	Mme. Bernard	Responsable service agriculture
CG 04	M. Gole	Chargé de mission agriculture
CR	M. Jacques	Conseiller régional (pôle agriculture)
CFPPA Carmejane	M. Quiniou	Formateur
Commune de Murat	M. Curel	Maire (et agriculteur)
ComC Forcalquier	Mme Cornuet	Directrice
ComC Hte Provence	M. Despieds	Président
PNR Luberon	M. Gregoire	Directeur
	Mme Charles	Chargée d'étude agritourisme
	Mme Maurel	Chargée de mission Agriculture / Tourisme

### • **Contact téléphonique / mail:**

DRAF	Mme Moennan	Service de l'information statistique et économique
GDA Elevage	Mme Bulot	Conseillère
FDSEA 84	M. Blascot	Représentant
Solidarité Paysan 04	Mme Petit	Animatrice

## Annexe G2 : Liste des structures rencontrées dans le PNR des Volcans d'Auvergne

### • **Rencontre :**

DDEA 15	M. Furri	Responsable service économie agricole
	Mme Boyer	Unité politiques agricoles et développement
	M. Riune	Unité installation et droits à produire
DDEA 63	Mme Richymourre	Unité installation agricole
DDSV 15	M. Chauzy	Conseiller production fermière laitière
ADASEA 15	M. Bouscarat	Directeur
ADASEA 63	M. Pigagnol	Conseiller
CA 15	Mme Bruel	Chargée de mission diversification
CA 63	Mme Lamadon	Responsable service conseil d'entreprise
	Mme Falgoux	Chargée de mission tourisme et diversification
	Mme Tournadre	Conseillère d'entreprise (diversification)
SAFER Auvergne	M. Allard	Directeur
FDSEA 15	M. Escure	Président
CDJA 15	Mlle. Alzieu	Animatrice
Conf. Pays. 15	Mlle. Raudon	Animatrice
Conf. Pays. 63	M. Gardette	Secrétaire
FR CIVAM	Mlle Bonnette	Animatrice
La Jonquille	Mme Courtail	Animatrice
Bio 15	M. Pécoule	Président
Solidarité Paysan 63	Mme Herard	Animatrice
	Mme Damatte	Animatrice
CG 15	Mme. Lacaze	Chargée de mission agriculture
CG 63	Mme Cohen	Responsable service agriculture et forêt
CR Auvergne	Mlle Fauchereau	
Lycée agricole	Mme Bauland	Directrice (Rocheft M.)
CFPPA Aurillac	M. Manesque	Formateur
Terre de liens	M. Rondepierre	Animateur antenne Auvergne
CER horizon 63	Mme Goutierre	Animatrice du « Réseau transmission foncier
PNR VA	Mlle Dieudonne	Chargée de mission valorisation des produits
	Mme Pradel	Responsable pôle développement rural
	M. Veysseyre	Coordinateur LEADER

### • **Contact téléphonique / mail:**

DDSV 63	Mme Chabrolle	Conseillère production fermière
DDRAF	Mme Labussière	Unité information statistique et économique
MSA Auvergne	Mme Serre	Conseillère
BIO 15	M. Vigier	Animateur

## **Annexe H : Grille d'entretien agriculteurs**

- *Présentation de l'étude :*

Etudiant en stage de fin d'étude

Intitulé : « Les circuits courts dans les PNR : une piste pour des installations durables ? »

Objectifs :

- Connaître les enjeux des installations en circuits courts sur le PNR
- Identifier les facteurs favorisant/limitant les ICC sur le territoire
- Connaître les mesures d'accompagnement existantes
- Proposer des innovations, amélioration via des expériences réussies/suggérées par les acteurs dans ce domaine

- *Contrat moral et déontologie :*

- Donner une approximation de la durée de l'entretien : ~ 1h30
- Respect de l'anonymat de la personne
- Utilisation des données par la FPNRF, le PNR, le CNASEA, tout autre OPA jugée apte à les recevoir par les commanditaires, mémoire de fin d'étude.
- Entretien en deux phases : données un peu techniques sur l'exploitation, puis chronologie de l'installation en CC de l'idée du projet à aujourd'hui pour voir les difficultés rencontrées et les facteurs de réussite.

### **Présentation de l'exploitation**

- Coordonnées :

- Nom :
- Coordonnées :
  
- Statut juridique :
- Reprise ou création :
- Date d'installation :
- CF / HCF
- Agricole / hors agricole
- Age :
- Niveau de formation :

- Surfaces (en hectares) :

- SAU :
  - en propriété :
  - en location (écrit / oral):
  - autres :

- Parcours : STH
  - en propriété :
  - en location (écrit / oral):
  - autres :
- Parcours arboré :
  - en propriété
  - en location (écrit / oral):
  - autres

- Main d'œuvre

- Personnes travaillant sur l'exploitation :
  - o Plein temps :                      dont salariées :
  - o Temps partiel :                    dont salariées :
  - o Saisonniers :
  - o Apprentis :
  - o Stagiaires :
  - o Autre (main-d'œuvre familiale, entraide professionnelle...) :
- Prenez vous parfois des congés ?
- Comment vous organisez vous ?

- Production :

*Production végétale :*

Produits	Surface cultivée	Volumes produits	Volume vendu	Labellisation /certification	Circuit de vente	Part dans le CA (primes comprises)

*Production animale*

Produits	Nombre UGB	Surface utilisée	Volumes produits	Volume vendu	Labellisation /certification	Circuit de vente	Part dans le CA (primes comprises)

Autres activités (service, agritourisme, ...) :

- Cahier des charges spécifiques :

- Matériel :

- Bâtiment

- En propriété :

- En location :

- Autre :

- Ateliers de transformation (préciser si individuels ou en CUMA):

- Matériel disponible

- Valeur économique

- Quel système comptable : forfait / réel

- CA annuel (approximatif)

- Charges annuelles (approximatives)

- L'exploitation bénéficie-t-elle d'un revenu fixe extérieur ?

- Somme des aides perçues par l'exploitation :

- Qualité de vie

- Selon vous, votre qualité de vie vous semble :

- Excellente / très satisfaisante / satisfaisante / assez satisfaisante / peu satisfaisante / insupportable*

- Vous sentez-vous isolé géographiquement, culturellement ou socialement :

- Oui/Non/un peu*

- Vous sentez-vous bien intégré dans la commune

- Oui/Non/un peu*

- Disponibilité au travail : (nombre de semaines où l'agriculteur se sent surchargé)

- Implication sociale :

- Implication dans une structure associative et/ou électorale (rôle/responsabilité):

- Habitation sur ou à proximité de l'exploitation :

- Travail collectif :

- équipement en commun (formel ou non) :

- appartenance à un groupement d'employeurs :

- travail en réseau (CIVAM, GVA, OP...) :

- responsabilité professionnelle :

- Pérennité probable dans 10 ans:

- Comment voyez-vous votre exploitation dans 10 ans ?

## Chronologie de l'installation en circuits courts :

- L'idée du projet :

- Comment vous est venue l'idée de vous installer ? Quand ?
  - o Rencontre
  - o Choix de vie
  - o Prise de conscience
  - o Opportunités personnelles, locales
- Quelle idée aviez-vous de votre installation ? Quel projet ?
- La commercialisation en CC était elle comprise dans cette idée ?  
Si oui, pourquoi ? Qu'est ce qui vous a donné envie de le faire ?
- Aviez-vous des attentes particulières face à cette installation en circuits courts ?

- De l'idée à l'installation

- Comment êtes vous passé de cette idée au projet : quelles ont été les différentes étapes ?
  - o Concrétisation du projet (production, statut, type de commercialisation)
  - o Aides pour concrétiser le projet : personnes rencontrées, formation
  - o Démarches administratives
  - o Etape financière (rôle du CC dans la justification du prévisionnel économique)
  - o Demande d'aide ? Lesquelles,  
Sinon, pourquoi ?
  - o Acquisition de bâtiments
  - o Acquisition de matériel
  - o Développement de la clientèle

*A chaque fois : pourquoi (demande, temps, ...), comment (réseau, formation, ...), difficultés rencontrées, effets favorisants, ...*

- De l'installation à aujourd'hui :

- Quelles ont été les grandes étapes : de l'installation à aujourd'hui. :
  - o Changement de production
  - o Changement de pratique culturelle
  - o Changement de mode de commercialisation
  - o Changement de marché, nouveau marché, ...
  - o Acquisition de bâtiment
  - o Acquisition de matériel
  - o Embauche : salariés, saisonniers, ...
  - o Communication

*A chaque fois : pourquoi (demande, temps, ...), comment (réseau, formation, ...), difficultés rencontrées, effets favorisants, ...*

### **Le territoire et les enjeux :**

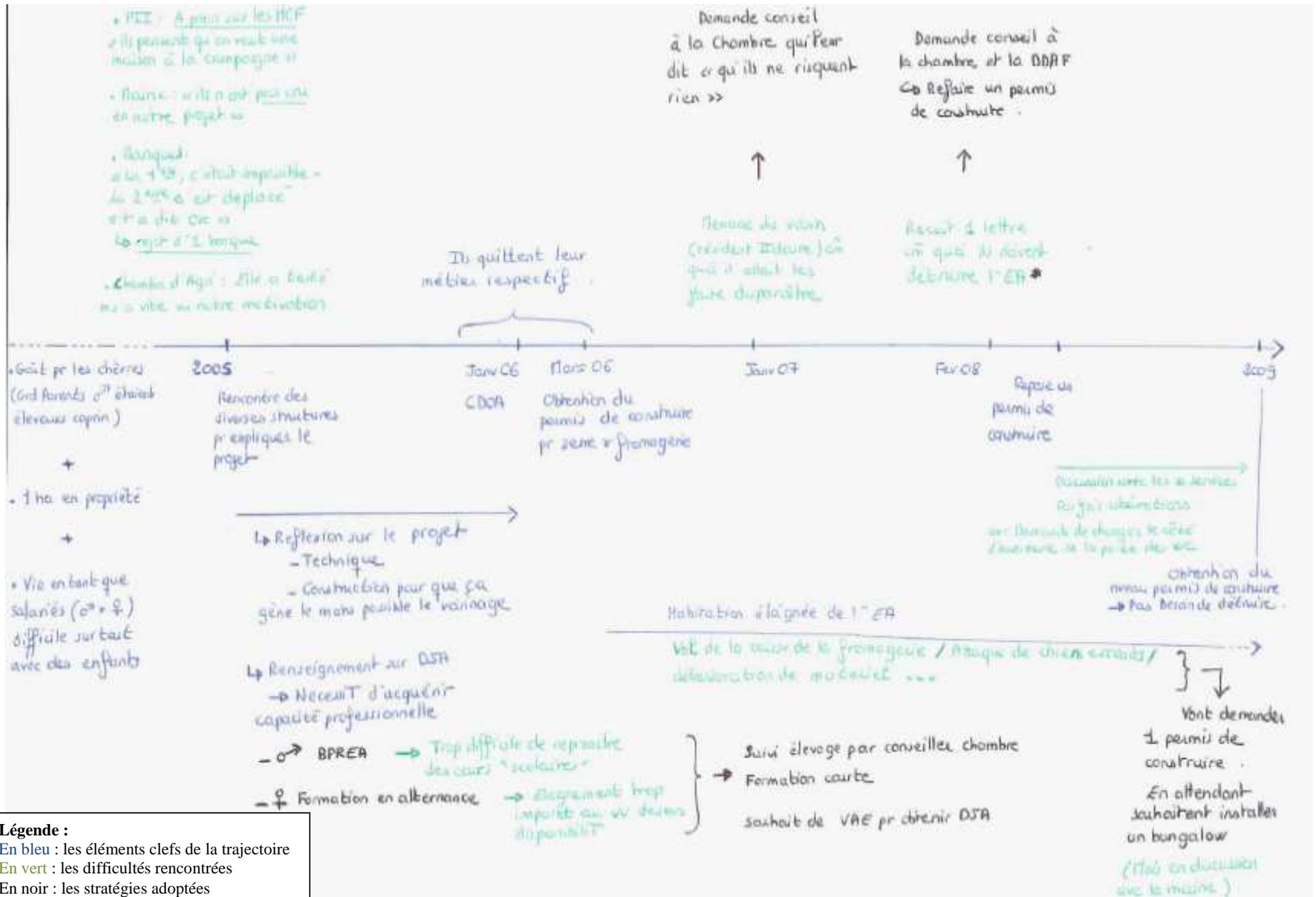
- Pourquoi vous êtes vous installé sur ce territoire  
(Attache personnelle, opportunité, gros débouchés, accompagnement, ...)
- Quels sont les facteurs qui favorisent ou limitent les installations sur le territoire
- Est-ce que certains de ces facteurs sont propres à l'installation en circuit court
- Quels sont les enjeux de l'installation en circuits courts sur le territoire (plus ou moins):
  - *Créer de la valeur ajoutée sur le territoire*
  - *Rajeunir la population rurale*
  - *Conserver les actifs agricoles*
  - *Limiter l'agrandissement / la spécialisation*
  - *Favoriser la reprise de petites exploitations agricoles*
  - *Création d'emploi*
  - *Identité du territoire*

### **Accompagnement et propositions d'actions :**

- Existe-t-il déjà des accompagnements pour l'installation en CC  
*S'il cite des mesures d'accompagnements qu'il n'a pas utilisés*  
Pourquoi avoir fait appel à celle-ci et pas aux autres : avis des personnes, choix personnels (raisons ?), ...
- Qu'est-ce qui, selon vous, pourrait faciliter l'installation en circuits courts :
  - o en général ? (réglementaire, financier, débouché, ...)
  - o dans le Parc ?
- Existe-t-il ou connaissez-vous des expériences réussies (innovantes ou non) qui ont été menées dans ce domaine (*mises à disposition de foncier, de trésorerie, de débouchés « assurés », mises en relation des cédants/repreneurs par, entre autres, des « nouveaux » acteurs de l'agriculture : collectivités, associations hors OPA, etc.*)?

*Demander des noms d'agriculteurs à rencontrer et des ressources bibliographiques disponibles (chiffres, ...)*

# Annexe I : Exemple de trajectoire



**Légende :**  
 En bleu : les éléments clés de la trajectoire  
 En vert : les difficultés rencontrées  
 En noir : les stratégies adoptées

## Annexe J : Brève justification de l'utilisation de la méthode qualitative

### • **Fondement des méthodes qualitatives**

Le holisme et l'individualisme méthodologique sont deux approches opposées de la société et de son fonctionnement qui aboutissent à deux façons d'appréhender les phénomènes sociaux.

Le holisme est une approche dans laquelle l'action de l'individu est supposée essentiellement conditionnée par son environnement et ses caractéristiques sociales. L'individu est le produit des structures sociales (il peut être négligé dans l'analyse). « La société dépasse l'individu dans le temps et dans l'espace et est en état de lui imposer les manières d'agir et de penser qu'elle a consacré de son autorité » (Durkheim, 1895).

La méthode d'analyse qui en découle privilégie le tout sur les parties. Elle développe notamment l'analyse par le traitement de données statistiques. Ce type de méthode est appliqué pour des analyses considérant des masses importantes d'individus. C'est l'approche quantitative. Cette approche permet de quantifier un événement, de dégager des corrélations (exemple entre le taux de suicide et des variables socio-démographiques, comme l'a fait Durkheim) mais est peu en mesure de l'expliquer.

L'individualisme méthodologique énonce à l'inverse que « pour expliquer un phénomène social quelconque, il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question et d'appréhender ce phénomène comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations » (Boudon, 1979).

La méthode d'analyse qui en découle privilégie des échelles d'investigations qui permettent d'appréhender le phénomène du point de vue de l'individu. Ce courant peut ainsi également conduire à des analyses quantitatives : le fonctionnement de la société est perçu comme la somme des comportements individuels, c'est l'approche développée par Boudon. Ce courant a également été repris par l'école de Chicago, qui l'a par contre décliné dans le cadre d'études de cas. L'objectif de cette méthode est de comprendre les phénomènes sociaux dans leur contexte naturel et l'approche privilégiée est alors qualitative.

Les atouts de cette approche se sont concrétisés avec les courants de l'interactionnisme symbolique (Mead, 1932) et de l'interactionnisme structural, dans lesquels « l'individu et la société se construisent dans l'interaction » (Simmel, 1981)

**Aussi, les méthodes quantitatives permettent de mesurer certains phénomènes sociaux mais restent limités pour en comprendre les processus sous-jacents, on ne peut faire que des corrélations entre éléments. Les méthodes qualitatives ont davantage vocation à comprendre, à détecter des comportements ; la sélection raisonnée de cas exemplaires peut permettre l'obtention de résultats génériques et l'on peut aussi faire appel à des approches quantitatives pour renforcer la généralisation/extrapolation. Ces deux approches sont donc mobilisables de façon complémentaire.**

- **Principe :**

La recherche qualitative explicite les motivations et étudie ce qui peut les amener à modifier les comportements. L'objectif n'est pas d'avoir une représentation moyenne de la population mais d'obtenir un échantillon de personnes qui ont une caractéristique ou une expérience particulière à analyser. L'échantillon est destiné à inclure autant que possible les individus porteurs des critères pouvant affecter la variabilité des comportements.

La validité de l'échantillon est apportée au nom d'un des grands principes épistémologiques en sciences sociales : **le principe de concentration** : « *il postule que certains niveaux d'analyse, certains domaines empiriques recèlent plus d'information pour l'investigation que d'autres. C'est le principe à la base des études de cas qui concentrent la recherche sur un petit nombre de cas, parce que ces cas sont censés être significatifs, voire constituer des échantillons privilégiés* ».

Les critères d'inclusion et d'exclusion sont définis en relation avec la question de recherche (dans notre cas : les facteurs favorisant et limitant l'ICC). Il est admis que ces critères puissent changer en cours d'étude en fonction de l'interprétation des données.

L'objectif final de l'étude coordonnée par la Fédération des PNR est de proposer des actions pour favoriser le développement des ICC. Le but de notre mission était donc de prendre connaissance des difficultés rencontrées par les porteurs de projet et de comprendre les raisons pour lesquelles les mesures existantes ne sont pas toujours adaptées aux candidats. **Cette mission avait pour vocation la compréhension d'un processus et non la quantification de celui-ci, ce qui préconise l'utilisation des méthodes qualitatives.**

*Bibliographie relative à la rédaction de cette annexe :*

- Alami S., and Al., (2009), **Les méthodes Qualitatives**, *Que sais-je ?*, n°2591, 126p.
- Borgès Da Silva G., (2001), **La recherche qualitative : un autre principe d'action et de communication**, *Revue Médicale de l'assurance maladie*, vol 32, n°2, avril-juin 2001.
- Boudon R., (1979), **La logique du social**.
- Nougarèdes B., (2008), Cours sur la Méthodologie d'enquêtes en sciences sociales. Dispensé aux étudiants de la spécialisation Terppa à Montpellier SupAgro le 3 novembre 2008.
- Pires A., Rains P., Poupart J., (1983), **Les méthodes qualitatives et la sociologie américaine**, *Déviance et société*, vol 7, n°1, pp63-91.
- Simmel G. (1981), **Sociologie et épistémologie**.

**Annexe K : Description de l'échantillon des agriculteurs rencontrés**

<b>PNR Luberon</b>	<b>L1</b>	<b>L2</b>	<b>L3</b>	<b>L4</b>	<b>L5</b>	<b>L6</b>
<b>Surface actuelle (ha)</b>	11,5	4	14,5	27	23	1,5
<b>Processus</b>	Création	Création	Reprise et développement	Création	En cours de création	Création
<b>Cadre familial</b>	non	non	oui	non	non	non
<b>Parcours à l'installation, DJA</b>	oui	non	oui	non	oui	oui
<b>Processus progressif</b>	non	non	non	non	non	non
<b>Nb actif/exploitation</b>	1 (+ aides familiales)	2	1	1	1	1,5
<b>Pluriactif</b>	non	non	non	non	non	non
<b>Démarche qualité</b>	AB	non	AOC	non	AB	AB
<b>Commercialisation de toute la production en circuits courts</b>	non	oui	non	oui	souhait	non
<b>Types de circuit court</b>	AMAP	VD - Restauration	VD	VD - AMAP	souhait: VD - Restauration	VD - Epicerie - Restauration
<b>Type de production en CC</b>	Fruits et légumes	Fromage de chèvre	Vins	Charcuterie & Viande Agneaux	Fromage de chèvre	Légumes
	<b>L7</b>	<b>L8</b>	<b>L9</b>	<b>L10</b>	<b>L11</b>	<b>L12</b>
<b>Surface actuelle (ha)</b>	200 ha (parcours) / 1,5 ha (terres)	30	5,3	0	7	130 ha (parcours) / 10 ha (terres)
<b>Processus</b>	création	association	création	création	création	association
<b>Cadre familial</b>	non	non	non	non	non	oui
<b>Parcours à l'installation, DJA</b>	oui	non	oui	oui	oui	oui
<b>Processus progressif</b>	non	non	oui	oui	non	non
<b>Nb actif/exploitation</b>	2	3	1,5	1	1,5	3,5
<b>Pluriactif</b>	non	non	oui pour l'un	non	non	non
<b>Démarche qualité</b>	non	non	AB	non	AB	AOC
<b>Commercialisation de toute la production en circuits courts</b>	oui	non	oui	non	non	oui
<b>Types de circuit court</b>	VD - AMAP	VD	VD	VD	VD - AMAP	VD - restauration - épicerie
<b>Type de production en CC</b>	Viande d'agneaux	Fruits	Œuf Fruits et légumes	Miel	Volaille (poule, pintade, dinde)	Fromage de chèvre (Banon)

<b>PNR Volcans d'Auvergne</b>	<b>VA1</b>	<b>VA2</b>	<b>VA3</b>	<b>VA4</b>	<b>VA5</b>	<b>VA6</b>
<b>Surface actuelle (ha)</b>	62	60	?	51	100	120
<b>Processus</b>	Reprise	Création avec association	Création (en cours)	Association et développement	Association	Association
<b>Cadre familial</b>	Non mais fille d'agriculteur	Non	Non	Oui	Oui	Oui
<b>Parcours à l'installation, DJA</b>	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Processus progressif</b>	Non	Oui	En cours	Non	non	Non
<b>Nb actif/exploitation</b>	4	2	2	2	4	4
<b>Pluriactif</b>	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<b>Démarche qualité</b>	AOC	AOC	Souhait AB	Non	AOC	AOC
<b>Commercialisation de toute la production en circuits courts</b>	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
<b>Types de circuit court</b>	VD	Vente à intermédiaire	VD - Epicerie	Ferme auberge	VD	VD
<b>Type de production en CC</b>	Fromage de vache (Saint Nectaire) Brioche de Tome	Fromage de vache (Saint Nectaire)	Bières Artisanales	Plats cuisinés à base de viande de bœuf, canard, volaille	Fromage au lait de vache (Saint Nectaire)	Fromage au lait de vache (Saint Nectaire)
	<b>VA7</b>	<b>VA8</b>	<b>VA9</b>	<b>VA10</b>	<b>VA11</b>	<b>VA12</b>
<b>Surface actuelle (ha)</b>	120	0,1	10 (parcours)	21 (dt 12 SAU)	47	0
<b>Processus</b>	Association	Création	Création	Création (association)	Association entre tiers	Création
<b>Cadre familial</b>	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
<b>Parcours à l'installation, DJA</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Processus progressif</b>	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
<b>Nb actif/exploitation</b>	4	2,5	2	2	3	1
<b>Pluriactif</b>	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<b>Démarche qualité</b>	AOC	Non	Non	Non mais souhait	AOC	Non
<b>Commercialisation de toute la production en circuits courts</b>	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
<b>Types de circuit court</b>	VD	VD (magasin)	VD /Table d'hôte	VD/Epiceries	VD	VD – tournée
<b>Type de production en CC</b>	Fromage de vache (Saint Nectaire)	Miel et produits dérivés	Fromage de chèvre / brebis Fruits & Légumes	Fromage de chèvre	Fromage de vache (Tome, Cantal, Salers)	Porcs frais, charcuterie

## **Annexe L : Descriptions des 4 types de facteurs identifiés agissant directement sur l'ICC**

### **Annexe L1 : Les facteurs liés à l'accompagnement**

Tout porteur de projet doit être accompagné dans sa démarche, et ce, en particulier en agriculture, tant les problématiques et le milieu institutionnel sont complexes. Cet accompagnement doit pouvoir se faire à toutes les étapes de l'installation :

- avant l'installation, pour faire mûrir l'idée du porteur du projet et identifier dans quelle mesure elle est réalisable ;
- de l'idée au projet, en l'accompagnant dans l'acquisition de compétences (formations, stages, ...) et dans les étapes administratives ;
- dans les premières années de son activité, jusqu'à ce que l'exploitation se stabilise financièrement et dans son fonctionnement.

Cet accompagnement est d'autant plus important pour les porteurs de projet HCF, en particulier les néo-ruraux qui arrivent sans formation au sein du monde agricole, avec un projet souvent peu formalisé.

(Cet accompagnement peut ensuite être prolongé tout au long de l'activité, mais il n'entre pas en considération dans la présente étude.)

Pour répondre à ces besoins il existe un certain nombre :

- de **structures « conventionnelles »** : Chambre d'agriculture, ADASEA, Point info installation, CER, ou **non conventionnelles** : ADEAR, CIVAM, ... qui accompagnent les porteurs de projet dans leurs démarches ;
- de **services de l'Etat** : DDEA, DDSV, DGCCRF qui ont pour rôles de porter à connaissance les dires de l'Etat (en matière de droits, de réglementations, ...) et de contrôler la légalité ;
- d'**organismes de formation** : Lycée agricole, CFPPA et d'autres structures telles que les OPA, syndicats, associations qui proposent des formations.

Au sein du **PNR du Luberon**, les structures qui accompagnent les porteurs de projets sont principalement les structures conventionnelles, c'est-à-dire chambre d'agriculture, ADASEA, CER et Point info installation. Une ADEAR vient d'être créée dans le Vaucluse (84). Cependant, cette association n'ayant qu'un an, elle n'a pu accompagner que très peu de porteurs de projet jusqu'à présent. Les CIVAM et autres associations telles qu'AgriBio n'interviennent pas en matière d'installation.

Au sein du **PNR des Volcans d'Auvergne**, le même constat peut être fait. Ce sont principalement les structures conventionnelles qui sont présentes. La création de Cant'Adear (ADEAR du Cantal) est toute récente. Elle n'a pu accompagner des porteurs de projet que sur des demandes très spécifiques (recherche de foncier, recherche de prêts). Le CIVAM Auvergne a tenté de travailler sur l'installation / transmission mais ce projet n'a pas abouti en raison d'un décalage

entre la date de la libération des EA et la volonté des porteurs de projet de s'installer rapidement. Le CREFAD Auvergne<sup>1</sup> propose, par l'intermédiaire des boutiques d'initiatives rurales, un accompagnement personnalisé pour tout porteur de projet en milieu rural. (En matière agricole, elle s'adresse à tout projet de diversification : production atypique, CC, ...). Enfin, la chambre d'agriculture propose un accompagnement personnalisé pour les porteurs de projet d'ICC pour ceux qui le souhaitent.

*Plan de cette annexe :*

**. Besoins d'acquérir des compétences**

- Existence de formations, stages, parrainage
  - Manque de formations dans certains domaines
  - Des formations difficiles d'accès
  - Des aides financières à la formation inexistantes pour les cotisants solidaires
- Existence de systèmes pour acquérir de l'expérience
  - Difficulté de trouver des agriculteurs installés intéressés par ces systèmes

**. Besoins de conseils face à la réglementation**

- Existence de divers services spécialisés
  - Manque de communication entre les services
  - Différentes interprétations des règlements
  - Manque de conseils

**. Besoins d'élaborer un projet clair et structuré**

- Manque de références technico-économiques
- Existence de structures d'accompagnements
  - Difficulté d'intégration pour les HCF et porteurs de projet atypique
  - Manque de conseillers en gestion spécialisés en CC
- Le parcours à l'installation
  - Non prises en compte des compétences en gestion des candidats
  - Limites du PDE
    - Une durabilité évaluée uniquement en terme économique
    - Non prise en compte du temps de travail
    - La maximisation des aides au détriment de projet
  - Lourdeur administrative

---

<sup>1</sup> CREFAD : Centre de recherches, d'études et de formations à l'animation et au développement.

## 1. Besoins d'acquérir des compétences

Tout porteur de projet doit acquérir un certain nombre de compétences pour mener à bien son projet. **Ceci est d'autant plus vrai pour des projets avec commercialisation en circuits courts qui nécessitent au minimum 3 types de savoir-faire** : production, transformation et commercialisation.

➤ Pour répondre à ces besoins un **certain nombre de formations et de systèmes d'apprentissage sont proposés** aux agriculteurs et aux porteurs de projet agricole.

Trois types de formation en milieu agricole existent :

- les formations « scolaires » type BPREA, Bac Pro, BTS, destinées aux étudiants et dispensées au sein des lycées agricoles.

Ces formations peuvent être dispensées sous différentes formes. Par exemple, le BPREA peut se faire en 1 ou 2 ans, en apprentissage ou non, afin d'offrir diverses possibilités aux porteurs de projet.

- les formations continues pour adultes diplômantes dispensées dans les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA).

- les formations continues de courte durée organisées par diverses structures d'accompagnement ou de syndicats agricoles, destinées aux cotisants de la mutuelle sociale agricole (MSA).

Cependant, ces formations présentent quelques limites :

- **Un manque de formations dans certains domaines**

Un certain nombre d'agriculteurs ou porteurs de projet en circuits courts enquêtés souhaiterait suivre des formations plus **spécifiques à ce système d'exploitation** et a noté un manque dans ce domaine :

- *formation sur l'aspect transformation* : maîtrise des risques sanitaires, connaissance de la réglementation en vigueur, ...
- *formation sur l'aspect commercial* : recherche de marchés, marketing, relation humaine, tenue de caisse...
- *formation sur le management d'entreprise* : gestion financière, gestion du personnel, gestion du temps, ...

Par ailleurs, les porteurs de projet en productions peu répandues (souvent en système CC) notent que très peu formations sont dispensées pour des **productions atypiques**. Dans le cas de la production de bière par exemple, seules 2 structures proposent des formations professionnelles diplômantes en France.

L'absence de telles formations s'explique, en partie, du fait que, malgré l'augmentation de la demande, les candidats restent peu nombreux et très dispersés sur le territoire français. Or pour

qu'une formation soit rentable, un certain nombre de candidats est nécessaire (environ une dizaine). Par ailleurs chacun a des attentes très spécifiques.

Enfin, bien que l'offre augmente ces dernières années, il semblerait qu'il y ait peu de formations proposées en **méthodes alternatives** (production AB, traction animale, ...) par rapport à la demande (souvent faite par des porteurs de projet en circuits courts).

D'après les structures concernées ceci s'explique, en plus du faible nombre et de la dispersion des candidats par deux autres raisons:

- La *difficulté d'enseigner* ce genre de pratiques, car contrairement aux pratiques conventionnelles, il n'existe pas de formule générale à appliquer. Chacun des systèmes d'exploitation doit être traité cas par cas.

- La *nécessité de réorganiser l'ensemble des systèmes d'exploitation* pour les formations en agriculture biologique au sein des lycées agricoles et CFPPA. En effet, dans les EA de productions végétales de ces établissements, personne n'est présent les week-ends. Or en agriculture biologique, une présence quotidienne est nécessaire afin d'agir rapidement en cas de problèmes phytosanitaires.

Cependant, bien que quelques manques persistent, les structures essaient de s'adapter au contexte local et à la demande en terme de formation. Pour exemple, la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme réfléchit actuellement à la mise en place de formations concernant l'organisation et le relationnel dans les formes sociétaires entre tiers, forme d'exploitation qui commence à voir le jour dans ce département.

Par ailleurs, suite au plan d'action Barnier, la thématique de la commercialisation en circuits courts est désormais rendue obligatoire dans l'enseignement agricole (lycées). Les enseignants de certains lycées agricoles, en particulier dans les zones enclavées (ex : PNR VA), constatent cependant que les jeunes, issus du milieu agricole traditionnel, sont peu réceptifs et peu intéressés par ce type d'enseignement.

- **Des formations difficiles d'accès**

Lorsque les formations existent, elles ne sont pas toujours très bien adaptées aux porteurs de projet. Pour certains, les formations (diplômantes) sont trop éloignées ou trop longues au vu de leur disponibilité et / ou de leur possibilité financière. De même, les horaires et la durée des formations courtes proposées sont souvent inaccessibles pour les pluriactifs.

C'est le cas par exemple pour une porteuse de projet en élevage caprin fromager dans le Luberon. Celle-ci aurait souhaité suivre une formation lui permettant d'avoir le niveau requis pour l'obtention de la DJA. Cependant, elle devait, pour cela, suivre une formation 15 jours par trimestre en Auvergne. En raison de sa situation familiale (mère de 3 enfants) et de sa situation professionnelle (cheptel déjà en place), elle ne pouvait s'éloigner.

➤ **Divers fonds français ou européen existent** pour financer les formations des porteurs de projet. Les formations des demandeurs d'emplois sont cofinancées par les régions et les fonds FSE, celles des salariés par les fonds d'actions formations et celles des agriculteurs par les fonds VIVEA.

- Cependant, pour pouvoir bénéficier de ces derniers, il est nécessaire de participer à la contribution formation, récoltée par la MSA, c'est-à-dire avoir le statut d'agriculteur. Aussi, ces fonds ne peuvent financer des formations destinées aux cotisants solidaires. (Cependant, il semblerait que l'ensemble des structures agricoles proposant des formations continues courtes les ouvre tout de même aux cotisants solidaires, et ce, sans surcoût par rapport aux agriculteurs.)

➤ En plus de ces formations permettant d'acquérir des connaissances, il existe des dispositifs permettant d'acquérir de l'expérience professionnelle. Ce sont les stages et le parrainage (financé en parti grâce au cadre réglementaire du PIDIL (cf tableau 3, à la fin de cette annexe L)).

- **Difficulté de trouver des agriculteurs installés intéressés pour accueillir des stagiaires**

Les candidats au stage signalent la difficulté qu'ils rencontrent pour trouver des tuteurs dans le domaine qu'ils souhaitent approfondir. Cette difficulté se situe à deux échelles :

- la **difficulté d'identifier** les producteurs déjà en place avec des systèmes de production alternatifs, des productions atypiques ou des systèmes de commercialisation en CC.

- de manière générale : **le faible nombre d'agriculteurs intéressés** pour accueillir un jeune. Ceci est particulièrement le cas pour les EA en CC. D'après les agriculteurs ceci s'explique : d'une part par crainte de la concurrence, et d'autre part, par peur de confier leur atelier de transformation et de commercialisation à des personnes pas toujours compétentes.

Cette difficulté n'est cependant pas rencontrée dans le cadre des groupements de producteurs tels que les GAB (groupement pour l'agriculture biologique), GVA (groupement de valorisation agricole) et certains syndicats.

Il est important de noter que la plupart des structures d'accompagnement soulignent le *refus de certains porteurs de projet et agriculteurs déjà en place de suivre des formations*. Elles regrettent d'ailleurs que ce soit souvent les personnes, qui d'après elles, en auraient le plus besoin. Deux raisons sont alors évoquées :

- pour certains, ce refus est dû à un rejet des « formations » (suite généralement à un parcours scolaire très mal vécu) ;

- d'autres estiment ne pas en avoir besoin (D'après ces structures, dans le Luberon, ce sont principalement des néo-ruraux qui souhaitent s'installer en maraîchage AB. Dans les VA, ce sont généralement des fils d'agriculteurs qui s'installent dans le GAEC familial et qui n'ont jamais eu l'occasion d'avoir des expériences sur une autre exploitation. )

## 2. Besoin de conseils en terme de réglementation

La réglementation en matière agricole est assez conséquente, en particulier dans le domaine de la sécurité des aliments. Ainsi, en plus de suivre la réglementation en matière de production (bâtiment agricole, gestion des effluents, ...), les agriculteurs en CC doivent suivre la réglementation relative à la transformation, aux transports et à la commercialisation des denrées alimentaires.

➤ L'ensemble des services déconcentrés de l'Etat a pour rôle de porter à connaissance cette réglementation et de conseiller les agriculteurs en matière législative.

Par ailleurs, des services juridiques qui apportent des conseils en matières juridiques et législatives sont présents au sein de nombreuses chambres d'agriculture.

Cependant, malgré l'existence de ces services, de nombreux porteurs de projet ont rencontré des difficultés :

- **Manque de communication entre les services déconcentrés de l'Etat**

Le *manque de communication* entre les différents services et *l'absence de terrains* des agents des services déconcentrés de l'Etat entraîne des contradictions voire des aberrations dans les conseils qu'ils émettent.

- **Différentes interprétation des règlements**

L'interprétation des règlements européens et français est très différente d'un département à un autre et même d'une personne à une autre au sein d'une même structure. Ainsi, certains porteurs de projet reçoivent parfois des informations contradictoires.

Ceci entraîne une certaine **inégalité** entre départements selon la lecture que les structures font des règlements. C'est le cas par exemple entre l'Alsace, département dans lequel les moules en bois sont acceptés et les Vosges dans lequel ils sont refusés, dans le cadre de l'AOC Munster.

Ceci s'explique, entre autre, par le fait que la réglementation est passée d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Ainsi, selon l'adaptation des agents à ce nouveau mode de fonctionnement, leurs exigences peuvent être différentes<sup>1</sup>.

Ce phénomène est accentué par l'existence de flous voire de vides juridiques, et ce en particulier dans le domaine de la transformation des aliments. On peut citer 2 exemples :

- Le Paquet Hygiène, en application depuis 2006, stipule que dans le système HACCP, une souplesse peut se faire pour des « petites entreprises ». Or ce terme n'est pas défini dans les règlements fondateurs<sup>2</sup>. C'est par conséquent les DDSV qui fixent cette application.

---

<sup>1</sup> Il est important de signaler qu'une démarche d'harmonisation des critères de DSV est en cours au niveau de Ministère. Cela consisterait en une procédure d'accréditation des services de contrôle sur la base d'un référentiel commun.

<sup>2</sup> CE 178/2002, CE 852/2004, CE 853/2004

- Dans le cas des ateliers de transformation collectif, un flou juridique persiste en ce qui concerne l'agrément communautaire de ces ateliers. Ainsi, même si l'ensemble des agriculteurs qui utilisent un atelier collectif commercialise en vente directe, certaines DDSV exigent que cet atelier ait l'agrément communautaire (CE), alors que si chacun avait un atelier individuel, une dispense d'agrément serait suffisante.

- **Un manque dans le conseil**

Enfin, un petit nombre d'agriculteurs rencontrés, ont fait part d'un manque de conseils dans le domaine de la réglementation sanitaire et ce, même auprès des services déconcentrés de l'Etat. D'après les porteurs de projet concernés, ces personnes ne souhaitent pas impliquer leur responsabilité.

A titre d'exemple, un porteur de projet non relié au réseau d'assainissement avait pour obligation de mettre en place une station d'épuration. Celui-ci a donc appelé la DDEA qui l'a renvoyé à la mairie, qui elle-même l'a renvoyé vers la Saur (qui ne travaille qu'avec les collectivités). Il a finalement fait appel à un bureau d'étude, ce qui a engendré des frais supplémentaires tout en augmentant les risques de ne pas rentrer dans le cadre réglementaire.

### **3. Besoins d'élaborer un projet clair, solide et bien structuré**

Un projet bien mûri, accompagné d'un prévisionnel justifié est nécessaire aux porteurs pour étudier la faisabilité et la viabilité de leur projet. Par ailleurs, il est indispensable pour accéder au foncier, aux prêts et aux subventions.

- **Manque de références technico – économiques pour certaines productions**

Il y a, dans certaines filières, très peu de références technico-économiques. Les filières concernées sont souvent peu structurées et étaient, jusqu'à présent, marginales. C'est le cas par exemple du maraîchage AB.

En absence de références, il est difficile de prévoir la durabilité d'un projet.

Au vu du nombre de paramètres à prendre en considération dans l'installation, les porteurs de projet souhaitent souvent être accompagnés d'en l'élaboration de leur projet et leur réalisation. Cet accompagnement est d'autant plus important pour les HCF, qui ne connaissent pas toujours très bien le fonctionnement du secteur agricole.

➤ Des structures souvent identifiées sous le terme de point info installation (PII) sont présentes sur tous les départements. Elles ont pour rôle d'accueillir les porteurs de projet agricole afin de les orienter et de les aider dans leurs démarches : réflexion sur le projet, porté à connaissance de l'ensemble des aides à l'installation et des procédures à suivre. Ce service est un service gratuit.

Cette structure, jusqu'à présent gérée par le syndicat des Jeunes Agriculteurs, est en relation étroite avec divers organismes d'accompagnement et de conseils : CA, ADASEA, ... vers lesquels elles orientent les porteurs de projet.

- **Difficultés d'intégration des HCF et des porteurs de projet atypique**

Un manque d'intérêt de certaines de ces structures officielles a été ressenti par divers porteurs de projet innovant et parfois atypique. Ces porteurs de projet sont souvent des hors cadres familiaux, non originaires de la région dans laquelle ils souhaitent s'installer. D'après eux, certains animateurs du PII et conseillers des CA ne les ont pas pris au sérieux et ne les ont pas aidés à mûrir leur projet. Ces agriculteurs estiment que ces structures sont, pour certaines, trop politisées, ce qui a pour conséquence la perte de leur rôle premier : l'accompagnement des porteurs de projet.

De nombreux candidats ne réussissent pas à obtenir les données nécessaires pour l'élaboration de leur projet au sein des chambres d'agriculture (agriculteurs HCF). Ceci est principalement le cas pour des productions ou activités de diversification peu répandues sur le département (manque de références technico- économiques facilement mobilisables). D'après eux, certains conseillers « ne prennent pas la peine de chercher à répondre aux questionnements » de ces candidats à l'installation. Ceci semble contradictoire avec le fait que ce sont finalement ces personnes qui ont le plus besoin de conseils et d'accompagnement. La plupart de ces porteurs de projet font, par conséquent, les démarches eux-mêmes, via Internet ou d'autres réseaux de connaissances pour trouver les références nécessaires à l'élaboration de leur projet.

Les structures d'accompagnement, quant à elles, expriment leurs difficultés à trouver de tels renseignements par manque de temps. Elles notent que certaines personnes viennent les voir avec des projets très peu élaborés, « au stade de l'ébauche », ce qui rend leur tâche encore plus difficile.

Face à ces constats, **diverses associations**, ont vu le jour afin d'**apporter des réponses et de proposer un accompagnement** à ces porteurs de projet, qui se sont ressentis rejetés par les structures plus conventionnelles. C'est le cas, dans le PNR VA et Luberon, des ADEAR, ou encore du CREFAD en Auvergne.

Par ailleurs, en réponse à ce phénomène, des **réseaux informels d'agriculteurs** se forment. Ces réseaux, qui se mettent en place progressivement, vont pour certains au-delà des préoccupations professionnelles. Ce sont principalement les aspirations qu'ils ont en commun qu'ils les ont fait se rencontrer et les amènent à échanger sur leur travail et souvent à s'entraider : remplacement, conseils, répartitions des opportunités (foncières, de commercialisation, ...).

Enfin, il est bon de noter que certaines chambres d'agriculture proposent un accompagnement individuel et poussé des porteurs de projet en ICC. C'est le cas par exemple dans le Puy-de-Dôme où une conseillère, suite à diverses formations (au sein du CERD entre autres), est spécialisée dans les projets de circuits courts. Elle propose un accompagnement et suivi personnalisé des candidats à l'ICC.

- **Manque de conseillers en gestion spécialisés dans l'ICC**

D'après le CER et la Chambre d'agriculture, il manque des conseillers en gestion, qui seraient spécialisés ou du moins accoutumés à accompagner les ICC, dans les premières années de l'activité.

➤ Un dispositif a été mis en place pour aider les personnes qui souhaitent s'installer à mûrir et formaliser leur projet. Ce dispositif est le parcours à l'installation<sup>1</sup>. Il est obligatoire en cas de demande de la dotation jeune agriculteur (DJA).

Bien que ce parcours ait le mérite d'exister, un certain nombre de limites lui sont attribuées.

- **Non prise en compte des compétences de gestion des candidats**

Les structures accompagnant les agriculteurs en difficulté font le constat que beaucoup des échecs sont liés à une mauvaise gestion de l'entreprise. **Ils constatent que les exploitations en CC requièrent un suivi rigoureux de la trésorerie**, notamment lors de l'installation (décalage entre entrée d'argent et investissement). Aussi, elle trouve très regrettable que le parcours à l'installation ne prenne pas en considération les compétences du porteur de projet en matière de gestion d'entreprise.

L'obtention de la DJA (cf. annexe M) rend obligatoire la tenue d'une gestion par un organisme agréé. Cependant, si cela ne vient pas de la volonté de l'agriculteur, l'organisme n'explique pas sa démarche. Les conseils qu'ils font alors à leurs clients peuvent parfois être déconnectés de la réalité et peuvent entraîner des difficultés financières non anticipées.

- **Limites du PDE**

L'une des étapes du parcours à l'installation est l'élaboration du Plan de développement d'exploitation (PDE). Les financeurs et la CDOA se servent de ce PDE pour juger de la durabilité des EA.

➔ *Une évaluation qu'en terme économique :*

Le PDE prend en considération quasi uniquement l'aspect économique de l'exploitation pour les critères de durabilité et d'accès aux aides (élaboration du PDE)<sup>2</sup>. Par ailleurs, il semblerait que les accompagnateurs prennent peu en considération l'avenir très incertain des aides octroyées par la PAC, ni l'ancrage territorial des exploitations (demande et offre existantes sur le territoire).

Or certains candidats à l'ICC manifestent d'autres motivations : recherche d'une certaine qualité de vie, d'un mode de production respectueux de la nature, d'une indépendance par rapport

---

<sup>1</sup> Les limites du parcours à l'installation évoqué dans ce présent rapport concernent le dispositif existant ces dernières années et non le dispositif PPP récemment instauré (janvier 09), sur lequel aucun retour n'a pu être encore fait, même si certaines d'entre elles sont toujours d'actualités.

<sup>2</sup> Définition du PDE : MAP, 2009, Circulaire du 24 mars 2009, DGPAAT/SDEA/C2009-3030, 74pp

aux aides du 1er pilier de la PAC. Ils estiment pour la plupart que la cohérence de leur projet vis-à-vis des moyens requis pour un développement économique durable n'est pas valorisée.

→ *Non prise en compte du temps de travail*

Les projets d'ICC requièrent de l'investissement en temps de la part des candidats dans plusieurs domaines : production, transformation, commercialisation en plus des tâches administratives (augmentées de surcroît par les activités de transformation et de vente directe). Or la question du temps de travail est très peu abordée dans le parcours à l'installation. Même si les ADASEA évoquent ce paramètre en amont, la question du temps de travail manque de lisibilité de la part des structures qui accompagnent. La sous estimation de ce temps heurte les financeurs et la CDOA.

Il est important cependant de signaler, qu'en plus d'un manque de lisibilité du temps de travail, les porteurs de projet, souvent passionnés, sont très peu réceptifs à cette notion et aux difficultés qu'elle peut engendrer, malgré les alertes émises par les structures.

→ *La maximisation des aides au détriment du projet initial*

Plusieurs porteurs de projet ont évoqué le fait que les structures aidant à la réalisation du PDE essayaient, à travers celui-ci, de maximiser la DJA. Ceci est plutôt une bonne chose pour les agriculteurs qui souhaitent s'installer. Cependant, cela se fait parfois au détriment du projet du candidat. En effet, dans la grille de modulation de la DJA un certain nombre de points sont attribués à l'endettement. Les PDE prévoit ainsi d'importants investissements (augmentation du foncier, du cheptel, achat de matériels neufs) pas toujours souhaités ni anticipés par le candidat, ce qui entraîne parfois des difficultés techniques (organisations, temps, ...) et économiques.

Cette observation a d'ailleurs déjà été faites par Servièrre et al (2004) qui expliquent que les enjeux réglementaires et financiers (bénéficiaire de la DJA, obtenir des prêts à taux bonifiés) occultent parfois les analyses techniques.

- **Lourdeur administrative**

La lourdeur administrative du parcours à l'installation, bien que, non considérée comme un facteur bloquant l'installation, a été soulevée par tous les agriculteurs rencontrés. Dans certains départements, un gros manque de lisibilité dans les démarches à suivre et les papiers à fournir, ainsi qu'un manque de communication entre les différents services auxquels ils ont recours, ont été constatés par les porteurs de projet. Ces manques sont responsables de la longueur de l'élaboration des dossiers.

Certains porteurs de projet ont refusé de réaliser le parcours à l'installation, malgré la possibilité pour eux d'obtenir la DJA à la fin de celui-ci. Ce refus peut être causé par diverses raisons.

- Le parcours à l'installation, aux yeux de certains, est considéré comme un test et non comme un accompagnement. Aussi ils ne souhaitent pas le faire par principe, parfois même par militantisme.

- Les contraintes engendrées par le parcours à l'installation sont trop importantes au vu du gain qu'ils peuvent obtenir.

Dans le PNR du Luberon, c'est souvent le cas de personnes relativement aisées, qui n'ont pas besoin de fonds supplémentaires pour s'installer.

Dans le PNR des Volcans d'Auvergne, ce sont principalement des enfants d'agriculteurs, dont l'exploitation est en rythme de croisière et relativement rentable (courant dans la zone AOC Saint Nectaire). Ces enfants ont souvent arrêté l'école avant d'avoir les diplômes requis et rejettent toutes formes de formations. Le stage 6 mois dans une autre exploitation est une deuxième raison pour eux de ne pas suivre ce parcours.

### **Le PPP**

La réforme du parcours à l'installation est partie du constat que beaucoup de jeunes ne demandent pas les aides malgré leur attractivité. Un débat a été engagé en commission nationale pour construire un parcours plus personnalisé. Celui-ci a été mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Bien qu'aucun recul sur ce nouveau dispositif ne soit encore possible, un certain nombre de remarques peut être fait.

Avec cette réforme, les JA ne sont plus les seuls à pouvoir accueillir les porteurs de projet. En effet, le Préfet peut agréer diverses structures pour l'accueil et la réalisation des diagnostics des porteurs de projet. Au cours du débat, les conseils régionaux, n'ayant pu avoir un droit de regard sur ces structures, se sont retirés du dispositif. C'est donc la CDOA qui gère et valide ce dispositif. Aussi, dans les faits, les PII sont presque tous animés par les JA, comme dans le dispositif précédent.

L'outil, ainsi proposé est très intéressant car plus personnalisé. On constate d'ailleurs, dans le Cantal et le Puy-de-Dôme, que le nombre de souhaits de suivre le PPP est plus important que celui pour suivre l'ancien parcours à l'installation.

Il peut s'avérer très performant, mais cela dépendra de la manière dont il est utilisé. En effet, la non obligation du stage 6 mois peut entraîner un certain nombre de dérives. A savoir que certains jeunes en CF, n'auront jamais travaillé en dehors de l'exploitation dans laquelle ils s'installent. Or le bien fondé de ces stages (ouverture d'esprit, acquisitions de nouvelles compétences, ...) a pu être vérifié par l'ensemble des acteurs du monde agricole.

Par ailleurs, suite à l'arrivée des enveloppes nationales auprès des organismes responsables de la mise en place des PPP, il semblerait que le montant attribué pour l'accompagnement soit trop faible au vu du nombre de candidats. Dans le Puy-de-Dôme, l'enveloppe allouée ne peut satisfaire que 60 PPP, alors que la demande actuelle est de 130 candidats.

## Annexe L2 : Les facteurs liés à l'accès au foncier

La terre est une question centrale qui régit les conditions dans lesquelles les candidats à l'installation vont pouvoir développer leur projet. Elle est très largement abordée par les acteurs, institutionnels et agriculteurs, aussi bien sur le plan qualitatif (qualité des terres maraîchères, aptitude à la fauche par exemple) que sur le plan quantitatif (autosuffisance fourragère par exemple).

Les prix du foncier agricole sont élevés dans **le Luberon**, en particulier dans la vallée de la Durance. Ceci est principalement dû à la forte concurrence avec l'urbanisation et les activités de loisirs conférées par la proximité des grosses agglomérations relativement aisées d'Aix-en-Provence et Marseille et par l'attractivité de ce territoire. Concernant le bâti, c'est la qualité de son patrimoine et la beauté du paysage dans lequel il est implanté qui lui confère une grande valeur. Cette situation est, entre autres, responsable du démantèlement des structures d'exploitation que l'on observe sur le Luberon, où les corps de fermes de caractères sont rachetés par des non agriculteurs et les terres partent à l'agrandissement des structures existantes.

Au sein du PNR des **Volcans d'Auvergne**, l'extensification des productions animales de la PAC (baisse du chargement bovin par hectare), la PHAE<sup>1</sup> et la révision du cahier des charges de l'AOC Saint Nectaire (production du foin sur la zone AOC) incitent les exploitations agricoles à rechercher des surfaces. Cette concurrence, accrue dans le Cézallier par la présence des aveyronnais qui cherchent des estives, confère au foncier un prix élevé. Concernant le bâti ancien, la beauté de son patrimoine lui confère à lui aussi un prix élevé au vu des travaux qu'il est nécessaire de réaliser pour l'adapter à la production.

Pour certaines OPA, cette problématique est à relativiser pour les ICC. Selon elles, **la taille réduite des structures en CC rend la difficulté d'accès à la terre de moindre ampleur**. On constate d'ailleurs dans le PNR VA que la difficulté d'accéder au foncier (prix, disponibilité) est souvent une raison énoncée par les porteurs de projet pour commercialiser en CC, en particulier au sein de GAEC familiaux relativement rentables.

Un certain nombre de problèmes soulevés par d'autres et par des agriculteurs récemment installés rendent cependant compte de la complexité de l'accès à la terre pour ces structures en CC également.

**Les principaux acteurs** concernés par cette thématique sont les membres de la CDOA, consultés lors de l'élaboration du SDDS<sup>2</sup>, (fixant, entre autres, la surface minimum d'installation (SMI)), les SAFER, qui constituent des réserves foncières, les collectivités qui élaborent les documents d'urbanisme, et peuvent porter financièrement des projets d'acquisition de foncier et les ADASEA, qui peuvent mettre en lien, via le Répertoire Départ Installation (RDI), des candidats avec des cédants.

---

<sup>1</sup> Prime Herbagère Agro-environnementale

<sup>2</sup> Schéma Directeur Départemental des Structures

Plan de cette annexe :

<p><b>. La cherté du foncier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PIDIL</li> <li>➤ EPFR</li> </ul> <p><b>. La cherté du bâti</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ FRIFA</li> </ul> <p><b>. Difficulté d'accès à l'information concernant le foncier libéré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ SAFER <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de transmission d'information</li> <li>• Délai trop court pour engager la procédure</li> </ul> </li> <li>➤ RDI <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'animation</li> </ul> </li> <li>➤ PIDIL</li> </ul> <p><b>. La « concurrence » entre agrandissements et installations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Loi sur le contrôle des structures – objectif SAFER <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un objectif rarement atteint</li> <li>• un manque de DPU</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>. La concurrence entre agriculture et autres activités</b></p> <p>→ <i>Perte de la vocation agricole des terres cultivables</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence d'outils <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des outils très peu sollicités</li> </ul> </li> </ul> <p>→ <i>Nombreuses constructions en ZA (PNR Luberon)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence d'un protocole concernant les permis de construire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abus inverse : impossibilité de construire en ZA</li> </ul> </li> </ul> <p>→ <i>Centrale photovoltaïque : une menace</i></p> <p><b>. L'inadéquation de l'offre et de la demande</b></p> <p>→ <i>Parcellaire morcelé et dispersé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ SAFER : politique de remembrement</li> </ul> <p>→ <i>Des EA trop grandes</i></p> <p>→ <i>Des EA sans bâtiments de production</i></p> <p>→ <i>Des cessions non envisagées en CC</i></p> <p>→ <i>Des outils de production peu performants</i></p> <p><b>. Des dispositifs contraignants</b></p> <p>→ <i>Impossibilité de revendre du foncier (DJA)</i></p> <p>→ <i>Peur des baux ruraux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PIDIL</li> </ul>
--	---

### 1. La cherté du foncier

**La terre agricole est chère** (6 000 € dans le Luberon, voire 7 500 € pour les terres irrigables, contre 4 580 € en moyenne en France), et donc inaccessible pour des candidats à l'installation en HCF, qui ne disposent pas de l'assise financière d'une structure familiale existante. Ils sont d'ailleurs les premiers à le dénoncer. Les terres de qualité et faciles à travailler, indispensables en maraîchage, sont particulièrement concernées. (Mais c'est également le cas pour les terres agricoles très concurrencées. A titre d'exemple, une terre de pâture dans le Cantal a le même prix qu'une terre de culture dans la plaine de la Limagne de qualité agronomique bien supérieure.)

Plusieurs facteurs concourent à expliquer cette tendance, particulièrement marquée sur des territoires attractifs, prisés par l'urbanisation (Luberon) :

- La valorisation maximale du capital de l'exploitation (spéculation), en particulier la terre, apparaît comme une priorité des cédants, notamment pour se garantir des bonnes conditions de retraite ;
- Un décalage (qui peut être inconscient de la part du propriétaire) entre la valeur qu'il attribut à son bien (valeur patrimoniale) et sa valeur économique ;
- La forte concurrence pour les terres agricoles.

Ces pratiques rendent les terres également difficilement accessibles pour les collectivités locales, qui souhaitent effectuer des opérations d'acquisition pour des porteurs de projet, surtout à l'échelle communale.

➤ **Les politiques PIDIL**, menées depuis 1996 au niveau national, et déclinées au niveau régional, se focalisent sur les installations HCF. Ayant constaté que les cédants étaient une clé de la transmission du foncier aux candidats HCF, plusieurs mesures leurs sont destinées. L'une d'entre elle est la prise en charge des frais d'audit lors de l'inscription des cédants au répertoire départ installation (RDI). Cet audit comprend entre autre une expertise détaillée de la valeur économique de l'outil de production.

➤ Des établissements publics fonciers régionaux (**EPFR**) sont présents en Auvergne comme en PACA. Ces établissements, sous la tutelle du Ministère de l'équipement sont habilités à procéder à toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement (au sens de l'article L.300 du code de l'urbanisme). Ainsi, à la demande de collectivités, ces établissements sont amenés à acheter, gérer et céder des biens immobiliers. Ils réalisent du portage foncier en fonction de divers axes d'intervention, tels que « la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et des espaces naturels remarquables » en région PACA.

## 2. La cherté du bâti

**Le foncier bâti**, notamment sur les territoires très prisés pour leurs fermes de caractère (Luberon), **est aussi affecté par la spéculation**. Entre 1997 et 2007 les maisons à la campagne ont, à l'échelle nationale, quasiment triplé leur valeur sur le marché et le nombre de leurs transactions a augmenté de 50 %<sup>1</sup>. Ce phénomène a des conséquences directes sur les possibilités d'installation des agriculteurs, d'autant plus vrai pour les ICC, comme le constate la SAFER PACA, car il s'agit souvent de petites propriétés qui correspondent à ce que recherchent ces candidats (une habitation et quelques ha aux alentours, souvent de très bonne qualité agronomique). Dans ces cas là, selon la SAFER PACA, des terrains agricoles bâtis peuvent être vendus à un prix tel que ni la SAFER ni les collectivités ont les moyens d'acquérir le bien, c'est pourquoi celui-ci perd souvent sa vocation agricole.

---

<sup>1</sup> SAFER, 2008, Espace rural, analyse des marchés, 122 pp

➤ La région PACA a créé un **Fond Régional d'Intervention Foncière Agricole** destiné à accompagner les intercommunalités, les Pays et les PNR dans leur volonté de maintien des espaces agricoles. Ce fond permet, entre autre de soutenir les communes qui souhaitent réaliser un bâtiment d'élevage communal afin d'y installer un éleveur, à hauteur de 40% HT de l'opération. Grâce à cette aide une commune des Alpes de Haute Provence a construit un bâtiment d'élevage qu'elle loue à deux jeunes qui viennent de s'installer en élevage ovins. Par ailleurs, elle leur met à disposition, par convention pluriannuelle de pâturage, 40 ha de parcours communaux. Ces agriculteurs enquêtés soulignent la volonté politique de la commune pour l'installation de nouveaux actifs sur son territoire.

### **3. Difficulté d'accès à l'information concernant le foncier disponible**

La plupart des opérations foncières sur des petites superficies se font en amont des SAFER, directement entre acheteur et vendeur, le plus souvent par connaissances (voisins, amis, etc.) en vue de conforter, voire clairement d'agrandir, des structures existantes. Or, en l'absence de la connaissance anticipée des propriétaires susceptibles de leur vendre quelques Ha, ces candidats à l'ICC ne peuvent trouver de terrain où s'installer.

Par ailleurs, il est difficile d'approcher le marché locatif. Son importance dépend historiquement des territoires. En tout état de cause, l'absence d'obligation de porter à connaissance la volonté de louer de la part d'un propriétaire, ni même l'établissement d'un bail rural, ne permet pas, en particulier pour les candidats à l'installation HCF, d'accéder facilement à l'information.

➤ Au sein des **SAFER**, il existe un outil de gestion du foncier en faveur de l'installation : **l'acquisition/rétrocession**. Au titre de leur mission d'aménagement du territoire, celles-ci peuvent acquérir pour le compte d'un futur installé des terres agricoles libérées par un propriétaire. Cependant son utilisation reste très limitée sur le terrain en ce qui concerne l'ICC pour diverses raisons.

- **Un manque dans la transmission d'informations au sein des SAFER**

D'après un grand nombre d'agriculteurs HCF du Luberon interviewés et certaines structures, ils sembleraient que les référents SAFER, qui ont pour mission de transmettre les données concernant le foncier libéré à l'ensemble du monde agricole, gardent certaines informations à destination de réseaux privilégiés (amis). Cette dissymétrie d'information pénalise généralement les candidats à l'installation, en particulier les HCF.

- **Un délai trop court pour engager la procédure** (cf. figure 1 à la fin de cette annexe L2)

En aval, le délai de préemption de deux mois dont disposent les candidats à l'installation pour avoir connaissance de l'acte (à compter de sa signature) et engager sa procédure via la SAFER est beaucoup trop court. En effet, celle-ci exige des garanties sur la pérennité du projet. C'est pourquoi le candidat doit en amont préparer minutieusement son projet, sur le plan économique et

financier notamment. Il doit en particulier mobiliser très rapidement des financeurs. Ce qui est quasiment impossible en un délai aussi court.

➤ Dans chacun des départements, les ADASEA gèrent les **Répertoires Départementaux à l'Installation** (RDI) qui ont pour but de mettre en relation cédants et repreneurs.

- Cependant, dans les 4 départements de mon étude, ces répertoires semblent peu efficaces. D'après les ADASEA elles mêmes, ceci s'explique par le **manque d'animation** de ces répertoires liés au manque de temps des agents. D'après des porteurs de projet, les structures présentées au sein du RDI ne répondent pas à leur demande (*cf. inadéquation offre/demande ci-après*).

#### **4. La « concurrence » entre agrandissements et installations**

Les terres agricoles malgré leurs prix sont très convoitées. Ils existent une véritable concurrence entre les agriculteurs déjà installés qui souhaitent acquérir des terres : suite aux nouvelles réglementations (chargement par ha diminué, obligation de produire le fourrage dans des zones précises pour certaines AOC, ...) et/ou pour s'agrandir, et les porteurs de projet agricole qui ont besoin de terres pour pouvoir s'installer et acquérir le statut d'agriculteur (1/2 SMI).

➤ La loi sur le contrôle des structures rend l'objectif d'installation prioritaire : « L'objectif prioritaire du contrôle des structures est de favoriser l'installation d'agriculteurs, y compris ceux engagés dans une démarche d'installation progressive. »<sup>1</sup>

Cet objectif est également traduit dans les statuts des SAFER, cependant d'après les candidats il est rarement atteint.

- **Un objectif rarement atteint**

L'orientation politique des exploitants impliqués dans les SAFER et dans les CDOA, et surtout l'influence qu'ils ont dans les comités techniques qui évaluent les projets ne favorisent pas toujours l'ICC. Les candidats à l'ICC, en particulier lorsqu'ils sont HCF, ne bénéficient pas dans les faits d'une légitimité dans les instances co-décisionnelles au même titre que leurs confrères qui souhaitent s'agrandir. En effet, d'après la SAFER elle même, il reste difficile d'accepter des installations sur de petites surfaces, atypiques par ailleurs, par crainte quand à la pérennité de ces exploitations. Ceci est d'autant plus vrai dans les zones à forte pression foncière (Luberon) dans lesquelles un surplus de garanties quand à l'existence d'un véritable projet agricole est demandé pour se prémunir du changement de vocation des terres (objectif n°1 de la SAFER). En effet, un nombre non négligeable de faux porteurs de projet espèrent acquérir du terrain agricole dans le but d'y construire une habitation.

---

<sup>1</sup> Extrait de l'article L331-1 du Code rural, modifié par la Loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 - art. 14 JORF 6 janvier 2006

Cependant, même si cette évolution reste encore difficile à intégrer pour les personnes qui travaillent à la SAFER depuis longtemps : « Il est difficile de changer les coutumes » (SAFER PACA), cette crainte semble aujourd'hui moins importante car beaucoup de ces petites exploitations agricoles avec commercialisation en CC fonctionnent bien.

- **Manque de DPU**

Dans le PNR des Volcans d'Auvergne, certains porteurs de projet étaient intéressés par des terres disponibles, cependant, les propriétaires ne souhaitent pas vendre de DPU avec. Les porteurs de projet, ne pouvant avoir un projet rentable en absence de DPU ont finalement renoncé à ces terres.

Une réserve départementale de DPU existe, cependant, aux dires de la SAFER Auvergne, celle-ci est insuffisante par rapport à la demande.

➤ En Auvergne, les JA en partenariat avec la SAFER, l'ADASEA et le Conseil Régional ont mis en place le **fond de stockage de terre en propriété**. Ce fond a pour objectif de faciliter l'accès au foncier par les jeunes agriculteurs qui n'ont pas terminé leurs parcours à l'installation. Ces porteurs de projet peuvent être candidats sur les propriétés maîtrisées par la SAFER avant leur date réelle d'installation. Si la candidature est sélectionnée par le comité de pilotage (CDJA, ADASEA, SAFER) et retenue par le comité technique SAFER, le jeune peut solliciter le stockage à taux zéro (les frais de stockages sont pris en charge par la Région) de cette propriété pendant une durée : de deux ans pour les bénéficiaires de la DJA, et de un an pour les autres.

Ce fond depuis sa mise en place en 1998 a permis de stocker environ 4 900 ha pour 245 jeunes installés. Le problème est qu'il ne rentre dans aucun cadre réglementaire.

## 5. La concurrence entre agriculture et autres activités

→ *Perte de la vocation agricole des terrains cultivables*

L'agriculteur n'est pas le seul à convoiter les terrains agricoles. En effet, en particulier sur les territoires attractifs et proche des grosses agglomérations, tels que Luberon, l'agriculture entre en concurrence avec l'urbanisation et les activités de loisirs (chasse, ...).

➤ Un certain nombre d'**outils** tels que les PAEN, les ZAP (zone agricole protégée), ... **peuvent être sollicités par les collectivités** via les documents d'urbanisme pour protéger les zones agricoles.

- **Des outils peu sollicités**

Cependant, bien que le cadre législatif existe, ces outils sont rarement utilisés par les élus, par peur de créer trop d'oppositions chez les propriétaires. C'est pourquoi, que ce soit pour des intérêts électoralistes ou financiers, il y a très souvent un « laisser-aller » dans l'élaboration de ces documents, au détriment des zones agricoles. Par ailleurs, les premiers acteurs concernés par ces outils, que sont les agriculteurs exploitants, sont rarement consultés lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Aussi, les meilleures terres agricoles sont souvent classées en zones à urbaniser (AU) car proche des agglomérations ou facilement accessibles (en zone de plaine). Cette concurrence avec l'urbanisation est accrue dans le Luberon avec l'implantation du projet ITER<sup>1</sup> à quelques km.

Il est important de noter que sur des territoires signataires d'une charte de Parc, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec celle-ci<sup>2</sup>. C'est pourquoi Mariton (2005) souligne qu' « un Parc ne pourra s'opposer qu'à des actions contradictoires à la charte, et plus la charte sera précise, plus la marge de liberté des collectivités dans le contenu des documents d'urbanisme sera restreinte ». Elle remarque néanmoins que « peu de chartes sont réellement précises en matière de documents d'urbanisme, n'évoquant la problématique que par des mentions assez générales qui ne demandent pas un grand engagement de la part des signataires. », sans quoi, très peu de communes signeraient la charte. Bien que la charte du PNR du Luberon vienne d'être révisée, les termes employés dans celle-ci restent relativement vagues. En matière agricole, elle stipule tout de même que « consulté pour avis sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision, le parc porte attention à [...] l'attention portée à la sécurisation de la vocation agricole des sols cultivables, particulièrement sur les territoires des 4 villes et en vallée de la Durance » qui sont les zones plus menacées par ce phénomène.

→ *De nombreuses constructions en zone agricole*

Par ailleurs, malgré le marquage Nc (Non constructible) sur les documents d'urbanismes, de nombreux permis de construire sont tout de même délivrés en zone agricole. Ces permis sont justifiés par la nécessité de certaines exploitations de disposer de nouvelles constructions. Cependant, dans le Luberon, de nombreux abus ont pu être notés. A titre d'exemple, dans le Vaucluse, alors que l'on dénombre 5 000 EA professionnelles et une centaine d'installation par an ; en 2000, 486 permis de construire ont été délivrés en zone Nc. Ceci représente 8,5% de l'ensemble des permis de construire du département. Aujourd'hui plus de ¾ des bâtiments présents en zone agricole ont une fonction non agricole.

Aussi, en plus d'être responsable du mitage de l'espace agricole, ce phénomène, par la présence de résidents non agriculteurs (souvent secondaires) sur ces zones, entraîne de nombreux conflits de voisinage. En effet, les non agriculteurs sont venus s'installer dans le Luberon pour le

---

<sup>1</sup> International Thermonuclear Experimental Reactor

<sup>2</sup> Références légales : Article L. 333-1 al.5 du Code de l'environnement

cadre de vie et n'acceptent pas les nuisances sonores ou olfactives que l'activité agricole peut engendrer. Ces personnes, souvent aisées et influentes, n'hésitent pas à aller jusqu'au tribunal, ce qui engendre des difficultés pour les agriculteurs qui n'ont pas toujours le temps ni les moyens de rentrer dans un procès.

➤ Pour palier à ce problème de mitage de l'espace agricole, l'association des maires, la chambre d'agriculture et la préfecture du Vaucluse ont mis en place un protocole régissant les conditions d'octroi de permis de construire sur les zones agricoles.

- Cependant, de nombreux porteurs de projet, bien qu'ils comprennent la nécessité de ce protocole, estiment que les abus se font désormais dans le sens inverse. En effet, l'ensemble des porteurs de projet enquêtés (dans le PNR du Luberon) a rencontré des difficultés pour obtenir un permis de construire pour le bâtiment agricole. Les structures, pour refuser les constructions (ou les installations), s'appuient sur l'existence de contradiction réglementaire. En effet, il est nécessaire pour obtenir le statut d'agriculteur de disposer de son outil de production, or pour construire en zone agricole, il est nécessaire d'avoir le statut d'agriculteur.

Par ailleurs, aucun des candidats, n'a pu obtenir un permis de construire pour une habitation lors de leur installation, ce, même pour l'élevage. Les conditions du protocole font qu'il n'est possible de construire qu'après 3 ans au minimum d'activité rentable. L'éloignement des agriculteurs de leurs outils de travail peut parfois mettre en péril les exploitations (mortalité de bêtes due à des chiens errants, cambriolage, ...)

#### → *Les centrales photovoltaïques : une nouvelle menace*

La réforme du code de l'urbanisme rend possible l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des terres classées en zone A. Ce dispositif alimente un risque potentiel d'implantation de centrales photovoltaïques sur des terres cultivables, par des agriculteurs motivés par une plus grande rentabilité de leur outil foncier. Le développement de ce phénomène menace en particulier les territoires très ensoleillés tels que le Luberon. Cependant, des entreprises démarchent également auprès d'agriculteurs du PNR des Volcans d'Auvergne.

#### *Article R. 421-2 du code de l'urbanisme :*

« Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'ils sont implantés dans un secteur sauvegardé dont le périmètre a été délimité ou dans un site classé : a) Les constructions nouvelles dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à douze mètres et qui n'ont pas pour effet de créer de surface de plancher ou qui ont pour effet de créer une surface hors œuvre brute inférieure ou égale à deux mètres carrés »<sup>1</sup>.

Les panneaux solaires ne créent pas de surface de plancher. Ils n'impliquent donc pas création de surface hors œuvre brute. Leur hauteur étant inférieure à 12 mètres, ces installations ne sont soumises à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme.

---

<sup>1</sup> [www.paperblog.fr/923272/panneaux-solaires-au-sol-et-droit-de-l-urbanisme/](http://www.paperblog.fr/923272/panneaux-solaires-au-sol-et-droit-de-l-urbanisme/) (Consulté le 15 juin 09)

## 6. Inadéquation de l'offre et de la demande

→ *Un parcellaire morcelé et dispersé*

Certaines régions (Vallée de la Durance) ont un parcellaire très morcelé, ce qui oblige les candidats à l'installation à s'adresser à de nombreux propriétaires pour accéder au foncier qu'ils souhaitent exploiter, lesquels ne souhaitent pas toujours leur mettre les terrains à disposition. La lourdeur et la lenteur des démarches que les candidats doivent alors effectuer pour « convaincre » tous les propriétaires (souvent il s'agit d'indivisions, donc plusieurs personnes interviennent) essoufflent la bonne volonté dont ils peuvent faire part au début. Les acteurs de terrain, en particulier les agriculteurs installés, évoquent la plupart du temps des raisons culturelles, liées à l'importance qu'attachent les propriétaires à leur bien, qu'ils ne souhaitent pas échanger.

En liaison avec ce morcellement, le parcellaire des agriculteurs est souvent dispersé engendrant des contraintes en terme de transport et de pratique culturale.

➤ La SAFER, dans ces actions participe au **remembrement du parcellaire**. La SAFER PACA est particulièrement active dans ce domaine, en particulier dans la vallée de la Durance très morcelée afin de créer des îlots pour l'installation et éviter les risques de cabanisation.

➤ Les territoires de montagne ou de bas fonds, où seul le pâturage est envisageable, peuvent regrouper des propriétaires de parcelles mitoyennes en **Association Foncière Pastorale (AFP)**<sup>1</sup>, syndicat de propriétaires, pour mettre ensemble le parcellaire à disposition d'un exploitant (convention pluriannuelle de pâturage ou fermage).

Ces AFP peuvent être libres (sans intervention de l'administration) (elles sont assez rares) ou autorisées (formées sous le contrôle de l'administration). L'accès à des financements publics pour l'amélioration pastorale leur est facilité.

• Cet outil nécessite cependant un travail de terrain long (démarchages des propriétaires, réunions publiques...) et donc des moyens financiers importants. Il est indispensable d'effectuer un travail « pédagogique » auprès des propriétaires concernés afin de permettre une réelle concertation avec les futurs exploitants. Peu d'initiatives de ce genre ont eu lieu sur les Parcs étudiés.

➤ Diverses communautés de commune du Puy de Dôme, dont celle de Sancy Artense du PNR VA ont mis en place le Réseau de Transmission Foncière. Ce réseau, qui a pour objectif de faciliter la transmission des EA, tente de mettre en place des groupes d'échange de foncier (au minimum 3 personnes) dans le but de remembrer leur parcellaire. L'animation de ces groupes est financée en partie par le Conseil Général 63 et utilise un outil cartographique de visualisation. Cependant, jusqu'à présent aucun échange n'a pu être concrétisé en raison de blocage relationnel, souvent dû à des conflits antérieurs.

---

<sup>1</sup> Articles L135-1 à L135-12 du Code rural

### → *Des EA trop grandes*

Diverses structures accompagnant les porteurs de projet ont constaté une inadéquation entre les types d'EA que les candidats recherchent et celles qui se libèrent.

L'ADASEA par exemple constate que certaines EA inscrites au RDI, restent plusieurs années sans acquéreurs. Ce sont généralement des structures de taille assez importante, qui résultent de la restructuration des EA des dernières décennies. Or, ces structures ne correspondent pas à ce que recherchent les candidats à l'ICC. Elles sont trop importantes (trop de capitaux car trop de surface, trop de bâtiments,...), comme en témoignent de nombreux agriculteurs enquêtés, en particulier au sein du PNR VA. Par ailleurs, se sont souvent des formes d'EA sociétaires, ce qui intéresse rarement les candidats à l'ICC.

Parallèlement à cela, les SAFER ne souhaitent pas démanteler ces exploitations, malgré l'intérêt de candidats à l'installation pour une partie de celles - ci (un bâtiment, quelques ha) car cela irait à l'encontre du morcellement qu'elles essaient de contrecarrer. Cependant, au final, d'après certains agriculteurs enquêtés, les SAFER ne trouvant pas de repreneurs, les terres bénéficient aux renforcements de structures d'exploitations existantes et les bâtiments perdent leur vocation agricole ou sont laissés à l'abandon.

### → *Des EA sans bâtiments de production*

D'après la SAFER Auvergne, un certain nombre d'agriculteurs retraités cèdent leurs terres mais gardent leurs bâtiments d'habitation et quelques ha autour (souvent de très bonne qualité agronomique). Les bâtiments d'exploitations étant généralement à proximité voire conjoints à l'habitation, ne sont pas transmis non plus avec les terres ce qui pose problèmes pour les porteurs de projet qui n'envisagent pas toujours de construire.

### → *Des cessions non envisagées en circuits courts*

D'après les structures qui côtoient les cédants (ADASEA, CER, ...), certains agriculteurs ne conçoivent pas la possibilité d'installer un jeune agriculteur sur leur structure existante, qu'ils estiment non viables car trop petites. Ils notent la difficulté que peuvent avoir ces cédants, qui ont exercé leur activité dans une époque de restructuration accélérée des EA, à remettre en question leur système d'exploitation afin d'envisager pour un repreneur un nouveau « modèle » agricole, notamment par la commercialisation en CC, avec éventuellement un changement de production.

### → *Des exploitations agricoles libérées avec un outil de production peu performant*

D'après les structures facilitant la transmission d'EA, les cédants n'anticipent pas la transmission de leurs outils de production. Ceci a pour conséquence une baisse de la rentabilité et de la praticité de leur outil de production (bâti agricole plus aux normes, matériel peu entretenu, ...).

Face à ce constat, le réseau transmission foncier sensibilise les agriculteurs à la cessation d'activité dès l'âge de 50 ans et les accompagne dès leurs 55 ans pour faciliter la transmission. Cette sensibilisation se fait par l'intermédiaire de rencontres, de suivis, ou d'actions plus ponctuelles telles que la projection de film comme « Dernière Saison, Combalimon » de Raphael Mathié qui évoque la difficulté « psychologique » d'un agriculteur du Cantal à transmettre son exploitation.

## **7. Problèmes liés aux dispositifs existants**

### *→ L'impossibilité de revendre du foncier*

Certains candidats à l'ICC souhaiteraient pouvoir acheter des terres et en revendre une partie, car ils n'en ont pas besoin dans leur système (évoqué par des porteurs de projet en maraîchage), mais l'achat-revente de terres est interdit pendant cinq ans pour les agriculteurs ayant financé le foncier avec des prêts MTS JA (clause de conservation de l'outil).

### *→ La peur des baux ruraux*

Certains terrains ne peuvent contribuer à des installations aidées (au sens DJA/PMTS JA) puisqu'aucune contractualisation écrite (bail rural...) ne garantit la SMI au candidat (nécessaire pour le passage en CDOA structure). Au-delà de cet aspect, c'est la pérennité de l'outil de production qui est en jeu si le propriétaire se ravise.

Il existe d'une certaine manière une « culture » de l'agriculteur retraité propriétaire qui conserve certains terrains, éventuellement en le mettant à disposition d'un agriculteur en occupation précaire. Il veut de cette façon « se protéger » de tout engagement notarié, entre autre du bail rural, bénéficiant fortement au locataire, afin de pouvoir valoriser ce terrain agricole comme il l'entend.

Ce rejet des baux ruraux est d'autant plus important dans les territoires où il y a une forte pression foncière car les propriétaires espèrent toujours que leurs terrains deviennent zone constructible, (bien que cela soit rarement justifié).

#### ➤ Une des mesures PIDIL consiste en une aide aux propriétaires bailleurs :

Cette aide financière est à destination des propriétaires fonciers qui louent leurs terres à des jeunes agriculteurs qui s'installent en HCF. Cette aide financière implique une réelle volonté politique de la part des collectivités territoriales (CT) car le montant de l'aide à l'hectare est défini localement par le préfet après avis de la CDOA ou par la CT lorsque celle-ci en assure le financement.

- L'efficacité de ce dispositif fait débat : les retours qu'ils en font sont souvent mitigés : manque de moyens (ADASEA du Vaucluse), trop peu incitatifs pour le cédant (ADASEA Cantal).

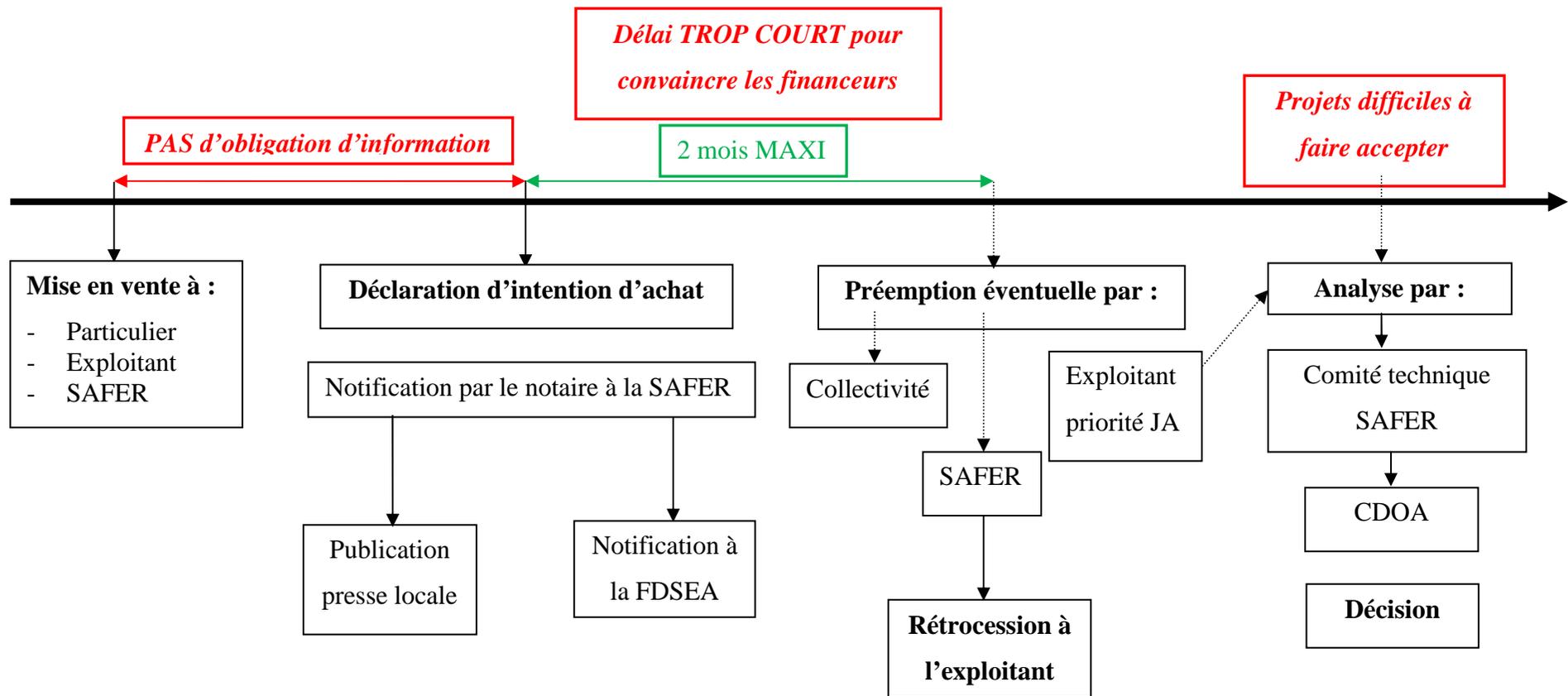


Figure 2: Schéma explicatif de la mise en vente d'un bien foncier

### Annexe L3 : Facteurs liés au financier

Toute installation en agriculture a besoin de :

- **Fonds de roulement**, pour assurer les dépenses annuelles de fonctionnement. La vente en circuits courts peut occasionner des dépenses supplémentaires : conditionnement, transformation, transport, ....
- Une **capacité d'investissement** suffisante. Les ICC peuvent occasionner une mobilisation plus importante de capital : construction d'un atelier de transformation et/ou de conditionnement, aménagement d'un magasin dans le cadre de vente sur l'exploitation, achat d'un véhicule et du matériel pour la vente sur les marchés, salle de réfrigération pour la vente directe de viande, ...
- De faibles charges, afin de préserver la dynamique de développement de l'activité. Les systèmes d'exploitation avec vente en CC sont très demandeurs de main d'œuvre ce qui génère parfois des charges sociales importantes par la présence de travailleurs extérieurs.

Dans le **PNR Luberon**, en raison d'une forte demande de la part des consommateurs, les démarches d'ICC sont assez courantes. Cependant, l'ensemble des structures décidant de l'installation (financeur, CDOA, ...) demande aux candidats à l'ICC des surplus de garanties afin de vérifier le bien fondé de leur projet.

Ce surplus de garanties est également demandé au sein du **PNR des Volcans d'Auvergne**, où les ICC sont encore considérées comme des projets originaux.

Le mode de développement de la plupart des créations d'EA en CC ne suit pas de « modèle » établi. Beaucoup d'institutions disent alors travailler au « cas par cas ». A ce titre, il n'existe pas de références technico-économiques et peu de transmission de savoir-faire concernant ces modes de production et de commercialisation. La faible lisibilité, par certains agriculteurs eux-mêmes, des évolutions techniques et économiques de leur exploitation ne favorise pas les installations rapides. Il s'agit donc **souvent de processus progressifs** (investissements limités et étalés sur la durée).

**Les principaux acteurs** concernés sont :

- Les services de l'Etat : qui gèrent les politiques PIDIL et qui publient les SDDS<sup>1</sup>.
- Les collectivités territoriales et les collectivités locales, qui peuvent soutenir financièrement des projets d'ICC
- Les CDOA, qui évaluent la recevabilité des projets à l'octroi des aides nationales.
- Les centres de gestion et ADASEA, qui réalisent les PDE
- Les banques, sollicitées par les porteurs de projet pour octroyer des prêts.

---

<sup>1</sup> Schéma directeur départemental des structures

*Plan de cette annexe :*

**. Besoin de Fonds de roulement**

- DJA,
  - Des critères d'attribution parfois discriminatoires
    - Le statut de Jeune Agriculteur
    - La SMI
    - Le revenu minimal
    - La fidélité de l'exploitation au PDE
  
- Les aides à la trésorerie des collectivités
  
- Le système de vente en AMAP

**. Besoin d'une capacité d'investissement**

- Les prêts MTS JA
  - Limites fixées par ses conditions d'accès
  
- Les prêts bancaires classiques
  - Limites fixées par les garanties demandées
  
- Aide en garantie PIDIL : inexistante sur le territoire
  
- Aides territoriales à l'investissement,

**. Besoin de faibles charges :**

- Exonération de charges sociales
  - Pas accessibles aux ATS

**1. Le besoin en fonds de roulement**

Afin d'assurer leurs dépenses annuelles et garder des liquidités en cas de besoin, les exploitations agricoles ont besoin de fonds de roulement. En effet, la conduite des systèmes de culture et d'élevage engendre souvent des dépenses importantes (fertilisation, produits phytosanitaires, produits vétérinaires, alimentation animale ...) à des moments différents de la vente des produits de l'exploitation.

La phase d'accumulation de capital ne précédant pas toujours l'installation, des aides existent pour répondre à ce besoin.

➤ La **dotation aux jeunes agriculteurs** (DJA) est une aide financière attribuée aux porteurs de projet agricole. Elle leur permet ainsi de constituer un fond de roulement de départ favorisant leur installation. En moyenne elle tourne autour de 26 000 € dans les deux PNR.

- L'**attribution** de cette aide est cependant soumise à des **conditions** (annexe M) qui peuvent s'avérer **discriminantes**.

- Le *critère du statut d'exploitant agricole* exclut les installations les plus progressives dont les porteurs ont le statut de cotisant solidaire. Or d'après les données MSA PACA et Auvergne, les cotisants solidaires représentent environ 20% à 25% des producteurs dans ces régions.

- Le *critère d'âge* (moins de 40 ans) est la raison principale du non accès à la DJA. En 2004, les plus de 40 ans représentaient 60,3% des installés non aidés en France<sup>1</sup>. Dans le Luberon, en particulier, de nombreux porteurs de projet en ICC, en reconversion professionnelle, ont souvent dépassé cette limite d'âge.

- L'*obligation d'exploiter une demi-SMI* exclut de fait les cotisants solidaires. De plus, les SMI sont identiques pour les agriculteurs en circuits courts comme en circuits longs, alors que les productions valorisées en circuits courts permettent une majoration du revenu à l'hectare. A titre d'exemple, la demi-SMI est de 25 ha dans le Puy-de-Dôme, alors que certains éleveurs, qui transforment et vendent la majorité de leurs produits en circuits courts, pourraient ne réquisitionner que 15 ha par actif à temps plein (d'après les agriculteurs eux-mêmes).

- L'*obligation de s'en tenir au Plan de Développement d'Exploitation (PDE)*, (le remboursement de la DJA étant obligatoire si cette condition n'est pas respectée) peut parfois dissuader les porteurs de projet d'ICC. En effet, les agriculteurs rencontrés et certains conseillers s'accordent à dire que les références technico-économiques, sur lesquelles les PDE se basent, ne correspondent pas toujours au fonctionnement des exploitations avec vente en circuits courts.

➤ Des **aides territoriales** existent pour faciliter la constitution de fonds de roulement. Par exemple, dans le Cantal, une aide forfaitaire de 4 500 € à 9 000 € est attribuée aux porteurs de projet HCF, dans les Alpes de Haute Provence une aide à la trésorerie de 3 500 € est attribuée à toutes nouvelles installations.

- Cependant, ces aides ne sont destinées qu'aux Jeunes Agriculteurs, excluant ainsi les porteurs de projet dont moins de 30% des revenus proviennent de l'agriculture, ayant plus de 40 ans, n'ayant pas suivi le PPP, ou sans la capacité professionnelle agricole<sup>2</sup>.

➤ Enfin, le mode de vente en AMAP implique une souscription et un paiement des clients pour l'année, générant ainsi une avance de trésorerie.

- Cependant, ce mode de vente est répandu sur des territoires où la densité de population est importante et s'adresse principalement aux productions de fruits et légumes. Par ailleurs, il engendre des contraintes auxquelles tous les agriculteurs ne peuvent pas répondre : régularité des livraisons, gammes diversifiées, ...

---

<sup>1</sup> Lefebvre, F., Les agriculteurs non aidés : installation et devenir, CNASEA, 2005

<sup>2</sup> Certaines de ces aides étaient préalablement accordées à des porteurs de projet de plus de 40 ans (sous certaines conditions), ces aides ne peuvent plus leur être attribuées au titre de « l'euro – conformité ».

## 2. La nécessité d'investissements

Les installations dans le cadre familial nécessitent la reprise de tout ou partie du capital d'exploitation par le jeune. De plus, elles sont souvent accompagnées de la création de nouveaux projets pour l'exploitation, pour lesquels l'investissement est nécessaire.

Parallèlement, de nombreuses ICC se font par la création d'activité. Les exploitations sont à créer de toutes pièces (construction bâtiments, acquisition de matériel, achat du cheptel,...). Des capacités d'investissement solides sont par conséquent nécessaires.

➤ **Les prêts à Moyen Terme Spéciaux destinés aux Jeunes Agriculteurs** permettent aux porteurs de projet de contracter des prêts à taux réduits (2,50% en zone de plaine, 1% en zone défavorisée ou zone de montagne).

- Cependant, ces prêts ne s'adressent qu'aux personnes ayant le statut de Jeune Agriculteur.

➤ Les prêts bancaires hors PMTS JA peuvent être une solution complémentaire pour les Jeunes Agriculteurs, et correspondent au seul moyen d'obtenir une capacité d'investissement suffisante pour les autres porteurs de projet. Si la politique menée par les banques reste floue, contracter de tels prêts demande toujours un certain nombre de garanties, souvent matérialisées par un PDE, mais également par le suivi du parcours à l'installation (aujourd'hui le PPP), qui améliorerait la crédibilité de la demande de prêts. On observe sur le territoire que certains porteurs de projet ne contractent pas de prêts. Deux raisons sont évoquées :

- Le porteur de projet a les capacités d'autofinancer son projet et ne contacte pas les banques.

- Les banques refusent les prêts demandés, en raison du manque de garanties présentées, et l'installation devient plus progressive.

➤ Une aide en garantie est prévue par le PIDIL. Cependant elle est choisie dans un nombre très restreint de Régions, l'Auvergne et la Région PACA n'en font pas partie.

➤ Dans le cadre du PDRH (ou si elles font l'objet d'une notification à Bruxelles ou d'un régime d'exemption) les collectivités territoriales peuvent mettre en place des subventions à l'investissement dans du matériel agricole.

- Ces subventions ne concernent cependant que du matériel neuf<sup>1</sup>. Pour cette raison, certains porteurs de projet, qui souhaitent limiter leurs investissements, ne sollicitent pas ces dispositifs.

---

<sup>1</sup> Décision qui se fonde sur l'article 55-1 du règlement CE n° 1974/2006.

L'éligibilité du matériel d'occasion est réglementairement autorisée au niveau communautaire à condition qu'il n'ait pas bénéficié auparavant de financement par d'autres régimes communautaires ou nationaux (article 26-6 du règlement CE n° 1975/2006). Or, d'après les autorités, ce type de contrôle est trop complexe à mettre en oeuvre. Ces contraintes plaident pour exclure le matériel d'occasion des aides prévues dans le cadre du PDRH.

➤ Enfin un certain nombre de mesures du Plan de Développement Régional Hexagonal (PDRH) peut faciliter l'installation en circuits courts. C'est le cas des mesures 121c et 311 (cf encadré 2 à la fin de cette annexe L) qui permettent de subventionner jusqu'à 40% les investissements matériels liés à la transformation, la diversification et la commercialisation. Les conditions d'accès à ces subventions sont fixées dans un cadre plus précis, au niveau de la collectivité les mettant en place.

### 3. Le besoin de faibles charges

Dans tout processus d'installation, des charges plus importantes et des entrées d'argent plus faibles sont à prévoir lors des premières années. En effet, la mise en place du système de production, de transformation et de commercialisation implique des investissements importants et une charge de travail plus importante, limitant l'accroissement du revenu. Ce phénomène est accentué pour les ICC par la mise en place du système de commercialisation (finalisation des produits, promotion auprès de la clientèle, mise en place éventuelle de plusieurs filières de commercialisation...).

Dans ce contexte, les dépenses qui ne sont pas directement liées au fonctionnement économique de l'exploitation sont difficiles à réaliser. C'est le cas du paiement des charges sociales à la MSA.

➤ Une exonération des charges sociales pour les agriculteurs récemment installés, est proposée par la MSA. Elle est dégressive de 65 à 15% sur 5 ans.

- Les conditions d'accès fixent encore une fois une limite d'âge à 40 ans, et limitent l'accès à ce dispositif aux agriculteurs à titre principal.

➤ La MSA exonère du paiement de charges sociales également les cotisants solidaires

➤ Enfin une exonération des charges sociales est également possible pour les demandeurs d'emplois en sollicitant le dispositif NACCRE proposé par les ASSEDIC.

Le tableau 1 ci dessous illustre les avantages de ces dispositifs par rapport aux besoins des porteurs de projet, mais aussi les limites de leur action. **On observe ainsi que ces soutiens financiers permettent de lever les freins financiers abordés, dans un certain nombre de cas. Cependant, il existe des profils particulièrement délaissés par la plupart des dispositifs financiers spécifiquement liés à l'installation : les personnes de plus de 40 ans et les projets progressifs ou de faible ampleur.**

<i>Dispositif</i>	<b>Avantages</b>	<b>Inadéquations par rapport aux projets d'ICC</b>	<b>Manque d'outils d'évaluation</b>	<b>Conséquence : portée de ce dispositif pour les ICC</b>
<b>DJA</b>	Octroi d'une aide à la constitution de trésorerie (Maximisée pour les HCF)	Conditions d'accès restrictives (- 40 ans, avoir statut d'agriculteur, critères de surface et de revenu minimaux pour la DJA).	Elaboration du PDE manquant de références en termes technico-économiques et de calcul du temps de travail en CC : PDE jugé peu crédible et difficile à suivre par les agriculteurs	Exclusion des plus de 40 ans et des installations progressives  Refus de la participation au PPP de certains candidats à l'ICC.
<b>Prêts MTS JA</b>	Accès à des prêts à taux bonifiés, permettant l'investissement	Problèmes liés au parcours PPP obligatoire ( <i>cf facteur accompagnement</i> )		
<b>Prêts bancaires</b>	Accès à l'investissement	Nécessité de fournir des garanties importantes, dont un plan de développement économique	Manque de références technico-économiques, impliquant une évaluation plus difficile des projets	Refus de certaines sollicitations de prêt
<b>Aide en garantie</b>	Apport, par les collectivités, d'une garantie aux prêts bancaires	Non appliqué sur le territoire		
<b>Exonération des charges sociales</b>	Exonération des charges sociales cotisants solidaires et aux agriculteurs récemment installés	Conditions d'accès restrictives pour les agriculteurs récemment installés (- 40 ans, agriculteur à titre principal)	/	Exclusion du dispositif des agriculteurs à titre secondaire et des plus de 40 ans

Tableau 1 : Les dispositifs présents de soutien financier à l'installation : leurs avantages et les limites de leur portée

#### **Annexe L4 : Les facteurs liés à l'intégration dans des filières**

Les productions présentes et la structuration des filières déjà en place organisent un territoire autour d'outils de filière, de structures foncières et d'organisations socioprofessionnelles. Ainsi, la nature de l'activité agricole et son organisation sur un territoire conditionnent pour beaucoup le développement des installations en circuits courts.

**Les acteurs concernés** par l'intégration dans les filières sont en premier lieu les agriculteurs, qui peuvent se regrouper en syndicats ou associations pour organiser ensemble la production, la transformation ou la commercialisation des produits. Interviennent également les collectivités locales qui peuvent aider financièrement et/ou techniquement ce type d'initiatives, ainsi que les organismes consulaires et les groupements départementaux ou régionaux de producteurs (Groupement d'agriculteurs, Maison de l'Elevage) pour leurs actions d'animation et leurs appuis techniques et administratifs.

Peu d'organisations collectives pour la production et la transformation sont recensées sur le **PNR du Luberon**. Par ailleurs, il n'y a quasiment pas d'outils de filière commun sur le territoire. L'abattoir de plus proche se situe à Digne, à 150km de Apt. On note tout de même la présence de quelques groupes de développement agricole, d'interprofession et de syndicats de filières (AOC Banon, ...) plutôt actifs. En matière de commercialisation et de valorisation des produits, en revanche, des initiatives collectives intéressantes se développent: plateforme de distribution de produits issus de l'agriculture biologique (AB), point de vente collectif, marché de producteurs, ...

**Au sein du PNR des Volcans Auvergne**, à l'inverse, divers outils collectifs existent pour faciliter la production (groupement d'employeurs départemental) et la transformation de bovins (présence de l'ENILV<sup>1</sup>, divers abattoirs et ateliers de transformation). En revanche, en matière de commercialisation en CC rien n'a encore été mis en place, à l'exception de la filière AB. Celle-ci, pour répondre à la demande des collectivités pour l'approvisionnement des cantines scolaires, a créé une plateforme de distribution (SCIC<sup>2</sup> Auvergne Bio Distribution).

---

<sup>1</sup> Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande

<sup>2</sup> Société Coopérative d'Intérêt Collectif

*Plan de l'annexe :*

**. Structuration du secteur agricole : une nécessité due aux particularités des CC dans certains PNR**

- Système d'exploitation diversifié
- Une réglementation contraignante en matière de sécurité des denrées alimentaires
- Eloignement des bassins de consommation

**. Raisons du manque de structuration de secteurs agricoles en CC**

- Les agriculteurs en CC : des agriculteurs peu représentés
- Une tradition de circuits longs
- Isolement et dispersion des agriculteurs
- Une faible culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation
- Peur de l'engagement
- Des porteurs de projet pour l'ICC qui souhaitent travailler de manière individuelle.

**. Difficultés engendrées : Un manque d'outils collectifs**

- Peu de mutualisation des moyens de production
- Manque et concentration des ateliers de transformation
- Manque d'organisation collective pour la commercialisation

**1. Intégration dans des filières : une nécessité due aux particularités des CC dans certains PNR**

**→ Des systèmes d'exploitation diversifiés**

Les exploitations agricoles fortement diversifiées (qui commercialisent pour la plupart en CC) ont **besoin de beaucoup de matériels agricoles**. Les **investissements** nécessaires à l'acquisition de ce matériel sont souvent démesurés par rapport à l'usage qui en est fait. En effet, ce type d'EA sont souvent de petites tailles et produisent divers denrées mais généralement en petite quantité. Aussi la mise en place d'outil commun facilitant la production permet de diminuer ces coûts.

**→ Une réglementation contraignante en matière de sécurité des denrées alimentaires**

De nombreux porteurs de projet, mais également des conseillers ont fait la remarque que le cadre réglementaire, en particulier en matière sanitaire et d'équipement est parfois beaucoup trop contraignant et déconnecté de la réalité pour de petites exploitations, transformant en faible

quantité. En effet, la réglementation concernant les ateliers de transformation est souvent identique à celle des industries agroalimentaires.

La création d'un atelier de transformation nécessite donc de gros investissements. De plus, dans le cas de denrées à risque telles que les fromages à base de lait cru par exemple, les agriculteurs ne sont pas à l'abri d'un accident et sont régulièrement contrôlés. Aussi au vu des investissements nécessaires et des risques encourus, les outils en commun de transformation peuvent apparaître comme un bon compromis.

### → **Eloignement des bassins de consommation**

L'éloignement des bassins de consommation rend difficile la commercialisation en CC. Celui-ci engendre une augmentation des frais de transport et généralement une augmentation du temps consacré à la commercialisation par rapport à des producteurs qui seraient à proximité des consommateurs. Une très bonne organisation est donc nécessaire pour combiner production, transformation et commercialisation.

Par ailleurs, cet éloignement restreint la visibilité de ces agriculteurs auprès des consommateurs.

Aussi, la mise en place d'outils en commun de communication (démarchage, marketing) voire de logistique (livraison, ...) est nécessaire. Cette nécessité de structuration s'accroît avec l'éloignement des agriculteurs des gros bassins de consommation.

## **2. Raisons du manque de l'intégration des porteurs dans des filières**

### → **Les agriculteurs en CC : des agriculteurs peu représentés**

Les chambres d'agriculture, qui sont des chambres consulaires, c'est-à-dire qu'elles représentent les agriculteurs auprès des pouvoirs publics, fonctionnent sous l'égide des syndicats agricoles. Le scrutin est un scrutin majoritaire, ce qui signifie qu'il accorde les sièges à la liste ayant obtenu la majorité des voix. Les élus ne reflètent donc pas la diversité des opinions des agriculteurs.

Par ailleurs, historiquement, et dans un souci d'efficacité pour les productions de masse, le modèle agricole français a défendu une représentation de ses acteurs basée sur les filières de production (céréales, lait, viande, fruits et légumes, etc.). Or dans le cas des circuits courts, ce mode de représentation ne permet pas de fédérer les attentes communes des agriculteurs concernés. Par conséquent il n'existe aucune politique d'aide et d'accompagnement à la structuration de filière courte.

### → **Une tradition de circuits longs : marginalisation des CC**

L'instauration des circuits longs est tellement forte dans certains territoires que l'installation en circuits courts en devient très difficile. C'est le cas dans le PNR des Volcans d'Auvergne.

Cette difficulté se ressent à plusieurs niveaux :

- *L'acceptation du projet par les structures agricoles.* Les structures agricoles conventionnelles sur le territoire ne sont pas accoutumées à accompagner des porteurs de projet agricole en circuits courts. En particulier lorsque ces projets touchent des productions aujourd'hui atypiques pour le territoire. Aussi, consacrant déjà beaucoup de temps dans l'accompagnement individuel de ces porteurs de projet, elles ne se penchent encore pas trop sur la question de la structuration des filières courtes sur les territoires.

- *L'acceptation par le monde agricole.* Si le projet est accepté au sein des structures d'accompagnement, il ne l'est pas toujours auprès du voisinage agricole qui considère souvent la vente directe et la diversification comme « dévalorisant pour les agriculteurs » (PNR VA). Ce phénomène est intensifié si le porteur de projet rentre en concurrence pour diverses raisons avec les agriculteurs déjà en place (souvent problème relatif au foncier). Aussi, l'isolement est souvent important pour les personnes qui s'installent avec ce type de projet, en particulier pour les néo-ruraux. Cet isolement abouti généralement à des logiques de travail très individuelles, voire des abandons.

L'histoire de J.H. Bourgeois, est une illustration bien malheureuse de ce difficile accueil de la part du voisinage. Originaire des Hautes-Alpes, il s'était installé début 2006 dans la région des Combrailles (très proche du PNR VA) pour y faire de l'élevage caprin bio et des céréales. Il avait repris progressivement 50 hectares de très bonnes terres, ce qui lui avait valu plusieurs actes de vandalisme (incendie, abattage d'animaux, ...) et des menaces de mort contre ses proches de la part d'inconnus.

Découragé, le jeune agriculteur a annoncé en novembre 2008 sa décision de quitter la région après avoir vendu son troupeau de chèvres.

- Enfin, sur ces territoires, souvent loin des gros bassins de consommation, *les locaux (résidents principaux) semblent consommer peu de produits issus de leur territoire* tant l'ancrage des circuits longs est important. De plus, les PNR étant pour la plupart des territoires encore très ruraux, beaucoup des résidents ont leurs propres potagers et sont moins demandeurs que les citadins en produits 'du terroir', en produits de qualité'. « La ville est un accélérateur de consciences pour les CC et l'agriculture bio ». Ce phénomène est souvent accentué par le faible pouvoir d'achat de la majorité des résidents de ces territoires<sup>1</sup>.

### → Isolement et dispersion spatiale des agriculteurs

L'isolement et la dispersion des agriculteurs limitent la mise en place d'organisation collective en raison des nombreux coûts de transaction que ce phénomène génère. Le temps nécessaire à la mise en place et au fonctionnement d'une organisation collective limite un bon

---

<sup>1</sup> Une enquête consommateur a été réalisée en Auvergne (travail avec le CERD) pour connaître les tendances en termes de consommation alimentaire des ménages du territoire, cependant les données de celle-ci n'ont pas encore été diffusées. Aussi cette affirmation provient d'observation d'agriculteurs récemment installés.

nombre d'agriculteurs, principalement dans des systèmes d'exploitation en CC dans lesquels le temps est déjà le principal facteur limitant.

### → Une faible culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation

Nombreux porteurs de projets HCF rencontrés nous ont fait part de leur surprise quant à l'importance de l'accompagnement en agriculture. En effet, traditionnellement, le secteur agricole a fortement été soutenu financièrement et accompagné par les diverses collectivités et structures agricoles. D'après ces structures, ceci n'a pas toujours encouragé le développement de la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation chez les agriculteurs. Ce faible esprit d'entrepreneur est encore constaté dans les discours de certains porteurs de projet en ICC, en particulier ceux originaires du milieu agricole, qui attendent beaucoup de l'Etat et des collectivités.

### → Peur de l'engagement

Certains agriculteurs ont peur de s'engager. Ils ne souhaitent pas contractualiser. Or, en l'absence de sécurité concernant les volumes à abattre et / ou à transformer, aucun outil de développement ne se met en place.

C'est pour cette raison que l'abattoir de Clermont Ferrand a fermé ses portes. Plus aux normes, les collectivités territoriales étaient prêtes à financer les coûts de réhabilitation, mais au vu du manque d'engagement des agriculteurs, elles n'ont finalement pas pris le risque de rénover un abattoir, n'ayant aucune certitude quant au nombre de ses utilisateurs.

### → Des porteurs de projet pour l'ICC qui souhaitent travailler de manière individuelle

Les projets d'ICC sont souvent de véritables projets de vie, des projets individuels (parfois de couples) qui émergent parfois après diverses expériences professionnelles salariales. Une des motivations souvent avancées par les porteurs de projet est le souhait de travailler pour soi. « Je ne veux rendre de compte à personne ». Aussi, les porteurs de projet en ICC ont souvent une vision un peu « individualiste » de leur projet et envisagent peu le collectif.

Ce phénomène abouti à :

- *Des exploitations agricoles sous statut individuel*

On observe beaucoup d'exploitation agricole en statut individuel dans les ICC. Ceci est d'autant plus remarquable dans le Luberon avec plus de 70% des ICC en individuel.

De même, hormis les installations en CF, qui se font souvent au sein ou avec création d'un GAEC familial, les installations HCF dans le PNR VA sont individuelles. Seuls quelques GAEC entre tiers ont vu le jour récemment.

Ceci pose le problème de l'inadéquation entre l'offre des structures agricoles et la demande dans certaines régions encore très agricoles. En effet, dans le PNR VA, beaucoup de GAEC initialement familiaux, suite au départ à la retraite des parents, sont à la recherche d'un associé. Or, la plupart des candidats HCF à l'installation souhaitent s'installer de manière individuelle.

- *Une recherche de débouchés individuels*

De même, les porteurs de projet en CC ne s'associent pas facilement pour la commercialisation de leurs produits, souvent de peur de la concurrence. Ils vont démarcher souvent seuls auprès des consommateurs et magasins. Beaucoup font des dépôts ventes mais ne souhaitent pas spécialement s'associer pour vendre. Certains trouvent l'idée de l'association, telle que les points de vente collectifs très intéressante. Cependant, ils ne souhaitent pas prendre l'initiative et ne participeront à ce type de projet que si les retombées économiques sont meilleures qu'en individuel et si ce système n'est pas trop contraignant au niveau temps.

### **3. Difficultés engendrées : un manque d'outils collectifs**

#### **→ Peu de mutualisation des moyens de production**

- *Manque et faible dynamisme des CUMA, SICA, ...*

En raison de ces différents constats, d'ampleur plus ou moins importante selon les territoires étudiés, on note un faible nombre de structures de mise en commun de matériels sur les PNR étudiés. Ceci est accentué dans certains territoires tels que le PNR VA par la forte culture de la propriété individuelle.

Aussi l'absence et le faible dynamisme des CUMA et SICA existantes ne favorisent pas l'installation sur le territoire. En effet, un jeune souhaitant s'installer hors cadre familial, doit, dans ces conditions, investir dans l'ensemble du matériel et bâtiments agricoles. Ce qui est souvent impossible financièrement.

Pour pallier à cette difficulté, de nombreux porteurs de projet ont recours à des modes de productions peu coûteux (traction animale, traite manuelle, ...). Par ailleurs, des réseaux informels se créaient au sein desquels les agriculteurs s'échangent du matériel et s'entraident pour réaliser les tâches difficiles et requérantes de main d'œuvre.

- *Manque de structures collectives pour l'embauche et le remplacement*

Les exploitations agricoles en circuits courts, grandes consommatrices de main d'œuvre, recherchent souvent des salariés agricoles pour diminuer la charge de travail des exploitants.

- Cependant, les charges financières que l'emploi d'un salarié engendre limitent l'embauche.
- Par ailleurs, les exploitants ont souvent besoin d'une tierce personne uniquement à certaines périodes de l'année (pic de travail)

Pour diminuer le coût et les problèmes de périodicité, les exploitants agricoles peuvent, depuis la loi du 25 juillet 1985 mettre en place des groupements d'employeurs.

Cependant, ces groupements restent très peu utilisés dans les deux parcs étudiés. Ceci s'explique en partie par les raisons présentées précédemment expliquant la difficulté que

rencontrent les agriculteurs à s'organiser collectivement. Cependant, 3 autres raisons sont souvent évoquées par les agriculteurs :

- le coût toujours non négligeable de l'emploi d'un salarié, même périodiquement.
- la difficulté de trouver d'autres employeurs avec des périodicités différentes, en particulier sur les territoires agricoles très spécialisés tels que le PNR VA.
- la lourdeur administrative (déclaration, fiche de paye, ...)

Par ailleurs, l'agriculture étant une activité continue sur l'année, une présence hebdomadaire sur l'exploitation est indispensable. Les exploitants, doivent ainsi, en cas d'absence, pouvoir être remplacés.

Pour répondre à ce besoin, depuis une trentaine d'année, des services de remplacements sont présents dans quasiment tous les départements de France.

Cependant, beaucoup de jeunes installés ont exprimé la difficulté qu'ils avaient à trouver des salariés et personnes du service de remplacement compétents pour des EA en CC. La plupart n'ont aucune connaissance en matière de commercialisation. Ceci est dû en partie aux manques de formations (signalés précédemment). Cette difficulté est amplifiée lorsque l'on a à faire à des productions atypiques pour le territoire. En effet, les remplaçants présents sur un territoire n'ont généralement pas de connaissances concernant des productions peu répandues sur celui-ci.

### → Manque et concentration des ateliers de transformation

Certaines productions pour être vendues et valorisées doivent être au préalable transformées. C'est le cas en particulier de la viande bovine qui nécessite l'abattage dans un abattoir agréé. L'absence d'abattoir ou la saturation des abattoirs existants rend impossible l'installation de nouveaux agriculteurs dans cette production à moins de parcourir plus d'une centaine de km.

A titre d'exemple, l'abattoir le plus proche dans le PNR du Luberon est celui de Digne-les-Bains dans le 04, situés à 150 km d'Apt, ce qui est rédhibitoire pour certains porteurs de projet.

De même, l'absence d'atelier collectif de transformation ne favorise pas l'installation sur les territoires car comme nous l'avons signalé précédemment l'investissement nécessaire dans ce type de bâtiment est souvent rédhibitoire par rapport à la prise de risque d'une installation.

Ce constat est d'autant plus important sur les territoires enclavés, éloignés des bassins de consommation, tels que la partie cantalienne du PNR VA. En effet, les ateliers de transformation avec dispense d'agrément (souvent moins coûteux) obligent les agriculteurs à vendre leur produit à moins de 80 km de leur exploitation s'ils vendent à un intermédiaire<sup>1</sup>. Aussi, en l'absence d'atelier de transformation collectif, s'ils souhaitent vendre leur production dans les grandes agglomérations

---

<sup>1</sup> · Arrêté du 8 février 1996 fixant les conditions dans lesquelles certains établissements mettant sur le marché du lait traité thermiquement ou des produits laitiers peuvent être dispensés d'agrément sanitaire.

· Arrêté du 8 septembre 1994 fixant les conditions dans lesquelles certains établissements mettant sur le marché de la viande ou des produits à base de viande peuvent être dispensés d'agrément sanitaire.

(toutes situées à plus d'une centaine de km), il est nécessaire qu'ils investissent dans un atelier de transformation agréementé CE.

Dans certains cas, ils existent des ateliers collectifs de transformation mais ils sont rapidement saturés (ex PNR VA). Ces structures limitent donc l'accessibilité aux agriculteurs, qui réduisent alors la quantité transformée. C'est le cas par exemple d'un éleveur de porcs dans le PNR VA qui transforme sa viande au sein de l'ENILV<sup>1</sup>. Cet établissement, très sollicité, limite son accès à deux jours par semaine par agriculteurs. Le porteur de projet ne peut ainsi transformer que 3 porcs par mois contre 5 souhaités.

Enfin, la mise en place d'ateliers de transformation collectifs en production laitière est contrainte par certaines réglementations, telles que le cahier des charges des AOC fermières (ex : Saint Nectaire) qui interdisent le mélange des laits.

Par ailleurs, en raison de la spécialisation de certains territoires, on observe une grande concentration des outils de transformation collectifs. A titre d'exemple, une personne souhaitant s'installer en viande bovine sur le PNR VA, ne devrait pas rencontrer de grosses difficultés pour abattre et transformer le bétail. Par contre, un porteur de projet « paysan boulanger », producteur de céréales (dont la culture était fortement présente au début du siècle dernier) ne pourra pas extraire sa farine sur place du fait de l'inexistence de moulin sur le territoire.

### **→ Manque d'organisation collective pour la commercialisation**

Du fait du souhait des porteurs de projet d'ICC de travailler individuellement, peu d'organisations collectives existent pour commercialiser les produits sur les territoires.

Quelques associations se sont tout de même créées, mais beaucoup manquent de dynamisme en raison de la faible implication de la plupart de leurs membres (souvent justifiée par le manque de temps). On constate que les associations qui perdurent sont généralement des associations fortement soutenues politiquement par les élus locaux.

---

<sup>1</sup> Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande

	<b>Nécessaire car</b>	<b>Difficile car</b>	<b>Etat des lieux</b>	<b>Difficultés engendrées</b>
<i>Organisation collective pour la production</i>	EA diversifiée → Coût d'investissement matériel important	- Tradition de circuits longs . difficulté dans l'accompagnement . difficultés d'acceptation par le monde agricole présent. . absence de la culture de l'approvisionnement local par les résidents (en milieu rural)	- faible nombre et manque de dynamisme des CUMA et SICA - manque d'organisation commune pour l'embauche de salariés	- Importants investissements - Difficultés de trouver de la main œuvre salariale et de remplacement
<i>Organisation collective pour la transformation</i>	Réglementation sanitaire contraignante → coût investissement atelier et matériel important	- Isolement et dispersion des agriculteurs	Absence, saturation et concentration des ateliers collectifs de transformation	- Importants investissements - Productions limités
<i>Organisation collective pour la commercialisation</i>	Eloignement des bassins de consommation → coût et temps pour le transport et la communication	- Une faible représentation des agriculteurs en circuits courts - Faible culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation - Peur de l'engagement et de la contractualisation - Les projets ICC : des projets de vie individuels	Manque d'organisation collective pour la commercialisation	- Temps et coût nécessaire à la commercialisation accentués (transport, communication, démarchage)

Tableau 2 : synthèse des facteurs liés à l'intégration dans des filières

Dénomination de l'aide	(Co-)Financier(s)			Plafonds, montants d'aide, durée	Justificatifs à l'instruction	Justificatifs au paiement	Observations
	Etat	CT	UE				
<b>AIDES POUR LES CANDIDATS A L'INSTALLATION</b>							
Soutien technico-économique	✓	✓		80% de la dépense engagée HT avec un maximum de 1.500 €/an (Etat+CT) pendant 3 ans maximum (5 ans si financement par la CT seule) au cours des 5 premières années de l'installation	Convention fixant le barème des prestations (ou devis ou facture proformat) Mandat au prestataire	Facture TTC Rapport annuel de suivi	Cumul non autorisé avec 500€ de la DJA, la première année
Prise en charge partielle de frais d'audit d'exploitation à reprendre ou de frais d'étude de marché pour des productions spécifiques	✓	✓		80% de la dépense engagée HT avec un maximum de 1.500 € (Etat+CT)	Convention qui fixe le barème par prestation (ou devis ou facture proformat) Mandat au prestataire Certificat de conformité de l'installation	Facture TTC Rapport de l'audit ou de l'étude de marché	
Aide au parrainage	✓	✓		Rémunération d'un stage de formation (cf. annexe 3 – rémunération des stagiaires de la formation professionnelle)	Lettre d'intention du cédant de céder son exploitation (ou tout ou partie de ses parts sociales) à l'issue du stage du jeune Décision d'agrément du préfet ou de la CT Convention financière Convention de stage	Etat de présences	Mise en place avant l'installation du candidat Le départ en stage ne peut intervenir avant la décision d'octroi de l'aide et la signature de la convention de stage
Aide au remplacement	✓	✓	✓	60 €/jour pendant 100 jours, au prorata de la durée réelle de la formation et possibilité d'allonger la durée sur 200j en cas de formation qualifiante (acquisition progressive) Le plafond passe à 120€/j. en cas d'intervention d'une CT	Devis ou facture proformat du service de remplacement	Attestation du centre de formation (état de présences) Facture TTC du service de remplacement	Vérifier règle cumul avec crédit d'impôt. L'aide peut être accordée pendant 3 ans au cours des 5 premières années de l'installation Le candidat formule sa demande avant son départ en formation
Complément local de DJA		✓		cumul possible avec autres aides à l'installation dans la limite des plafonds communautaires de 40.000€/70.000€	Certificat de conformité de l'installation Selon exigences CT	Selon exigences CT	Aide incitative à l'installation dans des zones défavorisées

<b>Subvention d'installation</b>		✓		Aide modulée en fonction du projet du candidat, dans la limite de 9.000€	Selon exigences CT	Selon exigences CT	Aide destinée aux jeunes qui s'installent sans les aides de l'Etat
<b>Aide à l'investissement foncier</b>	✓	✓		Aide plafonnée à 80% des frais facturés (HT) hors prix du foncier et coût de stockage en cas d'acquisition différée	Décision d'octroi des aides Décision ou projet de restitution SAFER Devis ou facture proformat	Justificatif de remboursement Facture TTC	Prise en charge de frais d'intervention de la SAFER
<b>Aide à l'investissement hors foncier</b>	✓	✓		Le montant de l'aide doit respecter le taux d'aide de 50% en zone de plaine et de 60% en zone défavorisée	Décision d'octroi des aides Devis ou facture proformat	Facture TTC ou justificatif comptable de valeur équivalente	Subvention ou avance remboursable Respect des règles de cumul/non cumul avec autres aides (second pilier, OCM, PNR, CPER/offices, prêts bonifiés...)
<b>Aide en garantie</b>		✓		Le montant maximum de subvention équivalente est fixé à 5.000€ par opération d'investissement au cours des 5 premières années d'installation	Décision d'octroi de l'aide Selon exigences CT	Selon exigences CT	Facilite l'accès aux financements bancaires
<b>AIDES AUX AGRICULTEURS CEDANTS</b>							
<b>Inscription au RDI</b>	✓	✓		5.000 € (Etat+CT)	Mandat à l'ODASEA Attestation de l'ODASEA comportant la date d'inscription au RDI	Actes de transfert (baux, cession de parts sociales) Attestation MSA de cessation d'activité	Inscription constatée d'au moins 12 mois au préalable
<b>Prise en charge partielle de frais d'audit d'exploitation à céder</b>	✓	✓		80% de la dépense engagée HT, avec un maximum de 1.500 € (Etat+CT)	Convention fixant le barème des prestations (ou devis ou facture proformat) Mandat à l'ODASEA gérant le RDI Attestation de l'ODASEA datant d'inscription au RDI Edition de l'offre publiée	Facture TTC Rapport d'audit	Inscription obligatoire au RDI
<b>Aide à la location de la maison d'habitation et/ou de bâtiments</b>	✓	✓		5.000 € max. (Etat+CT)	Lettre d'intention du cédant (prix de la location, surface concédée)	Baux (location maison, location bâtiment), acte de concession maritime Attestation MSA cessation d'activité	Idem pour les exploitations aquacoles

Aide à la transmission progressive du capital social	✓	✓		5.000 € max. (Etat+CT)	Lettre d'intention du cédant (le projet ne comporte pas de nom de bénéficiaire)	Acte d'engagement de cession progressive avec plan et durée Attestation MSA de cessation d'activité	La transmission s'effectue sur 5 ans
<b>AIDES AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS</b>							
Aide au bail	✓	✓		8.000 €/propriétaire foncier (Etat) 12.000 €/propriétaire foncier (Etat+CT)	Lettre d'intention du cédant	Bail à ferme signé avec un jeune agriculteur Attestation MSA de cessation d'activité (si agriculteur cédant), ou attestation activité autre régime ou attestation retraite	Montant d'aide à l'ha défini localement (avec un seuil minimum), en tenant compte de la valeur locative du foncier de la zone agricole considérée Aide possible aux exploitations aquacoles (parcs, étangs)
Aide à la convention de mise à disposition avec une SAFER	✓	✓		Aides cumulées Etat + CT = 100€/ha dans la limite de 30 ha (après signature CMD) + 160€/ha dans la limite de 30 ha, dès signature du bail	Lettre d'intention du cédant (montant, surface) Projet de rétrocession SAFER (montant, surface)	Justificatifs de cession : Convention de mise à disposition Bail à ferme à un jeune	Conclure une CMD avec une SAFER et trouver un repreneur
<b>AIDES POUR LES ACTIONS D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION</b>							
Actions du Point info	✓	✓	FSE	La part de crédits MAP réservés à ces actions doit être raisonnable, en cohérence avec le nombre d'installations annuel et tenir compte de la contribution éventuelle des collectivités territoriales. PII : Le coût horaire du prestataire ne doit pas excéder 42€/h, dans la limite de 3h/candidat et de 2 contacts par installation aidée (sur les crédits MAP)	Convention Le cas échéant, justificatifs de marchés publics	Bilan d'activité	Les actions mises en œuvre doivent respecter, le cas échéant, les règles de marchés publics
Actions d'animation et communication en faveur des jeunes agriculteurs et des cédants	✓	✓	FSE				
Actions de coordination régionales	✓	✓	FSE				

Tableau 3 : Tableau de synthèse du programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL)

Source : MAP, 2009, Circulaire DGPAAT/SDEA/C2009-3046 du 22 avril 2009 (annexe 2)

## **Encadré 1 : Mesure 121c du PDRH : Autres dispositifs d'aide à la modernisation**

### **Description du dispositif**

*Motif* : « nécessité de prendre en compte les besoins territoriaux spécifiques et d'accompagner les stratégies locales de compétitivité ».

*Objectif* : « Par une réponse adaptée aux besoins spécifiques exprimés, accroître la compétitivité des exploitations agricoles en fonction de stratégies locales et d'enjeux de territoires et assurer le maintien de l'activité agricole et la diversité des productions sur l'ensemble des zones rurales ».

Les investissements éligibles répondent à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- réduction des coûts de production
- préservation et amélioration de l'environnement naturel, des conditions d'hygiène et de bien-être des animaux,
- amélioration des conditions de travail et réduction de la pénibilité,
- **amélioration et réorientation de la production,**
- amélioration de la qualité,
- **diversification des activités agricoles sur l'exploitation,**
- développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie.

Il ne s'agit pas de subventionner les mises aux normes (sauf cas des jeunes agriculteurs et des normes récemment mises en place).

### **Cadre légal**

Article 26 du Règlement (CE) n°1698/2005

Articles 17, 43 et 55 du Règlement (CE) n° 1974/2006 et Annexe II point 5.3.1.2.1.

Article 3 du Règlement (CE) n° 1320/2006

### **Origine du financement**

Pour l'ensemble du dispositif 121, à titre indicatif:

- 37% : dépense publique (fonds communautaire + part nationale hors financement additionnel non cofinancé)
- 63% : dépense privée

### **Critères et conditions d'accès**

#### **Bénéficiaires :**

- Exploitants agricoles
- Propriétaires bailleurs de biens agricoles,
- CUMA

- Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole
- Les fondations, associations, établissements d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole

« Pour renforcer le ciblage des mesures en faveur de l'investissement et éviter les effets d'aubaine le présent programme prévoit :

- de renforcer le rôle du comité de suivi quant à l'affectation des fonds communautaires pour ces mesures ;
- la possibilité d'instaurer au niveau régional des comités consultatifs chargés d'éclairer l'autorité de gestion sur les besoins des bénéficiaires ;
- de laisser à chaque région la possibilité de définir des secteurs d'intervention privilégiés au regard de ses besoins propres ;
- de définir pour les politiques d'investissement communes à l'hexagone une méthodologie pour optimiser l'utilisation des crédits publics. »

Les demandes d'aide suivent un processus de sélection basé sur une grille d'évaluation qui implique la construction d'indicateurs objectifs tels que : amélioration du système de production, réorientation ou diversification de la production, etc. Ces indicateurs sont hiérarchisés au niveau de la région afin de fixer un cadre d'acceptation des demandes afin de répondre aux attentes du programme.

### **Sommes versées et plafonds**

Volume total d'investissements au niveau national : 4,1 Mds €

Le taux de subvention tous financeurs confondus varie dans le respect des taux communautaires fixés par le Règlement (CE) n°1698/2005 :

- maximum 40% en zone non défavorisée
- 50% en zone défavorisée
- respectivement 50% et 60% maximum lorsqu'il s'agit d'un jeune agriculteur.

« Pour des opérations de transformation de produits agricoles en produits ne relevant pas de l'annexe I: aide dans la limite d'un montant total d'aide publique de 200 000 euros sur 3 ans, sous réserve du respect des conditions du règlement R (CE) de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 CE du Traité CE aux aides de minimis et sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission. »

Prestations immatérielles éligibles à l'aide dans la limite de 10% des montants des travaux concernés : « conception (plan, frais d'architecte), maîtrise d'œuvre (conformité technique, suivi du chantier, conduite des travaux), conception d'un projet et sa maîtrise d'œuvre, la conception d'un projet d'insertion paysagère, la mise en place d'une démarche de qualité... »

« L'inscription du dispositif dans le volet régional du PDRH laisse par subsidiarité à l'échelon régional le soin de spécifier ce dispositif à partir du cadre général indiqué ci-dessus, selon la stratégie de développement rural définie en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (professionnels,

*administrations, financeurs autres que l'Etat, autres acteurs...).*

*Les objectifs régionaux du dispositif sont ainsi indiqués au regard des impératifs structurels et territoriaux spécifiques qui ont été identifiés. L'échelon régional définit ensuite les modalités d'intervention du dispositif et des différents financeurs (y compris l'Union européenne) en termes de public cible, de dépenses éligibles, de territoires visés et d'intensité de l'aide notamment.*

*La méthode de sélection des demandes et le mode d'organisation pour la mise en œuvre des dispositifs 121-A et 121-B sont généralisés au dispositif 121-C ».*

*Source : PDRH 2007-2013, version définitive du 20 juin 2007*

## **Annexe M : Dotation aux Jeunes Agriculteurs (Mesure 112 du PDRH)**

### **Description du dispositif**

#### *Objectif :*

La DJA, aide en capital, constitue une aide à la trésorerie de l'exploitation. Les prêts à taux réduit (ou « prêts bonifiés ») ont pour objet de financer les dépenses effectuées lors de l'installation, notamment pour la reprise totale ou partielle d'une exploitation individuelle ou sociétaire. Ils ont été aménagés pour répondre au besoin global de financement des jeunes agriculteurs en couvrant :

- les investissements mobiliers et immobiliers,
- les dépenses de mise en état et d'adaptation des biens repris (le jeune installé a par ailleurs la possibilité de présenter une demande d'aide à l'investissement),
- le besoin en fonds de roulement au cours de la première année d'installation. »

### **Cadre légal**

Article D343-3 du code rural

Article 26 du Règlement (CE) n°1698/2005

### **Origine du financement**

Etat

Collectivités territoriales, éventuellement

### **Critères et conditions d'accès**

Pour bénéficier des aides, le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir le statut Jeune Agriculteur (JA):
  - Etre âgé de 18 ans au moins et ne pas avoir atteint l'âge de 40 ans à la date de son installation ;
  - Justifier de la capacité professionnelle :

#### *\* un diplôme*

- Pour les candidats nés à compter du 1er janvier 1971, d'un diplôme ou titre homologué de niveau équivalent au baccalauréat professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole ». Certains diplômes peuvent s'acquérir par la voie de la formation continue, les connaissances antérieures pouvant être validées. Cette acquisition progressive du diplôme doit être formalisée dans un plan de professionnalisation personnalisé agréé par le préfet. En outre, le stage de 21 heures devra être réalisé avant l'examen de la demande d'aides.

- Pour les candidats nés avant le 1er janvier 1971, d'un brevet d'études professionnelles agricoles (BEP) ou d'un diplôme de niveau équivalent.

#### *\* un plan de professionnalisation personnalisé (PPP)*

Pour les candidats nés à compter du 1er janvier 1971 : Avoir réalisé un plan de professionnalisation personnalisé qui a été validé par le préfet ou avoir participé, avant l'attribution des aides, à un stage de 40 heures en vue de préparer son installation et pour les candidats nés à

compter du 1er janvier 1971 avoir réalisé un stage « 6 mois » hors de l'exploitation familiale (cet ancien dispositif concerne les candidats à l'installation qui ont effectué ou débuté leur parcours à l'installation avant le 15 janvier 2009, les parcours réalisés dans ces conditions restant valables pendant douze mois à compter de la date de leur validation par le préfet).

- Avoir réalisé un plan de développement de son exploitation (PDE) sur une durée de 5 ans et s'y tenir à terme (avec une obligation de revenu compris entre 1 et 3 SMIC)
- S'engager à acquérir le statut d'agriculteur à titre principal ou secondaire dans un délai de 12 mois à compter de la date d'installation.

➤ Gérer une exploitation :

*Exploitation* : unité économique indépendante, gérée distinctement de toute autre et comportant ses propres moyens de production pour une installation individuelle ou dans le cadre sociétaire.

Les aides à l'installation des jeunes agriculteurs sont attribuées aux candidats quelle que soit leur nationalité. Toutefois, pour bénéficier des aides, les ressortissants de pays non membres de l'Union européenne doivent justifier d'un titre de séjour les autorisant à travailler sur le territoire français pendant une période minimum de 5 ans à compter de leur date d'installation.

Sommes versées et plafonds

▪ Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) :

Les montants sont modulés par le préfet de :

- 16 500 à 35 900 euros en zone de montagne,
- 10 300 à 22 400 euros dans les autres zones défavorisées,
- 8 000 à 17 300 euros dans le reste du territoire.

La qualité hors cadre familial de l'installation constitue l'un des critères de modulation de la DJA. Pour être considérée comme une installation hors cadre familial, celle-ci doit se réaliser en dehors de l'exploitation détenue par un parent du candidat jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré inclus ou par la personne avec laquelle le candidat vit maritalement.

La DJA est payée en un versement après le constat de l'installation.

▪ Prêts à Moyen Terme Spéciaux aux Jeunes Agriculteurs (PMTS JA)

Le candidat peut présenter une demande de prêts auprès de toute banque habilitée à distribuer les prêts bonifiés à l'agriculture pendant 5 ans, sous condition d'avoir le statut de JA.

*Plafond de subvention équivalente :*

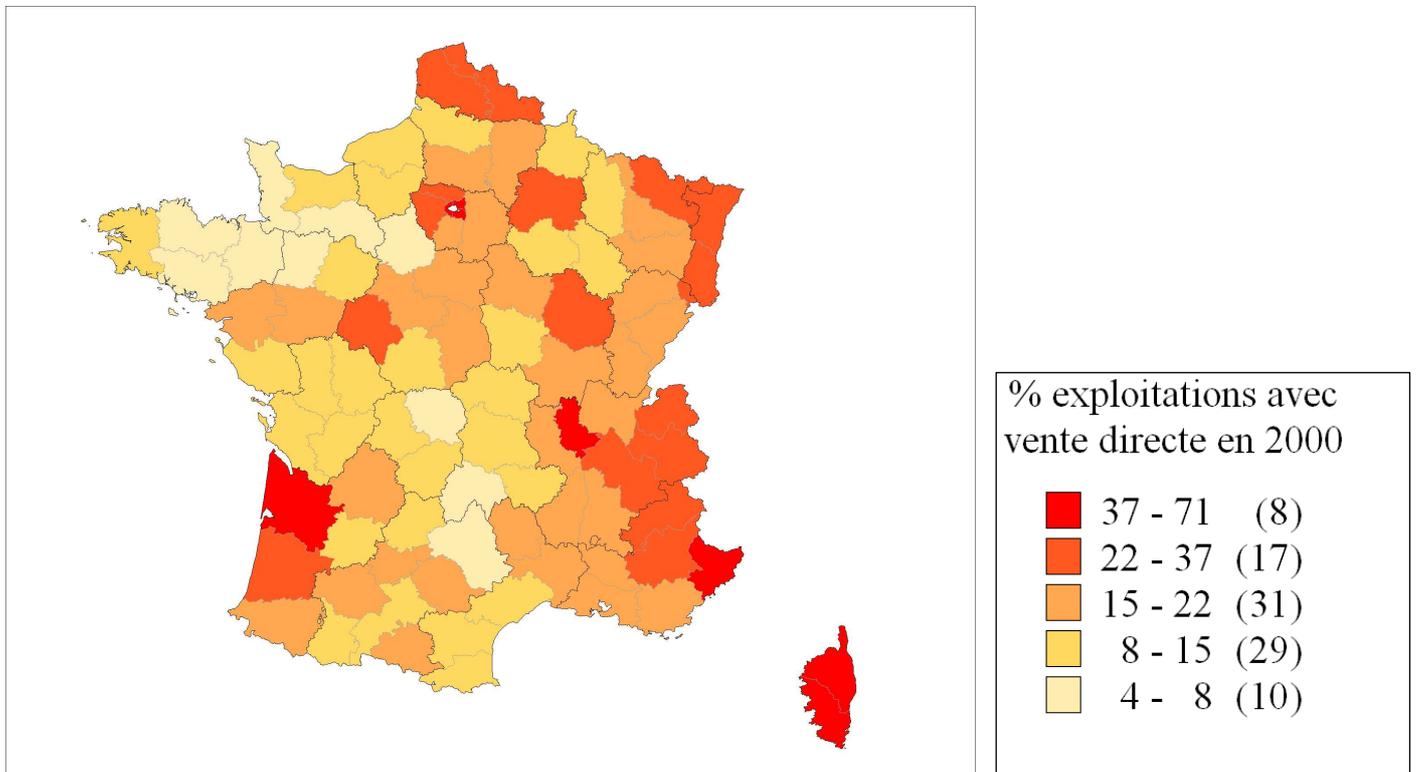
- 11 800€ en zone de plaine
- 22 000€ pour les autres zones

Zone	Taux	Durée de bonification	Durée maximum des prêts
Défavorisée	1%	9 ans	15 ans
Plaine	2,5 %	7 ans	15 ans

Source : PDRH 2007-2013, version définitive du 20 juin 2007

## Annexe N : La vente directe en France en 2000

Une vente directe fortement développée au sein du PNR du Luberon et quasi inexistante dans le PNR des Volcans d'Auvergne.



Source : Scees RA 2000

## Annexe O : Propositions d'actions

### Annexe O1 : Propositions d'actions relatives à l'accompagnement

*Plan de l'annexe :*

#### ➤ Pour répondre aux problèmes liés à l'acquisition de compétences

**Action 1 :** Rendre plus accessible les formations aux porteurs de projet

- *Outil 1 :* Formation par correspondance
- *Outil 2 :* Des formations courtes dites « flashs »
- *Outil 3 :* La Validation des Acquis par l'Expérience (VAE),

**Action 2 :** Proposer des formations plus attractives pour attirer les porteurs de projet

- *Outil 1 :* Proposer des formations dispensées par des agriculteurs
- *Outil 2 :* Proposer des formations sous formes ludiques

**Action 3 :** Favoriser l'acquisition de compétences par l'expérience

- **Action 3.1 :** Mobiliser les dispositifs existants permettant aux jeunes d'acquérir de l'expérience avant l'installation

- *Outil 1 :* Stage
- *Outil 2 :* Parrainage
- *Outil 3 :* Ferme communale / Couveuse
- *Outil 4 :* Le Wwoofing

- **Action 3.2 :** Favoriser l'accès à ces dispositifs

- *Outil 1 :* Référentiel d'agriculteurs intéressés

. **Action 3.2.1 :** Sensibiliser les agriculteurs déjà en place aux divers dispositifs existants et à leurs avantages : Apport de main œuvre peu couteuse, échange d'expériences, valorisation de leur métier - ...

. **Action 3.2.2 :** Aider les agriculteurs déjà engagés dans ces démarches

. **Action 3.3.3 :** Sensibilisation des élus

#### ➤ Pour répondre aux problèmes liés aux manques de conseils en matière de réglementation

**Action 4 :** Améliorer le conseil en matière de réglementation sanitaire

- *Outil 1 :* Recensement des réglementations
- *Outil 2 :* Recensement des guides de bonnes pratiques

**Action 5** : Harmoniser les critères de contrôle des services de l'Etat

- *Outil 1* : Mise en place d'un référentiel commun pour les contrôles
- *Outil 2* : Mise en place d'un service responsable en cas de flous juridiques

➤ **Pour répondre aux problèmes liés à l'élaboration d'un projet clair et structuré**

De nombreux porteurs de projets et conseillers notent le manque de références technico-économiques concernant la vente en circuits courts et des productions atypiques.

**Action 6** : Améliorer l'accès aux références technico-économiques

**Action 6.1** : Elaborer des références technico-économiques

**Action 6.2** : Mettre à disposition les références technico-économiques

- *Outil 1* : Référentiel des conseillers
- *Outil 2* : Partenariat entre CERD et diverses structures d'accompagnement

**Action 7** : Améliorer la lisibilité des structures d'accompagnement et de leurs politiques

- *Outil 1* : Recensement des structures proposant un accompagnement
- *Outil 2* : « feuille de route

**Action 8** : Améliorer les connaissances en CC des conseillers

- *Outil 1* : Formation des conseillers
- *Outil 2* : Existence de divers documents relatifs à l'accompagnement des projets d'ICC.

**Action 9** : Améliorer la connaissance des outils favorisant les ICC sur le territoire

- *Outil 1* : Recenser l'existant sur le territoire en matière d'outils de transformation et de commercialisation.

**Action 10** : Améliorer l'accompagnement des projets ICC

- *Outil 1* : Fiche « autodiagnostic » spécifiques aux projets d' ICC
- *Outil 2* : Introduire un prévisionnel « temps de travail » dans les PDE
- *Outil 3* : Analyser les compétences en matières de gestion dans le PPP et préconiser des formations en cas de manque.
- *Outil 4* : Autoriser d'autres méthodes d'évaluation (IDEA, ...)

➤ **Pour répondre aux problèmes liés à l'acquisition de compétences :**

- **Action 1 :** Rendre plus accessible les formations aux porteurs de projet

Divers agriculteurs ont fait part de leur difficulté à accéder aux formations dont l'éloignement et les horaires étaient incompatibles avec leur disponibilité.

- *Outil 1 :* Formation par correspondance

De nombreuses formations professionnalisantes sont dispensées par correspondance via le CNED<sup>1</sup>. Diverses structures proposent des formations par correspondance dans le secteur agricole. Ceci permet aux pluriactifs ou aux personnes déjà installées et n'ayant pas de diplôme d'acquérir des connaissances et/ou d'obtenir la capacité professionnelle requise pour demander la DJA, tout en pouvant continuer leur activité.

Une communication sur leur existence pourrait être intéressante car cet outil reste peu connu.

Dans le Puy de Dôme, le Centre National de Promotion Rural (CNPR) développe ses activités autour de quatre missions. L'une d'entre elle est de « développer un enseignement de qualité et de service public ». Dans ce cadre, il propose diverses formations agricoles diplômantes, telles que les BEP, BacPro et BTSA par correspondance.

Source : [www.cnpr.fr](http://www.cnpr.fr)

Le Centre National d'Enseignement Agricole, dans l'Indre ou encore le CERCA à Angers proposent eux aussi des formations agricoles diplômantes par correspondance. Ils essaient même de développer des formations personnalisées (modules).

Sources : [www.cneac.fr](http://www.cneac.fr)

Ces formations par correspondance pourraient également se développer pour des formations courtes. Ceci résoudrait le problème du faible nombre de candidat lié à leur dispersion sur le territoire français.

- *Outil 2 :* Des formations courtes dites « flashes »

Les formations « flashes » sont des formations courtes de 3 à 4 jours dispensées de manière étalée dans le temps (*ex* : 1 jours tous les 15 jours pendant 2 mois). Ce système de formation est fortement apprécié des agriculteurs et pluriactifs car il ne nécessite pas de se faire remplacer (pour les agriculteurs) ou de prendre des congés (pour les pluriactifs), contrairement aux formations courtes qui se déroulent en continu.

*Menaces :* Si l'espace temps est trop important entre les journées de formation, les « élèves » peuvent perdre le fil de la formation, voire ne pas y assister dans son entièreté (oublie des dates, ...).

D'après le CA 63, une fréquence de 15 jours semble être un bon compromis.

---

<sup>1</sup> Centre national d'enseignement à distance

- *Outil 3 : La Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)*

Reconnue par le Code du travail, la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

C'est un droit ouvert à tous (salariés, non-salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles, agents publics). Et ce, quels que soient les diplômes précédemment obtenus ou le niveau de qualification. Une seule condition est nécessaire : justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans (en continue ou en discontinue), en rapport avec le contenu de la certification envisagée.

Référence légale : instaurée par la loi de modernisation sociale (2002), Code du travail, art. L900-1 et L900-4-2

Source : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/travail/validation-acquis-experiences-principes-generaux.html>

- **Action 2 :** Proposer des formations plus attractives pour attirer les porteurs de projet

La plupart des structures d'accompagnement soulignent le refus de certains porteurs de projet et agriculteurs déjà en place de suivre des formations, en raison, entre autres, de leur rejet des formations « type scolaire ».

- *Outil 1 : Proposer des formations dispensées par des agriculteurs*

La Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme propose une formation courte sur les circuits de distribution. Pour cela elle fait intervenir un formateur qui est lui-même agriculteur. Elle constate que certains candidats à cette formation n'assistent à aucune autre. D'après les conseillers, ces agriculteurs sont moins effrayés par la formation lorsque que c'est un collègue qui la dispense.

*Difficultés :* Très peu d'agriculteurs ont le goût, le temps et les compétences pour proposer de telles formations.

- *Outil 2 : Proposer des formations sous formes ludiques*

Les conseillers ont constaté que pour intéresser certains agriculteurs les formations devaient être concrètes et illustrées de manière à ce que ces agriculteurs se reconnaissent. Diverses formes de formations plus ludiques que les « formations dispensées en salle, type scolaire » peuvent répondre à cette demande. C'est le cas par exemple des jeux de rôle, du théâtre forum, des visites à la ferme ou encore des groupes d'échanges.

Dans le Parc des Volcans d'Auvergne, un groupement de valorisation agricole a développé le théâtre forum. Les agriculteurs jouent une scène de la vie courante des agriculteurs et font réagir le public. Leur intervention dans certaines formations pourrait être envisagée.

Cant'ADEAR (ADEAR du Cantal) propose des visites d'exploitations sur le thème des circuits courts sur le département et les départements voisins. Il s'attache à les proposer le weekend de manière à ne pas exclure les pluriactifs.

▪ **Action 3 : Favoriser l'acquisition de compétences par l'expérience**

- **Action 3.1** : Mobiliser les dispositifs existants permettant aux jeunes d'acquérir de l'expérience avant l'installation

- *Outil 1* : Stage
- *Outil 2* : Parrainage

Divers fonds (PIDIL, ...) et dispositifs (PPP, formation en apprentissage, ...) permettent de financer et de donner un cadre légal aux stages et au parrainage des candidats à l'installation.

- *Outil 3* : *Ferme communale / Couveuse*

Cf. annexe Q

- *Outil 4* : Le Wwoofing

Le mot wwoofing vient du sigle anglo saxon « wwoof » pour « World Wide Opportunities on Organics Farms ». Le principe du wwoofing est de travailler bénévolement dans une ferme biologique en échange du gîte et du couvert. Le woofeur (le bénévole) et l'hôte se rencontre via un réseau auquel ils doivent adhérer au préalable. Le travail sur l'exploitation, souvent en circuits courts, permet aux wwoofers d'échanger avec l'agriculteur et d'acquérir des compétences.

*Limite* : le wwoofing se base sur du bénévolat, aussi la wwoofeur ne bénéficie dans ce cadre d'aucun statut social (pas de protection social, ...). Par ailleurs, à ma connaissance aucun engagement en matière de conditions d'accueil (hébergement, ...) n'est demandé aux hôtes pour entrer dans le réseau.

- **Action 3.2** : Favoriser l'accès à ces dispositifs

A moins de faire partie d'un réseau d'agriculteurs proposant ce type de dispositif (ADEAR, GAB, ...), les candidats à l'installation rencontrent des difficultés pour trouver des agriculteurs déjà en place qui seraient prêts à les accueillir sur leur exploitation.

- *Outil 1* : Référentiel d'agriculteurs intéressés

Afin de rendre lisible l'offre potentielle d'agriculteurs déjà en place prêts à accueillir des porteurs de projet sur leur exploitation, un référentiel de cette offre pourrait être fait. L'échelle la plus pertinente semble être l'échelle régionale. Ce référentiel s'attacherait par ailleurs à indiquer les principales caractéristiques des exploitations agricoles et éventuellement les attentes des agriculteurs (hôtes).

L'ADEAR 84 a mis en place un réseau de tuteur. Chaque tuteur a pour objectif d'accompagner le porteur de projet dans ses démarches et dans ses premières années d'installation. Les agriculteurs de ce réseau ont constaté qu'en plus de l'apport technique, de l'apport de main d'œuvre voire éventuellement de l'apport de matériel, le tuteur apporte au candidat un soutien moral non négligeable dans les premières années d'activité. Le choix tuteur – jeune installé peut se faire sur la production, l'affinité mais également sur la proximité géographique des exploitations.

**Action 3.2.1 :** Sensibiliser les agriculteurs déjà en place aux divers dispositifs existants et à leurs avantages : Apport de main d'œuvre peu coûteuse, échange d'expériences, valorisation de leur métier - ...

**Action 3.2.2 :** Aider les agriculteurs déjà en place engagés dans ces démarches

**Action 3.3.3 :** Sensibilisation des élus

Sensibiliser les élus aux divers outils existants permettrait d'activer des financements (PIDIL) favorisant la réalisation de ces dispositifs voire de mettre en place des dispositifs innovants relevant d'une réelle volonté politique tels que les couveuses d'exploitation agricole

**Plan d'action caprin** (cf. annexe R) :

En 2004, la FRECAP<sup>1</sup> en partenariat avec les collectivités locales, la filière caprine régionale, les organisations professionnelles agricoles (OPA) et le lycée agricole de Carmejane a lancé un projet sur 3 ans dans le but de développer et installer en filière AOC Banon. L'un des axes de ce projet était de sensibiliser, informer et appuyer les élus et acteurs locaux. Pour cela un guide repère a été élaboré et diffusé auprès des élus.

➤ **Pour répondre aux problèmes liés aux manques de conseils en matière de réglementation**

▪ **Action 4 : Améliorer le conseil en matière de réglementation sanitaire**

• *Outil 1: Recensement des réglementations*

Un recensement des diverses réglementations relatives à la transformation et la commercialisation en CC pourrait être un outil intéressant pour palier aux problèmes du manque de conseils dans ce domaine.

A ce titre, un site Internet recensant ces divers textes réglementaires est prévu par l'axe 1 du Plan Barnier.

---

<sup>1</sup> FRECAP : Fédération régionale des Elevages de Côte d'Azur Alpes Provence

- *Outil 2*: Recensement des guides de bonnes pratiques

Pour que ces réglementations soient plus accessibles, de nombreuses interprofessions ont édité avec le MAAP des « guides de bonnes pratiques sanitaires » qui en quelques sortes vulgarisent les réglementations. Un recensement de ces guides pourrait se faire au sein des différentes structures d'accompagnements ou pourrait être accessible sur le site Internet prévu dans le plan Barnier.

*Menace*: Ce recensement serait un bon outil à condition que l'ensemble de ces guides de bonnes pratiques soit reconnu au niveau local par les DDSV, ce qui ne semble pas toujours être le cas.

- **Action 5** : Harmoniser les critères de contrôle des services de l'Etat.
  - *Outil 1* : Mise en place d'un référentiel commun pour les contrôles réalisés par les divers services de l'Etat (entre autres, DDSV)

Un tel référentiel est actuellement en cours de réflexion au sein du Ministère.

- *Outil 2* : Mise en place d'un service responsable en cas de flous juridiques

A l'échelon national, un service pourrait prendre la responsabilité d'expliquer la marche à suivre à l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat en cas de flous ou vides juridiques en attendant l'actualisation des textes réglementaires.

### ➤ **Pour répondre aux problèmes liés à l'élaboration d'un projet clair et structuré**

De nombreux porteurs de projets et conseillers notent le manque de références technico-économiques concernant la vente en circuits courts et des productions atypiques.

- **Action 6: Améliorer l'accès aux références technico-économiques**

- **Action 6.1** : Elaborer des références technico-économiques

Pour répondre à ce problème, divers organismes essaient de recenser ce type de données. Le pionnier en la matière est le CERD<sup>1</sup>, qui possède des données technico-économiques dans de nombreuses productions et activités de diversification. Cependant, peu de porteurs de projet semblent être au courant de son existence et certaines OPA ne le sollicitent pas.

---

<sup>1</sup> Centre d'étude et de ressources sur la diversification agricole

- **Action 6.2** : Mettre à disposition les références technico-économiques

- *Outil 1* : Référentiel des conseillers

Un référentiel des conseillers agricoles et de leur(s) domaine(s) de compétences au niveau régional voire même national permettrait aux conseillers de savoir à qui s'adresser ou vers qui orienter les porteurs de projet en cas de questions spécifiques. Ceci serait particulièrement intéressant pour des porteurs de projet atypique sur un territoire mais répandu sur un autre (ex : élevage caprin fromager).

*Menaces* : Il faut veiller, dans le cas de conseils ou de références émises par un conseiller d'un autre département à prendre en considération l'aspect territorial.

- *Outil 2* : Partenariat entre CERD et diverses structures d'accompagnement

Comme nous l'avons déjà signalé, le CERD possède de nombreuses références technico-économiques. Aussi un partenariat entre le CERD et les diverses structures d'accompagnement leur permettrait d'avoir accès à ces données, voire de créer des données plus territorialisées.

La chambre d'agriculture du Puy de Dôme travaille en partenariat avec le CERD. Des échanges réguliers se font entre les conseillers du CERD et les conseillers diversification de la Chambre. Par ailleurs, une étude sur la demande des consommateurs en produits locaux en Auvergne est en cours de réalisation. Les chambres d'agriculture du territoire mènent les enquêtes et le CERD, compétent en la matière, traite les données ainsi récoltées.

- **Action 7**: Améliorer la lisibilité des structures d'accompagnement et de leurs politiques

La plupart des agriculteurs enquêtés ont rencontré des difficultés engendrées par le manque de lisibilité et de communication entre les diverses structures qui accompagnent l'installation.

- *Outil 1* : Recensement des structures proposant un accompagnement

Un recensement de l'ensemble des structures d'accompagnement « conventionnelles ou non » existantes sur le territoire permettrait d'orienter les porteurs de projet vers les bons interlocuteurs en fonction de leurs attentes.

Ce recensement, nécessaire dans les points info installation pourrait également être réalisé par les syndicats mixtes des Parcs, auprès de qui de nombreux porteurs de projet en CC s'adressent.

- *Outil 2* : Proposer une « feuille de route » claire et détaillée des démarches à l'installation (ordre, structure, objectif, ...)

Pour créer un tel outil, la rencontre et la fédération des diverses structures intervenant dans l'installation (OPA, collectivités, SAFER, MSA, ...) est indispensable.

Les jeunes agriculteurs du Vaucluse ont créé « les stages prép-install » destinés aux porteurs de projet s'installant sans DJA. Ce stage a pour objectif de présenter les diverses structures du monde agricole et les démarches à suivre pour s'installer.

▪ **Action 8 :** Améliorer les connaissances en CC des conseillers

• *Outil 1 :* Formation des conseillers

La formation de certains conseillers à l'agriculture en CC et à l'accompagnement de tel projet est devenue indispensable. Ces formations, en plus d'apporter des références, permettraient d'illustrer la diversité des porteurs de projet (et des projets) et donc d'initier une réflexion sur les diverses postures à adopter en fonction de ces profils.

Le CERD qui possède de nombreux outils pour accompagner les porteurs de projet à l'ICC propose diverses formations à destination des conseillers.

• *Outil 2 :* Existence de divers documents relatifs à l'accompagnement des projets d'ICC.

*Exemples :*

- Guide à destination des élus et des animateurs de territoires, élaboré par l'AFIP Bourgogne – Franche Comté et le CFPPA de Montmorot : « *Construire ensemble des circuits alimentaires de proximité* ».
- « *Guide d'accompagnement de projets collectifs en circuits courts* » et « *se professionnaliser à la vente en circuits courts en massif central* » élaborés par les CIVAM du massif central.

▪ **Action 9 :** Améliorer la connaissance des outils favorisant les ICC sur le territoire

• *Outil 1 :* Recenser l'existant sur le territoire en matière d'outils de transformation et de commercialisation.

- Recenser les ateliers de transformation collectifs
- Recenser les réseaux, associations de valorisation de produits (et les valeurs qu'ils véhiculent)
- Recenser les lieux de distribution sur le territoire

De tels recensements permettraient d'orienter les agriculteurs en fonction de leurs motivations et de leurs attentes.

Le CCI 63 met en ligne sur son site Internet l'ensemble des foires et marchés (avec les détails : lieu, date, thème éventuel, ...) présent sur le département.

Le CERD a réalisé un recensement de l'ensemble des GMS et Superettes.

▪ **Action 10** : Améliorer l'accompagnement des projets ICC

- *Outil 1* : Fiche « autodiagnostic » spécifique aux projets d'ICC

L'adaptation des autodiagnostic aux spécificités des CC par l'intégration des points critiques des ICC recensés par les accompagnateurs (multi-compétences, organisation du temps de travail, MO disponible...) permettrait aux porteurs de projet de formaliser leur projet et de prendre du recul face à celui-ci.

L'autodiagnostic élaboré dans le cadre du PPP semble adapté.

La Fédération des ADEAR a réalisée un « carnet de bord » à remplir par les porteurs de projet qui prend en compte l'ensemble des spécificités des projets en ICC.

- *Outil 2* : Introduire un prévisionnel « temps de travail » dans les PDE
- *Outil 3* : Analyser les compétences en matière de gestion dans le PPP et préconiser des formations en cas de manque

L'AFOCG : Association de Formation Collective à la Gestion est une association loi 1901 gérée par des agriculteurs qui a pour mission la formation à la comptabilité et à la gestion.

Elle propose des formations collectives à destination de tous les agriculteurs. Cette formation se réalise sur 8 demi-journées par an. Les formateurs de l'AFOCG estiment que l'autonomie en comptabilité peut être acquise en 3 ans.

*Le PPP, s'il prend en compte les capacités de gestion des candidats, pourrait être un moyen de les aider au financement de ce type de formation.*

- *Outil 4* : Autoriser d'autres méthodes d'évaluation, telles que la méthode IDEA par exemple, pour étudier la durabilité des exploitations agricoles en CC pour l'attribution de subventions territoriales.

*Difficultés* : La méthode IDEA évalue un projet à un instant t, elle prend très peu en considération la dynamique de l'exploitation, ce qui est contraignant dans l'étude de projet d'installation.

Plan de l'annexe :

➤ **Pour répondre aux problèmes du manque de main-d'œuvre**

**Action 1 :** S'organiser collectivement pour embaucher

- *Outil 1 :* Les groupements d'employeurs (GE)
- *Outil 2 :* Mise en réseau des services de remplacement

**Action 2 :** Embaucher de la main d'œuvre peu coûteuse

- *Outil 1 :* Stage rémunéré par diverses mesures
- *Outil 2 :* Parrainage, dans le cas d'une future cession, rémunéré par le PIDIL

➤ **Pour répondre aux problèmes liés aux lourds investissements nécessaires pour l'achat de matériel agricole**

**Action 3 :** Limiter l'investissement dans l'appareil de production

- *Outil 1 :* CUMA
- *Outil 2 :* Utiliser du matériel d'occasion (de première main)
- *Outil 3 :* Système de traçabilité du matériel agricole

➤ **Pour répondre aux problèmes liés aux lourds investissements nécessaires pour la mise en place d'ateliers de transformation**

**Action 4 :** Construire des ateliers de transformation individuels moins onéreux

- *Outil 1 :* Construire des ateliers de transformation avec dispenses d'agrément communautaires
- *Outil 2 :* Demander l'autorisation aux préfets d'augmenter la distance autorisant la demande de dispense d'agrément.

**Action 5 :** Utiliser et construire des ateliers de transformation collectifs

- *Outil 1 :* CUMA de transformation
- *Outil 2 :* Utiliser des statuts coopératifs pouvant faire intervenir divers corps de métiers

**Action 6 :** Limiter la prise de risque liée à la construction d'un atelier de transformation dès

l'installation

- *Outil 1* : Utiliser les ateliers de transformation de formation comme prestataire de service
- *Outil 2* : Couveuse d'exploitation agricole

➤ **Pour répondre aux problèmes liés au temps et aux coûts nécessaires à la commercialisation**

**Action 7** : Utiliser les systèmes de distribution existants

**Action 8** : Mutualiser les moyens et compétences : organisations collectives

- *Outil 1* : Divers réseaux de valorisation des produits existants
- *Outil 2* : Créer des outils de distribution en commun

**Action 9** : Sensibiliser à la consommation locale

- **Action 9.1** : Sensibiliser les consommateurs
  - *Outil 1* : Campagne de sensibilisation
  - *Outil 2* : Actions pédagogiques à destination des enfants
- **Action 9.2** : Sensibiliser les commerçants (épiceries, GMS, ...) et restaurateurs
  - *Outil 1* : Campagne de sensibilisation
  - *Outil 2* : Conditionnement des aides, subventions, labels, ...

➤ **Pour répondre aux difficultés de mise en place de collectifs**

**Action 10** : Sensibiliser les agriculteurs aux collectifs

- *Outil 1* : Organiser des rencontres de groupement, des visites de point de vente collectif, ...
- *Outil 2* : Montrer la force du collectif en s'appuyant sur des exemples précis

➤ **Pour répondre aux problèmes du manque de main-d'œuvre**

- **Action 1** : S'organiser collectivement pour embaucher
  - *Outil 1*: les groupements d'employeurs (GE)

*Référence* : Articles L 1253 du code du travail

Créés par la loi du 25 juillet 1985, les groupements d'employeurs permettent à des employeurs qui ont un besoin partiel ou saisonnier d'emploi salarié de se regrouper (sous forme associative ou sous forme de société coopérative) pour employer en commun. Ils favorisent par ailleurs la stabilité des salariés dans leur emploi en leur offrant de travailler dans plusieurs entreprises regroupées sur un même territoire. Le groupement est ainsi un moyen efficace de fixer une main-d'œuvre dans un bassin d'emploi, notamment en zone rurale.

Divers types de groupements d'employeurs existent :

- Le "GE traditionnel" : Plusieurs exploitants se regroupent pour embaucher un à deux salariés, et répondre à un besoin permanent de main d'œuvre. Ils gèrent eux-mêmes le GE.

- Le "GE multisectoriel" : Ce GE fonctionne de la même manière que le « GE traditionnel », mais il est basé sur la complémentarité des besoins saisonniers de différentes entreprises agricoles et non agricoles (industries agro-alimentaires, sous-traitance industrielle, ...).

- Le GE composé d'adhérents de droit privé et de collectivités : Ce GE est basé sur le même principe que les GE multisectoriels mais avec possibilité d'adhésion d'une collectivité.

(Ce type de GE ne peut se constituer que sous la forme d'association loi 1901. Les collectivités territoriales (CT) et leurs établissements publics ne peuvent constituer plus de la moitié des membres du groupement créé. Par ailleurs, le temps consacré par chaque salarié du groupement aux travaux pour le compte des CT doit être inférieur à un mi-temps.)

- Le GE Départemental : Le GED fonctionne comme les GE « multi-sectoriels », mais avec un plus grand nombre d'adhérents et un champ de rayonnement départemental.

→ Les entreprises adhérentes sont totalement déchargées de la gestion administrative de l'emploi.

Un GE départemental s'est développé dans le Cantal, sous l'initiative de la FDSEA. Créé en mars 2009 (sous statut d'association loi 1901), elle compte aujourd'hui 130 EA adhérentes.

- Les GE à vocation de remplacement (Service de remplacement) : Permis par la LOA de 95, ces GE ont pour objet le remplacement des chefs d'exploitation et des membres de leur famille travaillant sur l'exploitation dans des cas précis (maladie, maternité, ...).

- Outil 2 : Mise en réseau des services de remplacement

La mise en réseau des services de remplacement agricole permettrait d'avoir un panel des différentes compétences des remplaçants. Pour que ce système fonctionne, il est nécessaire que les remplaçants indiquent, en plus de leurs compétences, leur rayon potentiel d'actions. Cet outil serait particulièrement intéressant pour les exploitants de productions atypiques.

- **Action 2 :** Embaucher de la main d'œuvre peu coûteuse
  - Outil 1 : Stage rémunéré par diverses mesures
  - Outil 2 : Parrainage, dans le cas d'une future cession, rémunéré par le PIDIL

➤ **Pour répondre aux problèmes liés aux lourds investissements nécessaires pour l'achat de matériel agricole**

- **Action 3:** Limiter l'investissement dans l'appareil de production
  - Outil 1 : CUMA

Les coopératives d'utilisation de matériel agricole permettent la mise en commun des ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

Plusieurs aides sont mobilisables pour l'achat de matériel en CUMA : les prêts bonifiés CUMA, les prêts bancaires traditionnels, le crédit bail et des subventions cofinancées FEADER / CR.

- Outil 2 : Utiliser du matériel d'occasion (de première main)

L'achat de matériel agricole d'occasion est un bon moyen de diminuer l'investissement initial. Cependant, en France, les prêts MTS-JA ne peuvent concourir à l'achat de matériel d'occasion.

- Outil 3 : Système de traçabilité du matériel agricole

*Remarque :* Le cadre réglementaire européen permet l'achat de matériel neuf, à condition qu'il n'ait pas bénéficié auparavant de subventions nationales ou communautaires. Cette condition étant très difficile à vérifier, il a été décidé en France que les prêts MTS-JA seraient accordés uniquement pour l'achat de matériel neuf.

« S'agissant du matériel agricole, la règle retenue sur l'ensemble des dispositifs relevant du règlement de développement rural est de rendre inéligible le matériel acheté d'occasion. Cette décision se fonde sur l'article 55-1 du règlement CE n° 1974/2006 portant modalités d'application du règlement du Conseil. L'éligibilité du matériel d'occasion est certes réglementairement autorisée mais dans un cadre très restrictif qui le rend difficilement applicable en pratique. En effet, l'article 26-6 du règlement CE n° 1975/2006 portant modalités d'application du règlement du Conseil relatif aux procédures de contrôle, impose de vérifier l'absence de double financement par d'autres régimes communautaires ou nationaux et au cours d'autres périodes de programmation. Or, ce type de contrôle, déjà complexe à mettre en œuvre

pour du matériel neuf compte tenu de la multiplicité de financeurs potentiels d'un équipement, est encore beaucoup plus difficile pour du matériel d'occasion qui a pu appartenir à plusieurs exploitants successifs de différentes régions, voire de pays différents. »

Aussi, la création d'un système de traçabilité du matériel agricole permettrait de vérifier l'absence de double financement de celui-ci et dans ce cas, d'utiliser les prêts MTS-JA pour l'acquisition de matériel d'occasion.

*Contrainte* : Ce système nécessiterait un suivi administratif de plus pour les exploitants agricoles.

➤ **Pour répondre aux problèmes liés aux lourds investissements nécessaires pour la mise en place d'ateliers de transformation**

- **Action 4** : Construire des ateliers de transformation individuels moins onéreux
  - *Outil 1* : Construire des ateliers de transformation avec dispenses d'agrément communautaires

*Références* : . Arrêté du 8 février 1996 fixant les conditions dans lesquelles certains établissements mettant sur le marché du lait traité thermiquement ou des produits laitiers peuvent être dispensés d'agrément sanitaire.

. Arrêté du 8 septembre 1994 fixant les conditions dans lesquelles certains établissements mettant sur le marché de la viande ou des produits à base de viande peuvent être dispensés d'agrément sanitaire.

Dans le cas où la part de la production cédée à des intermédiaires est au maximum de 30% en poids de la production et que les produits sont vendus à moins de 80 km, les exploitants peuvent demander une dispense d'agrément communautaire pour leurs ateliers de transformation.

- *Outil 2*: Demander l'autorisation au préfet d'augmenter la distance autorisant la demande de dispense d'agrément

Une augmentation de la distance maximum autorisée pour la demande de dispense d'agrément peut être demandée dans des zones soumises à des contraintes géographiques particulières.

*Extrait de l'arrêté du 27 avril 2007, modifiant l'arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale. (NOR AGRG0753042A, pari au journal officiel de la république française le 16 mai 2007)*

« Pour des cas particuliers liés à l'implantation d'établissements dans des zones soumises à des contraintes géographiques particulières, le préfet, sur proposition du directeur départemental des services vétérinaires du lieu d'implantation, peut autoriser une distance supérieure, mais ne pouvant pas dépasser un rayon de 200 km autour de

l'établissement de commerce de détail fournisseur, conformément à une instruction du ministre chargé de l'agriculture. »

▪ **Action 5** : Utiliser et construire des ateliers de transformation collectifs

• *Outil 1* : CUMA de transformation

Telle la création de CUMA pour l'achat de matériel, il est possible de se regrouper pour construire un atelier de transformation en commun. Ces CUMA dites « de transformation » mettent à disposition des agriculteurs des petits ateliers aux normes. Il y a actuellement une vingtaine de CUMA de transformation de ce type en France, le plus souvent pour l'abattage de volailles et/ou la découpe de viande.

La FN CUMA accompagne les agriculteurs dans la création de ce type d'outil. D'après elle « Les CUMA de transformation sont lourdes à mettre en place au départ mais ensuite aident les installations et pérennisent les exploitations en place ».

Ateliers modulaires collectifs pour la transformation de produits agricoles (annexe S)

La FN CUMA, en partenariat avec l'ADIE a développé des ateliers de transformation modulaires pour de petits volumes. Ces modules sont pré validés en matières d'hygiène et de sécurité. Les procédures d'assurance qualité sont intégrées aux modules types. L'atelier peut se développer par l'assemblage de différents modules (ex : « découpe de viande » / « salaison »).

D'après la FN CUMA, ces ateliers modulaires permettraient de réduire l'investissement de 20% comparé à une construction traditionnelle neuve.

Jusqu'à présent aucun module n'a encore été réellement utilisé mais ces ateliers ont été exposés au SAFIR, les 3, 4 et 5 septembre.

Pour plus de renseignements, contacter Mélanie Nowik à la FN CUMA

• *Outil 2* : Utiliser des statuts coopératifs pouvant faire intervenir divers corps de métiers

Certains agriculteurs ont fait part de leurs difficultés à construire un atelier collectif en raison du faible nombre de personnes intéressées. Pour remédier à ce problème des statuts coopératifs permettent l'utilisation d'atelier collectif par divers corps de métiers

. La SICA : La société d'intérêt collectif agricole. La SICA fonctionne sous le même principe qu'une CUMA, mais permet l'intégration verticale d'une production agricole. Aussi divers corps de métier de droit privé, tel qu'un artisan boulanger par exemple peut adhérer à une SICA.

. La SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif. La SCIC permet en plus d'intégrer les pouvoirs publics dans le projet.

Références : article 19 de la loi du 10 septembre 1947 et loi du 17 janvier 2001

Pour plus de renseignements : [www.scic.coop/](http://www.scic.coop/)

- **Action 6** : Limiter la prise de risque liée à la construction d'un atelier de transformation dès l'installation
  - *Outil 1* : Utiliser les ateliers de transformation de formation comme prestataire de service

Les structures de formations (lycées, CFPPA) ont souvent, parmi leurs outils, des ateliers de transformation destinés à la formation. Ces ateliers étant présents sur le territoire, ils devraient pouvoir être utilisés par les agriculteurs en particulier par les jeunes installés, tels que le fait l'ENILV à Aurillac.

- *Outil 2* : Couveuse d'exploitation agricole

(cf. annexe Q)

### ➤ Pour répondre aux problèmes liés au temps et aux coûts nécessaires à la commercialisation

- **Action 7** : Utiliser les systèmes de distribution existants
- **Action 8** : Mutualiser les moyens et compétences : organisations collectives
  - *Outil 1*: Divers réseaux de valorisation des produits existants

Divers réseaux de valorisation des produits existent sur les territoires et sont relativement actifs. Leur utilisation permet de gagner du temps dans la recherche de débouchés, car ils améliorent la lisibilité des agriculteurs par l'intermédiaire des outils qu'ils développent (prospectus, site Internet, signalisation, ...)

En plus du gain de temps, l'intégration dans un réseau diminue les problèmes liés à l'isolement, particulièrement fréquent chez « les passionnés indépendants » et certains « innovants adaptables ».

- *Outil 2* : Créer des outils de distribution en commun

Un panel de formes diverses de distribution en commun peut être mis en place :

- Point de vente collectif,
- AMAP plusieurs producteurs
- Marché à la ferme,

Dans le PNR du Luberon, le collectif des agriculteurs du Parc à développer le concept des « Buffet terroir ».

En Auvergne, la filière Bio s'est structurée afin de répondre à la demande de plus en plus grande pour l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits issus de l'agriculture biologique. Elle a créé pour cela la SCIC Auvergne Bio Distribution

▪ **Action 9:** Sensibiliser à la consommation locale

- **Action 9.1 :** Sensibiliser les consommateurs

• *Outil 1:* Campagne de sensibilisation

Une campagne de sensibilisation pourrait être faite auprès des consommateurs afin de les sensibiliser à la consommation locale. Divers moyens sont envisageables : des foires, des expositions, des spots publicitaires (« tel que manger 5 fruits et légumes par jours », ...).

• *Outil 2:* Actions pédagogiques à destination des enfants

Il est indispensable de sensibiliser les enfants, qui sont les consommateurs de demain sur l'importance de manger local. Des actions pédagogiques sont déjà mises en place dans diverses écoles, suite généralement à l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux.

La chambre d'agriculture du Vaucluse a lancé un projet de mise en place de circuits courts entre les producteurs de son réseau Bienvenue à la Ferme et des cantines scolaires. Ce projet, intitulé « de la ferme à ta cantine » en plus de son volet approvisionnement, possède un volet animation. Cette communication auprès des enfants se fait grâce à l'intervention d'agriculteurs et grâce à la mise à disposition d'un outil ludique élaboré à cette occasion (classeur avec des « fiches produits ») afin de faire connaître les produits aux enfants.

Ce projet se développe actuellement à plus grande échelle, faisant désormais intervenir diverses structures dont le PNR du Luberon.

Pour plus de renseignements : contacter Mme Delpoux à la CA 84

[www.puget-loisirs.com/ecoleferme.html](http://www.puget-loisirs.com/ecoleferme.html) (école participant au projet)

Ainsi, les syndicats mixtes de PNR, par leur mission d'éducation et d'information du public peuvent jouer un rôle important dans cette sensibilisation, en particulier auprès des enfants grâce à leur service pédagogique.

Le syndicat mixte du PNR du Vercors est très avancé dans cette démarche. Il a lancé un programme pédagogique intitulé « Alimentation, Santé et Territoire » à destination des écoles présentes au sein du territoire du Parc. Pour cela, il a créé divers outils (fiches, jeux, ...) à destination des enfants et des enseignants qui expliquent les liens entre ces trois thèmes.

Un tel projet serait intéressant à développer dans les autres PNR.

Pour plus de renseignements : [www.parc-du-vercors.fr/verconnaissances/pedagogie\\_alim2.html](http://www.parc-du-vercors.fr/verconnaissances/pedagogie_alim2.html)

- **Action 9.2** : Sensibiliser les commerçants (épiceries, GMS, ...) et restaurateurs

Les agriculteurs éloignés des gros bassins de consommation font part de leurs difficultés à vendre leurs productions localement. L'approvisionnement des commerces et restaurants en produits locaux serait un moyen de développer cette demande. Cependant, dans des territoires de tradition de circuits longs, la sensibilisation de ces acteurs à l'approvisionnement local est incontournable.

- *Outil 1*: Campagne de sensibilisation
- *Outil 2*: Conditionnement des aides, subventions, labels, ...

De nombreux commerces alimentaires et restaurants bénéficient de subventions de diverses collectivités. Un moyen efficace d'inciter ces acteurs à s'approvisionner localement est de conditionner les aides à l'achat de produits locaux.

Le CG 63, dans son 3ème schéma départemental du tourisme, a voté ce dispositif en 2009. Il n'attribue des aides qu'aux prestataires qui agissent en faveur de l'économie locale (approvisionnement en produits locaux entre autres).  
Il demeure toujours une interrogation par rapport au contrôle d'un tel système.

*Conditions* : Deux conditions sont nécessaires aux conditionnements des aides :

- Il faut une réelle volonté des élus ;
- Il est nécessaire que l'offre alimentaire du territoire soit facilement accessible aux restaurateurs et commerçants. Aussi, la structuration de filières pérennes de commercialisation est indispensable

➤ **Pour répondre aux difficultés de mise en place de collectif**

- **Action 10** : Sensibiliser les agriculteurs aux collectifs
  - *Outil 1*: Organiser des rencontres de groupement, des visites de point de vente collectif,
  - *Outil 2* : Montrer la force du collectif en s'appuyant sur des exemples précis.

## **Annexe P : Brève présentation de l'association Terre de Liens**

L'association **Terre de Liens** (T.d.L), créée en 2003, est née de « la volonté de changer le rapport à la terre en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière. Cette association cherche à « privilégier la propriété privée collective solidaire à la propriété privée individuelle ».

L'une de ses missions est de favoriser l'installation et le maintien de porteurs de projet en agriculture durable en évitant l'endettement lié à l'acquisition du foncier.

C'est par le biais d'une société privée d'épargne solidaire « La Foncière Terre de Liens », créée en 2006 (suite à un partenariat avec la NEF), que T.d.L. répond à cette mission. Cette société fait appel à des tiers (investisseurs particuliers, associations, entreprises...) qui souhaitent mettre un capital au service de projets agri-ruraux « soutenables ». Les fonds ainsi acquis permettent d'acheter du foncier, loué par la suite aux porteurs de projet via des baux ruraux avec clauses environnementales. Le choix d'acceptation des dossiers est juridiquement accordé au gestionnaire de la Foncière. Un comité d'engagement, constitué de bénévoles de l'association donne un avis consultatif. D'après l'animateur rencontré, ce comité comprend de nombreux experts en agriculture (technicien SAFER, conseiller agricole, ...) qui sauraient juger de la viabilité des projets.

T.d.L est actuellement en cours de réflexion sur la mise en place d'un second outil : « la fondation Terre de Liens » qui permettrait de récolter des dons (fonds, foncier). Cela serait une sécurité pour la pérennité de l'association Terre de Liens qui jusqu'à présent dépend fortement des fonds publics. Par ailleurs, le changement potentiel du statut de la Foncière est envisagé pour permettre aux collectivités locales de devenir actionnaires.

L'association T.d.L est aujourd'hui présente dans 11 régions et embauche une vingtaine de salariés. La Foncière possède 3300 actionnaires et a acquis une vingtaine de propriétés.

Quelques questions sur cette démarche peuvent être soulevées :

- la pérennité de cette action fortement dépendante du bénévolat (traitement des dossiers) et du militantisme (acquisition de fonds)
- le devenir des agriculteurs une fois à la retraite (où seront-ils logés)
- les compétences réelles en matière technique et économique du Comité d'engagement pour juger de la viabilité d'un projet ?
- Les recours (sanctions) auxquels la Foncière peut faire appel en cas de non respect des clauses environnementales par le porteur de projet?

Par ailleurs, Guilloux (2008)<sup>1</sup> analyse, outre le caractère militant de la démarche déjà évoqué :

- La rareté de la démarche, qui fait que les personnes concernées « n'y pensent pas »
- Le temps et l'implication nécessaires à réunir l'épargne
- La difficulté de récupérer l'épargne en cas de besoin (nécessaire renouvellement du souscripteur)
- L'implication d'acteurs non issus du milieu agricole, notamment des consommateurs, qui peuvent être perçus comme illégitimes par la profession.

---

<sup>1</sup> Guilloux, (2008), Les démarches collectives d'installation agricoles en Basse Normandie : mieux les comprendre pour les multiplier, Mémoire de fin d'étude d'ingénieur agronome, AgroCampus Rennes, 24 sept.2008.

## Annexe Q : Brève présentation des actions de l'ADIE

L'ADIE<sup>1</sup>, créée en 1989, a pour objectif le financement et l'accompagnement des créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire classique. Initialement active en milieu périurbain, elle expérimente depuis 2006 en milieu rural au sein de 3 départements : le Cantal, la Creuse et la Corrèze.

Le fonctionnement de l'ADIE repose sur le microcrédit (petit crédit remboursable sur une courte durée). Pour les porteurs de projet agricole, deux types d'aides existent :

- *le Prêt de Campagne*. Ce prêt autorise un différé de remboursement en capital sur la durée pendant laquelle le porteur de projet n'a pas (ou peu) d'entrée d'argent (jusqu'à 6 mois après le décaissement). Ceci permet de limiter le montant des prêts affectés à leur trésorerie en attendant l'entrée d'argent (vente de foin, attente des primes PAC, ...) et donc de maintenir leur fond de roulement.

- *le Prêt Agricole* qui est un prêt à l'investissement d'au maximum 6 000 €.

Les intérêts s'élèvent à 9,70%. Ils sont certes plus importants que ceux pratiqués pour les prêts à la professionnalisation mais généralement les personnes sollicitant l'ADIE n'ont pas accès à ce type de prêts. Ils sont en outre beaucoup plus faibles que ceux des prêts à la consommation.

L'ADIE accorde des crédits en fonction du revenu fixe (généralement RSA) et non d'un prévisionnel. Par ailleurs, un porté à caution de la moitié du montant prêté est demandé.

Jusqu'à présent 9 prêts ont été effectués dans le Cantal (1 prêt de campagne et 8 agricole). Le montant moyen est de 1 800 €. Les personnes bénéficiaires sont pour la plupart pluriactives. Tous commercialisent en circuits courts.

---

<sup>1</sup> Association pour le Droit à Initiative Economique, (Association loi 1901, reconnue d'utilité publique)

## Annexe R : Exemple d'une couveuse d'exploitation agricole

La « **SAS<sup>1</sup> GrAINES<sup>2</sup>** » est le fruit d'un projet initié et porté par le CIVAM des Pyrénées Atlantiques, depuis 2006. Inaugurée en juillet, cette société agricole a pour objectif de permettre à des agriculteurs HCF en CC de s'installer progressivement et de tester leur projet en les confrontant à la réalité de l'activité.

Durant une phase de pré-couveuse, qu'ils effectuent chez des parrains à l'installation (agriculteurs déjà en place), les candidats rencontrent les acteurs des CC, apprennent la conduite de nouvelles productions et mûrissent leur projet.

Puis, pendant la phase de couveuse, ils gèrent leur propre activité au sein d'« espaces tests ». La couveuse met à disposition du foncier (concedé par le CG 64, via des baux précaires), des moyens de production et un accompagnement humain, technique, financier et administratif. Ce projet implique des professionnels agricoles, des collectivités locales et des consommateurs.

Les porteurs de projet bénéficient d'un contrat CAPE<sup>3</sup>. Ce contrat est de 12 mois renouvelable 2 fois. Il leur permet de valider leur projet en conservant leur statut antérieur et leurs revenus sociaux. Ce contrat leur permet par ailleurs de bénéficier de prêts de trésorerie à taux 0 sur 12 mois.

La SAS GrAINES a été inaugurée en juillet 2009. Elle est actuellement composée de 26 associés et accompagne 4 porteurs de projet.

Le CIVAM 64 insiste sur l'importance du contexte dans lequel a émergé cette initiative, à savoir une dynamique de CC déjà bien engagée sur le territoire (GIE, AMAP), des territoires périurbains avec donc des consommateurs assez proches.

---

<sup>1</sup> SAS : Société à Actions Simplifiées

<sup>2</sup> Graines d'Agriculteurs Innovants, Nourriciers, Entreprenants et Soutenus par les consommateurs

<sup>3</sup> CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (loi sur l'initiative économique, 2003)

## Annexe S : Plaquettes de présentation du Plan d'Action Caprin

### Vous êtes :

- Maire d'une commune ou élu d'une structure intercommunale et vous souhaitez maintenir ou développer l'élevage caprin sur votre territoire ?
- Propriétaire foncier et vous souhaitez que vos parcelles soient entretenues par un troupeau de chèvres ?
- Éleveur caprin et vous souhaitez conforter votre exploitation pour développer votre production ?
- Agriculteur et vous souhaitez créer un atelier caprin sur votre exploitation ?
- En projet d'installation en agriculture et vous souhaitez mettre en place un élevage caprin ?

Sur l'ensemble de l'aire AOC Banon, le Plan d'Action Caprin vous appuie dans votre projet de développement

Contactez :

**FRECAP**  
Fédération Régionale des Elevages de Côte d'Azur Alpes Provence  
Sébastien BOUGEROL

Maison Régionale de l'Elevage  
Route de la Durance  
04100 MANOSQUE

Tél. 04 92 87 47 55 - Fax 04 92 72 73 13  
E.mail: pac.freicap@wanadoo.fr - www.freicap.fr

©2009. Ajustement de communication - 04 92 33 15 33 - Crédits photos : GIFFAM, FRECAP

## PLAN D'ACTION CAPRIN

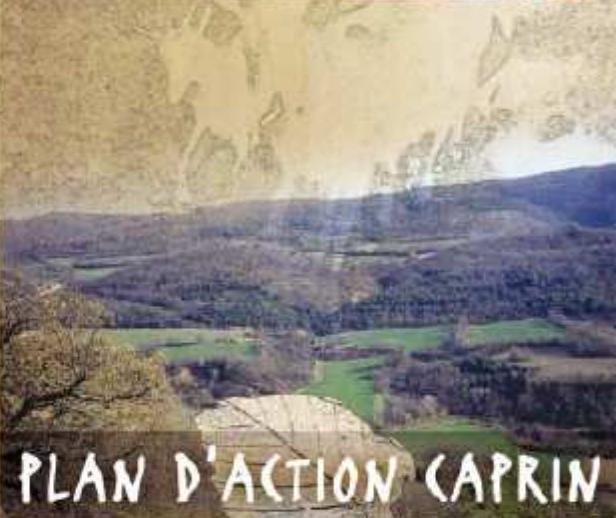
### UN PARTENARIAT ÉLARGI

**Les collectivités locales et les Territoires**  
Conseil Régional PACA, Conseil Général 04, Pays de Haute Provence, Communauté de Communes du Pays de Forcalquier et de la Montagne de Lure et Communauté de Communes du Pays de Banon, Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Verdon.

**La filière caprine régionale**  
FRECAP, Syndicats caprins, Syndicat Interprofessionnel de Défense et de Promotion du Banon, le CRIEL caprin PACA.

**Les organisations professionnelles agricoles**  
Chambres d'Agriculture, ADASEA, SAFER, Jeunes Agriculteurs, FDSEA, Confédération Paysanne, CERPAM, CFPPA de Carmejane.





## PLAN D'ACTION CAPRIN

**Avec le concours financier de :**



**DÉVELOPPER ET INSTALLER EN FILIÈRE AOC BANON**  
**UNE VOLONTÉ PARTAGÉE**  
**PAR LA FILIÈRE ET LE TERRITOIRE**



## ■ UNE RÉELLE DYNAMIQUE DE FILIÈRE...



### Une filière organisée

La filière caprine régionale regroupe aujourd'hui près de 400 élevages, pour la plupart des fromagers fermiers, c'est-à-dire des éleveurs qui transforment le lait de leur troupeau à la ferme. Le secteur laitier se développe autour d'une dizaine d'artisans. Depuis de nombreuses années, la filière s'organise et œuvre, avec la FRECAP, pour que soit reconnue la qualité de ses produits traditionnels.



### Le Banon un produit d'excellence, expression du territoire

L'AOC Banon a été officiellement reconnue le 23 juillet 2003. La production de ce fromage au lait cru et entier, mûri dans des feuilles de châtaigniers, répond à un cahier des charges très strict permettant de maintenir un élevage extensif, respectueux des animaux et de l'environnement.



### Une demande forte de produits de qualité

La filière caprine régionale doit faire face à une demande importante de fromages de chèvre et de Banon en particulier, à laquelle aujourd'hui elle ne peut répondre.



## ...CONFRONTÉE AUX DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU FONCIER ET D'INSTALLATION

Malgré un contexte économique favorable et l'existence de nombreux candidats à l'installation en élevage caprin, le nombre d'installations reste modeste et permet tout juste le renouvellement des élevages. C'est essentiellement les difficultés d'accès au foncier qui empêchent aujourd'hui le développement de la filière AOC Banon.

## DES OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AOC BANON

- Conforter et développer les élevages existants. Installer de nouveaux élevages
- Susciter et développer les partenariats entre acteurs de territoire et de la filière
- Expérimenter des méthodes innovantes et reproductibles

### UN PARTENARIAT CLAIR ENTRE LA FILIÈRE ET LE TERRITOIRE

#### Le Plan d'Action Caprin s'articule autour d'un partenariat entre :

- Les collectivités locales et les Territoires  
Conseil Régional PACA, Conseil Général 04, Pays de Haute Provence, Communauté de Communes du Pays de Forcalquier et de la Montagne de Lure et Communauté de Communes du Pays de Banon, Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Verdon.
- La filière caprine régionale  
FRECAP, Syndicats caprins, Syndicat Interprofessionnel de Défense et de Promotion du Banon, le CRIEL caprin PACA.
- Les organisations professionnelles agricoles  
Chambres d'Agriculture, ADASEA, SAFER, Jeunes Agriculteurs, FDSEA, Confédération Paysanne, CERPAM, CFFPA de Carmejana.

#### Le Plan d'Action Caprin œuvre et se déploie sur deux niveaux :

- L'ensemble de l'aire AOC Banon (179 communes)
- Une zone-pilote où la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier et de la Montagne de Lure et la Communauté de Communes du Pays de Banon (23 communes) sont maîtres d'ouvrage du Plan d'Action Caprin

## DES AXES D'ACTION

- Sur l'ensemble de l'aire AOC Banon (179 communes)

#### Axe 1 : Sensibiliser, informer et appuyer les élus et acteurs locaux

Elaboration et diffusion d'un guide-repère pour les élus locaux.  
Appui aux communes porteuses de projets

#### Axe 2 : Accompagner les porteurs de projets caprins (développement et création d'ateliers caprins - installation)

Recensement, accueil, formation, suivi des porteurs de projets caprins.  
Elaboration et diffusion d'un guide de l'installation en AOC Banon

- Sur le territoire-pilote : 2 Communautés de Communes (23 communes)

Un travail à l'échelle communale Avec les élus communaux et l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux socio-économiques, paysagers, de prévention des risques

#### Diagnostic de l'agriculture communale et des espaces agricoles et pastoraux

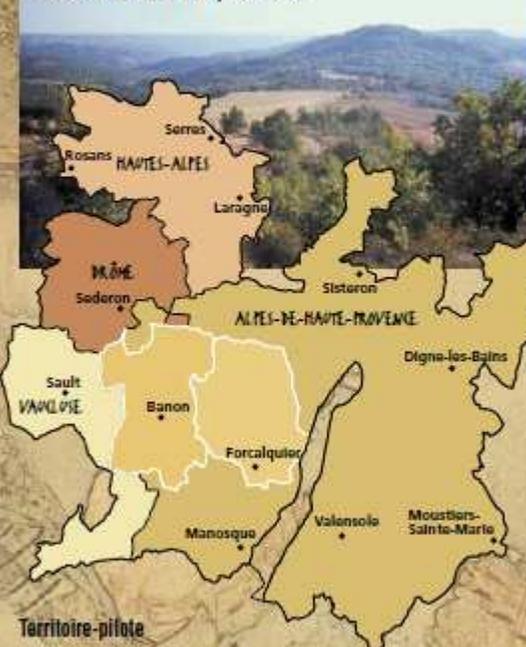
Situation et devenir à 5-10 ans des exploitations, repérage des espaces agricoles ou pastoraux abandonnés, sous exploités ou menacés de déprise

#### Proposition et mise en œuvre d'actions

Mobilisation du foncier pour l'installation ou le développement d'élevages caprins (exemples d'outils : association foncière pastorale, fermes-relais, fermes communales...)



## L'AIRES AOC BANON : 179 communes sur 4 départements



### Territoire-pilote

- Communauté de Communes du Pays de Banon
- Communauté de Communes du Pays de Forcalquier et de la Montagne de Lure



# Si on faisait du **modulaire** ?

## Ateliers de transformation

Le ministère de l'Agriculture lance un plan de développement des circuits courts. L'accès aux outils de petite transformation est l'une des clefs du développement de la vente de proximité, mais de nombreux obstacles demeurent. Aussi, la Fncuma et l'Adie<sup>(1)</sup> cherchent à modéliser des ateliers modulaires collectifs, pour la transformation et la commercialisation de produits agricoles.



Des sociétés comme 3M Services (Loire-Atlantique et Haute-Garonne) ou MPK (Pyrénées-Atl.) ont déjà travaillé sur des plans types avec la Fncuma et l'Adie.

La commercialisation des produits agricoles en circuits courts présente de réelles opportunités pour les agriculteurs. Mais cette diversification s'apparente souvent à un parcours du combattant ! Les investissements à réaliser sont parfois lourds (achat de camion frigo, aménagement ou construction d'un laboratoire de découpe ou d'un atelier de transformation, locaux de vente), la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité suppose des moyens conséquents pour les respecter, le métier d'agriculteur change pour évoluer vers celui de "producteur + transformateur + commerçant".

Des cuma ont déjà réussi le pari de la diversification. Elles ont même régulièrement de nouvelles demandes d'adhésion : la mutualisation des moyens permet de réduire les coûts d'investisse-



Une cinquantaine d'ateliers de transformation en cuma existent déjà en France.



Des ateliers modulaires pour la transformation du lait existent déjà (ici, conçus par Béarn Frigo Route (Pyrénées-Atlantiques)).

ment, souvent lourds, et elle favorise le transfert de compétence entre adhérents. Ces cuma de transformation mettent à disposition des agriculteurs des petits ateliers aux normes, le plus souvent pour l'abattage de volailles et/ou la découpe de viande.

### Ateliers pour petits volumes

Aujourd'hui, pour engager de nouvelles exploitations vers cette diversification, il faudrait faciliter l'accès à des ateliers de proximité efficaces pour des petits volumes. Pour cela, le projet, porté par la fncuma et l'Adie, sur 15 mois, vise à concevoir des ateliers d'un type nouveau, en partant de l'hypothèse qu'un atelier peut être simplifié et rationalisé dans des modules.

A la fois standardisé et adaptable aux diverses productions, l'atelier pourrait se développer facilement par l'assemblage de différents modules. A partir d'un module de base "découpe de viande", on ajouterait facilement un module "cuisine", "salaisons", ou "petit abattoir de volailles", et ainsi de suite. Point important : les modules seront prévalidés en matière d'hygiène et de sécurité et les procédures d'assurance qualité seront intégrées aux modules type ; ainsi c'est l'ensemble "module et procédures" qui est

ici défini comme un atelier.

### Des modules clés en main

Le modulaire offrirait une solution clés en main, caractérisée par la standardisation des procédures et par un coût d'investissement réduit, comparé à une construction neuve traditionnelle (de l'ordre de 20 %). Etienne Pellerin, agriculteur dans le Loiret, et administrateur national qui suit ce projet, explique qu'en général, lorsqu'on réfléchit à la création d'un atelier de transformation, "à chaque fois on répond à un cas particulier. L'approche modulaire permet de rationaliser mais de rester adaptée aux besoins des agriculteurs."

Les premiers résultats des études de faisabilité en cours sont attendus pour la fin de l'année. Le défi, c'est de passer à chaque fois de solutions particulières à des solutions standard personnalisables.

Mélanie Nowik

(1) ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique.

### Pour aller plus loin

Les ateliers modulaires seront exposés au Safr, les 3, 4 et 5 septembre à Treffieux, en Loire Atlantique : avis aux curieux !

Site internet fncuma : [www.france.cuma.fr](http://www.france.cuma.fr), rubrique Dossiers/Territoire/Projet Arcop

## Cuma et Adie

### Un partenariat original

• **L'Adie est le premier opérateur** de microcrédit en France. L'association propose à ses clients (généralement des créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès au crédit bancaire) des solutions de microcrédit (allant jusqu'à 5 000 €) avec accompagnement dans la durée (conseils, services et formations adaptées aux besoins).

• **Soucieuse de développer son activité en milieu rural**, et persuadée que des petits producteurs peuvent générer une économie de proximité viable, l'Adie souhaite créer de nouveaux outils d'accompagnement, et notamment des ateliers de transformation.

• **Pour Etienne Pellerin, administrateur fncuma**, ce partenariat original avec l'Adie "ouvre une démarche de réflexion différente, c'est très intéressant". Il bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture (fonds du développement Casdar).

**Annexe U: Propositions d'actions des syndicats mixtes de PNR à chacune des étapes de l'installation agricole en circuits courts**

Etape de l'installation	Propositions d'actions pour un syndicat mixte de PNR	Outils pouvant être mis en place	Structure / Organisation présentes sur le territoire à développer ou à adhérer <sup>1</sup>	
			PNR Luberon	PNR VA
Idée du projet	Information sur les outils PNR, et les structures existantes	- Fiche de vulgarisation « <i>qu'est ce qu'un PNR, son rôle, ses apports pour un porteur de projet</i> »		
Formalisation du projet	Sensibilisation des porteurs de projet au DD et à l'ancrage territorial	- Recensement de toutes les structures d'accompagnement existantes sur le territoire - Formalisation du réseau d'adresses des agents du syndicat mixte (pratique agricole, énergie, architecture, ...)		Sessions d'accueils d'actifs (annexe W)
Identification des compétences nécessaires à la réalisation du projet				
Acquisition de compétences	Information sur les structures proposant des formations	Liste des structures qui proposent des formations (en particulier pratiques alternatives, ...)		
Elaboration d'un projet clair, structuré et chiffré				
Acquisition de foncier	- Sensibilisation des élus au maintien des terres à vocation agricole - Sensibilisation des cédants - Veille foncière - Information éventuelle sur le foncier qui se	- Création de document de vulgarisation sur les divers outils à destination des élus (ZAP, PAEN, ...) et des cédants (Terre de liens, ...) - Accompagnement des élus dans l'élaboration des docs d'urbanisme	- Terre de liens (annexe O)	- Réseau transmission foncier (annexe V)

<sup>1</sup> Ce listing ne se veut point exhaustif

	libère - Information sur des méthodes d'accès au foncier plus alternatives	<i>(obligation de réaliser diagnostic agricole dans les zones à enjeux)</i> - Convention d'information et d'intervention avec SAFER		-Terre de Liens
Recherche de financement	- Financement possible de la part des PNR	- Fond LEADER		
Mise en place de l'atelier de production et de transformation	- Sensibilisation des élus aux outils favorisant l'ICC (Ferme communale – relais – couveuse d'EA) - Sensibiliser et accompagner des producteurs aux outils collectifs - Coordination d'une expérimentation de l'un de ces outils	- Création de documents de vulgarisation de ces outils - Visite de couveuse en place		
Mise en place atelier commercialisation	- Amélioration de la lisibilité des producteurs locaux - Sensibiliser les acteurs du territoire à la consommation locale - S'approvisionner localement dès que le PNR organise une manifestation et sensibiliser les collectivités à faire de même - Accompagner / Initier les projets collectifs	- Marque parc - Dépliant recensant les producteurs en CC sur le PNR - Actions pédagogiques 'sur l'alimentation' au sein des écoles - Mise en place de magasins « Parcs » dans les villes (portes) du territoire - Mise en place de présentoir « produits locaux » dans les superettes – GMS - ...	- Marché de producteurs - Collectifs des agriculteurs du PNR - Projet d'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux	- SCIC Auvergne Bio Distribution

→ Actions dans lesquelles le syndicat mixte du Parc est déjà engagé.

→ Actions pour lesquelles le syndicat mixte devrait réfléchir à un éventuel partenariat.

## **Annexe V : Brève présentation de la Charte européenne du tourisme durable et de son 2<sup>ème</sup> volet**

La Charte européenne du tourisme durable exprime la volonté des institutions gestionnaires des espaces protégés et des professionnels du tourisme de favoriser un tourisme en accord avec les principes du développement durable.

La Charte engage les signataires à mettre en œuvre une stratégie locale en faveur d'un "tourisme durable", défini comme étant "*Toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans les espaces protégés*".<sup>1</sup>

### Volet 2 :

**Pour une entreprise touristique : adhérer à la Charte Européenne du tourisme durable c'est s'engager dans une démarche de progrès conjointe Parc/entreprise qui tend vers un niveau de développement et non vers une labellisation.**

- *1<sup>er</sup> enjeu*: Aider les exploitants, porteurs de projets, à développer leurs établissements en cohérence avec la stratégie du territoire
- *2<sup>ème</sup> enjeu* : Développer les projets collectifs à partir des problématiques individuelles en cohérence avec la stratégie du territoire

L'adhésion à la Charte pour les entreprises c'est :

- Faire l'objet d'un diagnostic « global »
- Se fixer une stratégie « globale » sur 3 ans
- Réaliser des plans d'actions en matière de développement économique, social et environnemental
- Se donner les moyens d'atteindre ses objectifs
- Consulter et impliquer ses partenaires en fonction de leurs compétences
- Faire évaluer ses résultats

---

<sup>1</sup> Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (Version Officielle du 25 juin 1998)

## **1. Contexte et objectif**

Dans un objectif d'anticiper les cessations d'activité, de mieux préparer l'avenir et accueillir dans les meilleures conditions possibles les candidats à l'installation, les communautés de communes de Pionsat, du Pays de Menat, du Sioulet-Chavanon et Cœur de Combrailles ont lancé une démarche de diagnostic prospectif de foncier agricole.

Réalisés grâce aux financements du Conseil Général du Puy-de-Dôme, ces quatre diagnostics ont permis aux communautés de communes de se doter d'outils à même de les renseigner sur les évolutions prévisibles des exploitations agricoles d'une part et d'autre part permettant de lancer une véritable politique de gestion anticipée du foncier agricole dont l'objectif majeur est de favoriser les installations et le renforcement des exploitations fragiles par un accès facilité au foncier.

Afin de donner une suite concrète à ces diagnostics, les quatre Communautés de communes ont constitué le réseau pour la Transmission du Foncier en Combrailles. A l'image du réseau constitué par les Communautés de communes du Livradois Forez, l'objectif est de mutualiser les moyens et d'adopter des démarches coordonnées et complémentaires.

Le RTF a donc été constitué en septembre 2007. Le choix de recourir à un prestataire externe a été alors fait par les élus des Communautés de communes impliquées. Ainsi, l'AGC 63 Horizon, retenue en 2007-2008, a mis à disposition une personne affectée à cette mission.

Les acquis du réseau fin 2008 sont les suivants :

- La mise en place d'un interlocuteur reconnu sur le terrain ;
- Un travail de proximité au plus près des préoccupations des exploitants et des élus locaux ;
- Une implication des élus et des relais locaux ;
- Une mutualisation des coûts d'animation et d'une méthode de travail partagée ;
- Un caractère exemplaire, l'action des uns inspirant les autres.

Les priorités pour l'année 2008-2009 seront :

- La poursuite des suivis personnalisés des exploitants à enjeux et des candidats potentiels, « cœur de métier » du réseau.
- Le développement de partenariats forts avec les organismes agricoles, à savoir Chambre d'agriculture, ADASEA et SAFER afin de mieux mettre en liaison le travail assuré sur le terrain avec les outils et dispositifs existants.
- Le suivi des démarches d'amélioration foncière, notamment par la sensibilisation des exploitants et propriétaires et l'animation des groupes pressentis.
- L'élargissement du réseau à la Communauté de communes Sancy Artense. En effet, la Communauté de communes de Sancy Artense, suite à son diagnostic terminé en mai 2007, a sollicité les communautés de communes membres afin de pouvoir intégrer le RTF. Sancy Artense Communauté devrait donc rejoindre le réseau dès le mois de Novembre 2008.

## 2. L'organisation du réseau

Le réseau est organisé selon quatre niveaux d'action.

**Le niveau intercommunautaire** : il s'agit du comité de suivi intercommunautaire constitué des représentants élus des quatre Communautés de communes et du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles. Il a vocation à donner les grandes orientations au réseau et de suivre la globalité des réalisations. Pour des questions pratiques, ce comité a désigné en son sein un porte-parole : Daniel MOREL, représentant de la Communauté de communes Sioulet Chavanon. En parallèle, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles assure une coordination au jour le jour des actions du réseau et des partenariats, étant entendu que le SMAD des Combrailles participe activement aux travaux des autres niveaux.

**Le niveau communautaire** : Il s'agit tout d'abord du travail des commissions agricoles des Communautés de communes en matière de veille sur les exploitations et de remontées des besoins et d'accompagnement des cas précis. Enfin, il s'agit des conseils communautaires, instances décisionnaires des actions du réseau.

**Le niveau communal et local** : le rôle des relais locaux (par ailleurs membres des commissions agricoles) est essentiel. Ils sont la clé d'entrée et de réussite des accompagnements assurés par le réseau. C'est bien là que la notion de réseau prend tout son sens. Enfin, les interventions au niveau local concernent également l'animation de groupes d'exploitants volontaires pour lancer des démarches d'échanges fonciers multilatéraux.

**Le dernier niveau est le niveau individuel** avec un travail d'accompagnement personnalisé des exploitants volontaires.

Le choix de recourir à un prestataire externe est confirmé pour l'année 2008-2009. L'intérêt est de pouvoir d'une part bénéficier d'une personne spécifiquement affectée à cette mission, mais aussi de bénéficier de l'ensemble du réseau de compétences du prestataire, et d'autre part d'avoir la possibilité de mobiliser des temps d'intervention supplémentaires sur des missions spécifiques sans remettre en cause l'animation du réseau. De fait, le réseau est animé par une personne spécifique (équivalent d'un trois quart de temps), le complément d'intervention (sur des actions précises : animation des échanges, suivis précis d'exploitations) sera le fait d'un second intervenant.

### **3. Les thèmes de travail du réseau**

#### **La mise à jour des données et leur mise en ligne**

C'est un travail quotidien reposant sur une approche de proximité et de contacts réguliers avec les relais locaux. L'intérêt est de pouvoir assurer un travail de veille efficace et de disposer en commission de travail d'éléments fiables. La mise en ligne par le biais de l'extranet développé par le réseau du Livradois Forez apporte un confort de travail et une plus forte mise en valeur des données. Cet extranet accessible pour l'animateur du réseau, les Communautés de communes et le SMAD des Combrailles permet d'effectuer des requêtes et réaliser des cartes adaptées aux travaux.

#### **Le suivi des exploitations à enjeu et des candidats potentiels**

L'objectif est d'anticiper sur les cessations d'activité, de mobiliser les outils et partenaires intervenants sur cette thématique et le cas échéant d'assurer un suivi rapproché.

Le travail est donc graduel : de la simple information, à un suivi « de loin », jusqu'à un suivi personnalisé.

#### **L'animation des opérations d'amélioration foncière**

Ce travail a débuté dès 2007 sur la Communauté de communes de Pionsat. Aussi, un groupe d'exploitants est aujourd'hui quasi constitué sur les communes de Vergheas et de Roche d'Agoux. Le réseau devra donc cette année leur donner les moyens de concrétiser leurs démarches par la réalisation d'échanges multilatéraux. Cela passe par un travail cartographique important, notamment par le biais de simulation, mais aussi par la finalisation des projets.

La Communauté de communes Cœur de Combrailles a également émis le souhait de lancer une telle démarche. Des réunions d'information précéderont des permanences dans les mairies. A la suite, un suivi sera possible pour les exploitants volontaires.

**Autres actions** : il peut s'agir de la réalisation de mises en réserve de foncier en partenariat avec la SAFER, la valorisation des notifications, des actions de communication et de participation à des manifestations agricoles, ou bien encore de partenariats avec les organismes scolaires en vue de sensibiliser les élèves sur les possibilités et les réalités de l'activité agricole dans les Combrailles.

## **Annexe X : Brève présentation des Sessions d'accueil d'actifs**

Depuis 2003, les membres du **réseau Cantal Accueil**<sup>1</sup> en partenariat avec les communautés de communes organisent des sessions de formation destinées à des porteurs de projet (hors Cantal) qui souhaitent s'installer en tant qu'artisan, commerçant ou agriculteur dans le département. L'objectif est de prendre connaissance des projets, et de voir concrètement comment les mettre en œuvre sur le territoire (lien projet –territoire).

Pour cela sont mis en place des temps (débats, visites) collectifs ou individuels pour :

- découvrir le territoire, ses caractéristiques, ses savoirs faire et ses opportunités
- avoir un appui technique pour élaborer le projet avec l'aide de conseillers spécialisés (intervention CA, ...)
- échanger avec des « témoins » déjà installés dans des conditions similaires

Ce dispositif repose en amont sur un travail de structuration de l'offre territoriale par la sensibilisation des élus à la venue de nouveaux résidents en les aidant à recenser les opportunités d'installation du territoire et à élaborer un guide d'accueil.

Ces sessions sont financées par le CG15.

En juin 2008, 10 sessions avaient été organisées. Plus de 280 personnes (188 projets) y ont participées. 34 projets ont été concrétisés dans le département.

La plus grosse limite à la concrétisation de ces projets semble être la faible disponibilité de l'immobilier et du foncier.

]

---

<sup>1</sup> Réseau Cantal accueil : ADASEA, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat et Cantal Expansion. Ce réseau a été officialisé en 2007.